

POU^UAR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE – FSU – SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 236, NOVEMBRE 2021

10^{ème} CONGRÈS NATIONAL
METZ 31 janvier au 4 février 2022

Metz



2022

Textes
préparatoires



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Sommaire

| | |
|--|---------------------|
| Thème 1 | p. 4 |
| Thème 2 | p. 20 |
| Thème 3 | p. 33 |
| Thème 4 | p. 47 |
| <i>Laïcité</i> | <i>p. 31</i> |
| Propositions de modifications statutaires | p. 61 |
| Rapport financier | p. 61 |

*Un glossaire est disponible sur le site de la FSU,
idem pour le corpus revendicatif*

Éditorial

La préparation de notre congrès de Metz, le 10^e de notre fédération, se poursuit. Voici le deuxième numéro supplémentaire de *POUR*. Il contient les textes préparatoires permettant de lancer les débats des congrès départementaux et ceux du congrès national.

Construction des alternatives économiques, sociales et écologiques ;

Éducation, Recherche, formation et Emploi ; Avenir de la Fonction publique et des agent-es ; Avenir du syndicalisme... autant de questions posées dans chacun des quatre thèmes qui appellent réflexions, débats et propositions, autant de manques qui sont à investir.

Ces textes ne sont pas définitifs mais à discuter et ils peuvent être amendés. Chaque syndiqué-e peut y contribuer, soit par son congrès départemental, soit par son syndicat national.

Le congrès national de Metz fera la synthèse de ces débats et propositions et il adoptera les textes définitifs.

Les enjeux sont importants et les défis à relever sont nombreux si nous voulons

contribuer à construire une société plus juste et plus solidaire.

Force essentielle dans la fonction publique, porteuse d'un syndicalisme de transformation sociale, la FSU a une responsabilité particulière.

Les débats et décisions de notre prochain congrès sont donc importants. Alors, bons débats à toutes et à tous et rendez-vous à Metz !

Benoît Teste
secrétaire général



Thème 1

Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social

Préambule

La FSU, une ambition pour l'éducation et la formation, la recherche et la culture

La crise sanitaire a révélé et amplifié les inégalités sociales et territoriales d'éducation et de formation.

Pour la FSU, la scolarité doit être obligatoire jusqu'à 18 ans. Tous les jeunes sont éducatibles, sans aucune exclusion, et doivent pouvoir bénéficier d'éducation et de formation, de la maternelle au supérieur qui se poursuivra tout au long de leur vie (élèves, étudiant-es, salarié-es, chômeur-ses), gage d'une élévation de leur niveau de savoirs, de

culture et de qualification, d'une promotion sociale, de leur émancipation. L'éducation et la formation ne sont ni des marchandises, ni réductibles à des marottes ministérielles. Elles sont le fer de lance de la lutte pour l'égalité et contre l'exclusion, et doivent s'inscrire dans une visée démocratisante à long terme.

La FSU défend l'idée d'un service public fort de l'éducation, de la formation et de la recherche, parce qu'elle sait l'im-

portance de la dimension collective dans la construction du lien social.

Plutôt que de rendre chacun-e responsable de son parcours, d'individualiser les droits, les moyens, d'exclure celles et ceux qui ne sont pas dans la norme, il convient de redonner du collectif à l'acte de former et d'éduquer.

L'objectif du thème 1 est de décliner cette ambition et de nous donner les moyens de la faire partager par le plus grand nombre.

Partie I. Deux ans de crise sanitaire ont aggravé les conséquences de politiques inégalitaires

I-1 État des lieux du système éducatif après deux ans de crise sanitaire

La pandémie a révélé les fragilités de notre société. Sa gestion par le gouvernement qui a poursuivi sa politique néolibérale a accentué les inégalités et a affaibli davantage encore les publics

les plus précaires (augmentation du chômage et de la pauvreté). L'ensemble de l'activité a été touché, l'éducation, la formation professionnelle... Les secteurs culturels et sportifs ont payé un lourd tribut avec une forte incidence sur le tissu associatif. Au-delà des consé-

quences économiques à court terme, les effets en termes de santé, de cohésion sociale, de développement culturel, ou encore de maîtrise des savoirs seront sûrement plus durables.

La crise sanitaire a profondément impacté le fonctionnement du système

éducatif : la fermeture des lieux scolaires en mars 2020 et des universités sur une plus longue période (2020-2021), sans aucune anticipation, n'a pas permis aux équipes de mettre en place un fonctionnement collectif satisfaisant.

La « continuité pédagogique » vantée par J.-M. Blanquer et F. Vidal s'est révélée un leurre, la fracture numérique, le manque d'interactions entre enseignant-es et élèves ou étudiant-es, la démotivation et l'isolement ont été des obstacles parfois insurmontables. Pendant les confinements, les familles ont été fortement sollicitées pour le suivi de la scolarité de leurs enfants, ce qui a constitué une source supplémentaire d'inégalités (logement, équipement, proximité avec la culture de l'école...). Même si les personnels ont cherché à maintenir un lien avec les élèves et leurs familles, ou les étudiantes, ce sont encore les jeunes issus des milieux populaires qui se sont trouvés pénalisés par le « distanciel ». Ce phénomène a été amplifié par des inégalités territoriales et/ou entre établissements. Ces inégalités dans l'accès aux apprentissages auront des conséquences durables sur les savoirs et l'accès aux qualifications. C'est particulièrement vrai dans le supérieur où les jeunes, soumis à un isolement forcé, ont souffert du manque de lien social ; leur détresse psychologique, conjuguée à une paupérisation accrue, a favorisé un décrochage qui hypothèque leur avenir.

La crise a révélé des carences qui sont le fruit des politiques éducatives et de formation développées ces dernières années et amplifiées par J.-M. Blanquer et F. Vidal : sous-investissement dans le bâti, effectifs trop chargés (empêchant toute distanciation), manque de remplaçants, outils numériques non adaptés, insuffisamment performants et ne répondant pas aux besoins des élèves et étudiant-es, certains en étant totalement dépourvus. Durant cette période, l'éducation et les formations n'ont reposé que sur la volonté et la professionnalité de ses personnels, sur les solutions qu'ils ont mises en place localement, et tout cela au prix d'un grand épuisement professionnel.

I-2 Bilan des politiques éducatives de Blanquer, Vidal et Pénicaud

Les politiques d'éducation et de formation mises en œuvre par le gouvernement sont pensées de façon binaire et opposée : orientation vers plus de pratique, d'employabilité pour les un-es, savoirs savants pour les autres.

La crise n'a pas empêché les différents ministres de poursuivre leurs projets éducatifs et de formation, avec même un effet d'aubaine en ce qui concerne le numérique. Le plan de relance, notamment dans sa déclinaison « Un jeune, une solution » illustre bien la volonté du gouvernement en termes de formation professionnelle : mise en concurrence des modes et des organismes de formation, subventionnement massif de l'apprentissage, sans aucun investissement supplémentaire alloué aux formations professionnelles sous statut scolaire ou initiales universitaires. Le choix de passer par des aides à la signature de contrats d'alternance sans contrôle ni contrepartie des entreprises crée un effet d'aubaine et contribue à amplifier la concurrence à l'entrée du marché du travail et la précarisation des salarié-es. Cette politique participe à limiter l'élévation du niveau de qualification de toutes et tous, pour augmenter le taux d'activité des jeunes afin de mieux « répondre aux besoins de compétences des entreprises », tout en hypothéquant leur avenir par une faible capacité de rebond et de reconversion. Elle s'inscrit dans la volonté d'un ajustement au marché du travail encore fortement polarisé avec une persistance de métiers peu ou pas qualifiés.

Les réformes de J.-M. Blanquer et F. Vidal de la maternelle au supérieur, s'inscrivent pleinement dans cette logique : elles limitent les possibilités de poursuites d'études, influencent les choix d'orientation, parachevant ainsi un système éducatif et de formation, basé sur la compétition entre élèves ou étudiant-es. Dans le pré-bac, la modification de la nature des examens (contrôle continu, part de l'évaluation locale, certifications), accélérée sous prétexte de crise sanitaire, vise à disqualifier le caractère national des diplômes et accroît de ce fait les inégalités. L'assèchement des moyens dans

le second degré et dans le supérieur universitaire se traduit par la dégradation des conditions de travail des personnels, des élèves et des étudiant-es. Dans le second degré cela se traduit par une offre de formation moins large et dans le supérieur par une réduction des heures des maquettes de formation. L'accès aux connaissances et aux apprentissages, renforcé par la culture de l'évaluation (qui met tous les individus en concurrence) repose sur la démarche individuelle des jeunes et moins sur l'apport du collectif : le jeune est considéré comme entrepreneur de lui-même, responsable de son parcours, et donc de son « destin » scolaire ou universitaire.

La mise en marché de l'éducation et de la formation s'accélère : les politiques adoptées favorisent l'ouverture au privé et son développement, via le recours à de nombreuses officines (de certification, de formation, d'orientation), mettent en œuvre la contractualisation des moyens (avec menaces sur l'avenir de l'éducation prioritaire notamment) et l'évaluation des établissements et organismes de formation, développent la concurrence entre établissements et personnels (accroissement du nombre de non-titulaires) et diplômes (usage du nom « Bachelor » et attribution du grade de licence dans le supérieur public comme dans le privé).

I-3 Un mode de gouvernance qui met les métiers sous contrôle

La formation professionnelle à distance est en plein développement, par exemple à travers la mise en place des PACTE (Plan d'investissement dans les compétences) en régions sans pour autant montrer son efficacité notamment pour les publics les plus éloignés de celle-ci. Le numérique a pris une place prépondérante : outil d'enseignement à distance, de formation des personnels, de ressources pédagogiques imposées et instrument de contrôle du travail effectué, d'information aux métiers dans le cadre de l'orientation. Il participe des logiques libérales en permettant l'entrisme d'outils numériques du privé et de sociétés marchandes. Le développement du numérique se fait en parallèle de celui de certifica-

tions à tous les niveaux (cf. PIX, Evalang...). Prôné comme une solution miracle (sans pour autant de preuve de son efficacité au plan pédagogique), il a connu un essor sans que soient pris en compte ses risques à accroître les inégalités et à laisser de côté les plus démunis. Il contribue à la logique managériale qui place les personnels sous contrôle, apprécie leur implication au nombre de connexions, les soumet à une évaluation permanente en normalisant les pratiques professionnelles.

À rebours de cette logique protocolisante, la FSU rappelle que l'évaluation des élèves est un geste professionnel pour les personnels enseignants. À l'exception des examens, les modalités de l'évaluation, les supports comme la programmation relèvent des choix pédagogiques de l'enseignant-e pour déterminer les conditions les plus appropriées à la réussite de ses élèves

tout en veillant scrupuleusement au respect des programmes et à la bonne compréhension par les parents des enjeux et résultats.

J.-M. Blanquer impose sa méthode d'apprentissage de la lecture, développe un pilotage des enseignements par les évaluations nationales et impose de « bonnes pratiques » : les professionnel-les sont dépossédés de leur métier. La réforme de la formation va dans le même sens, elle impose des « normes » et des « recettes », dénie la dimension de « conception » contenue dans le métier, privilégie une entrée dans le métier par la précarité et une prise de responsabilité insuffisamment progressive. Les propositions issues du Grenelle de l'éducation tendent aussi à modifier les attendus des métiers de l'éducation et de la formation, et induisent une possible « revalorisation » soumise à des contreparties en termes de missions. Elles accentuent l'individualisation des

parcours professionnels des enseignants, développent les hiérarchies intermédiaires défavorables à la coopération au sein des équipes. Les ministres cherchent à avoir la mainmise sur la profession, comme en témoigne la répression à l'encontre des personnels qui ont pu témoigner de leur opposition aux réformes.

Politiques éducatives et management sont étroitement liés dans la conception libérale de l'école, les annonces du président Macron à Marseille en sont une nouvelle preuve. Sa volonté d'imposer un nouvel échelon hiérarchique en érigeant les directeur-trices en recruteurs locaux des équipes enseignantes sert l'objectif d'une main mise renforcée sur les personnels. Quant aux moyens consentis, ils sont conditionnés aux appels à projet. Marseille est une nouvelle étape dans la destruction du statut : la FSU demande l'abandon de cette expérimentation.

zoOM

Traiter les conséquences éducatives de la crise sanitaire

Depuis mars 2020, le service public d'éducation et de formation est tenu de faire face aux conséquences scolaires et éducatives de la crise sanitaire. Affaibli par un sous-investissement chronique et une série de réformes délétères, il subit une gestion erratique de la crise menée par des ministres aveugles au réel et qui ont poursuivi comme si de rien n'était le train de leurs réformes régressives.

La crise sanitaire a mis en lumière les faiblesses de notre système éducatif et de formation. L'incapacité de l'institution à répondre à l'exigence posée par le recours massif au « distanciel » a montré l'inanité de plusieurs années de plans numériques. La situation induite par le martèlement de la « continuité pédagogique » lors des divers confinements, a constitué le paroxysme de l'individualisation des parcours et des apprentissages, qui s'est soldé par une augmentation des inégalités entre élèves et étudiant-es, exacerbée par le retour à la carte en mai 2020 dans les établissements scolaires, et payée en premier lieu par les enfants et étudiant-es des classes populaires. Le recours aux demi-classes, les pertes de jours d'école du fait du manque de remplaçant-es ont témoigné des carences budgétaires empêchant tout autant le traitement des situations exceptionnelles que les temps plus ordinaires. Il en est de même dans les universités restées fermées faute de moyens pour rénover les bâtiments (dont les fenêtres) et les équiper en capteurs CO₂.

Les conséquences en sont plus d'un an d'apprentissages entravés, des collectifs abîmés où les habitudes de travail nécessaires à des apprentissages efficaces sont à reconstruire, des personnels épuisés.

La crise a montré que c'était l'action des personnels de terrain qui permettait de tenir. Le renforcement des relations avec les parents, avec les élèves et étudiant-es a montré en quoi la prise en compte des conditions sociales concrètes de vie des jeunes était scolairement pertinent. A été faite à

revers la démonstration de l'importance du cadre de la classe, de la force du collectif d'apprentissage pour engager tous les élèves, y compris les moins connivents avec la culture scolaire, dans les apprentissages. Une telle démonstration a eu lieu aussi à l'université, et le nombre de décrocheur-euses en témoigne. À rebours d'un enfermement aveugle dans une politique d'individualisation des apprentissages, de resserrement sur les fondamentaux et de mise sous tutelle de l'agir enseignant, c'est sur ces bases que la FSU exige un plan d'urgence pour l'éducation et de formation, afin de traiter les conséquences d'apprentissage à court et long termes de la crise sanitaire.

Pour traiter ces déficits socialement marqués, les ruptures avec l'*habitus*-élève ou étudiant-e, dont l'incidence est particulièrement forte pour les plus jeunes et les plus éloigné-es de la culture scolaire et universitaire, il faut renforcer l'effectivité de l'action pédagogique des personnels, afin de permettre l'appropriation de la culture commune nécessaire à la réussite scolaire.

Si la crise sanitaire a exacerbé les effets inégalitaires déjà présents dans notre système éducatif, l'absence de traitement de ses conséquences éducatives constituerait un enkystement, particulièrement délétère pour les élèves et étudiant-es issu-es des classes populaires. La FSU demande un plan de recrutement massif permettant la diminution des effectifs des classes et le travail en petit groupe, l'augmentation du nombre de remplaçant-es, la reconstitution des RASED et des PDMQDC, et un développement de l'offre de formation. De la maternelle au supérieur, la mission de promotion de la santé doit être renforcée et le nombre des psychologues, infirmières et assistantes sociales doit être augmenté pour prendre en charge les répercussions sur la santé psychique et physique.

Partie II. Des contenus et des pratiques pour une culture commune

Le congrès de Poitiers a défini la culture commune comme « *un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action, nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former* » (Poitiers II-a). Cette culture s'appuie sur les contenus enseignés et les pratiques pédagogiques, elle se construit aussi dans toutes les situations de vie collective rencontrées dans les écoles et les établissements scolaires, dans les temps scolaires et périscolaires. L'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle en est partie prenante, ainsi que les démocraties collégiennes et lycéennes.

II-1 Contenus de formation et de certification

Corpus Clermont-Ferrand II-1

Culture commune (Poitiers II-a, Clermont-Ferrand II-1-1). Effectif des classes, formation initiale et continue des formateurs (Le Mans, II).

II-1-1 Culture commune *versus* fausses nouvelles/infoc

La culture commune repose sur des savoirs issus des domaines culturels scientifiques, techniques, professionnels, artistiques, linguistiques, sportifs et physiques. Elle doit armer les jeunes contre les infoc.

II-1-1 bis Transition écologique

Les programmes scolaires et universitaires doivent comprendre des savoirs permettant de traiter les enjeux de la transition écologique et énergétique. (voir thème 3).

II-1-2 Programmes et référentiels

Les référentiels, terme polysémique qui, dans la formation professionnelle évoquent les activités à mener pour l'acquisition de compétences ou encore les capacités devant être évaluées à l'examen, sont très souvent découpés en

blocs de compétences, qui rompent leur unité et leur cohérence. À l'opposé, pour la FSU, les programmes et référentiel doivent être mobilisateurs et accessibles pour les élèves et étudiant-es, cohérents entre eux, émancipateurs et démocratisants, conçus en complémentarité pour créer du sens et être un outil aidant à la construction de la culture commune. Les enseignant-es doivent être associé-es à leur construction, la démarche doit s'appuyer sur les acquis de toute la recherche. Les processus d'élaboration doivent être démocratiques, transparents, plus respectueux de l'expertise enseignante. Ils doivent associer les organisations syndicales, et associations de spécialistes et mouvements pédagogiques. La mise en œuvre des programmes doit être précédée d'une formation permettant une appropriation par les enseignant-es, et respecter leur liberté pédagogique.

Le Conseil supérieur des programmes doit avoir un droit de regard sur les référentiels des disciplines professionnelles.

II-1-3 Bilan du socle/Bilan du DNB

Corpus Clermont-Ferrand II-1-3

II-1-4 L'évolution des modes de certification, l'élaboration des diplômes et les CPC, le rôle des enseignants et formateurs

Corpus : Lien certification/programmes/référentiels/pratiques pédagogiques, anonymat des candidats (Clermont-Ferrand II-1-5).

Loin d'une logique certificative qui tendrait à individualiser les parcours et à découper les diplômes, notamment en blocs de compétences, voire à les concurrencer par des certifications diverses, pour la FSU, un diplôme doit rester un tout et révéler l'acquisition d'un niveau scolaire, universitaire et/ou de qualification. Les certifications annexes qui conditionneraient l'obtention d'un diplôme sont à proscrire. Les diplômes ne peuvent se contenter de témoigner de l'adaptation à un poste

de travail et ne peuvent être rapprochés ou confondus avec les certificats de qualification professionnelle.

Loi ORE corpus Clermont-Ferrand II-1-4

II-1-5 Loi ORE et « transformation » des diplômes de premier cycle universitaire

Principalement destinés aux bacheliers professionnels et aux étudiants en réorientation sans place dans les autres formations, les diplômes « formation supérieure spécialisée », avec une sortie professionnelle dès le bac +1, ne répondent pas aux besoins de qualification. Essentiellement dispensés en apprentissage, avec très peu de savoirs disciplinaires, ils font concurrence aux autres formations publiques donnant accès à des diplômes plus élevés. La FSU considère que ces diplômes ne permettent pas d'élever le niveau de qualification.

II-1-6 Conséquences des attendus de Parcoursup

Voir aussi III-X

Les attendus de Parcoursup ont contribué à un cylindrage des parcours élèves, lié à leurs choix d'orientation en sortie du collège. Pour la FSU, les contenus enseignés, dans le cadre de la culture commune doivent permettre aux lycéen-nes à la fois une interchangeabilité entre les différents modes d'étude et des possibilités de poursuites post-bac les plus larges.

Corpus : VAE, bilan de compétences (Clermont-Ferrand II-1-6)

II-1-7 Réforme du baccalauréat

Avec les réformes en cours, le baccalauréat, premier grade universitaire, perd son caractère national au profit d'un diplôme local. Mordant sur les temps d'apprentissage, il perd son sens et devient un outil d'évaluation permanente des élèves.

Dans la voie professionnelle, les élèves de Terminale devront choisir très tôt des modules « poursuite d'études » ou « insertion professionnelle » mis en

place, par amputation des horaires d'enseignement. Pour la FSU de tels modules risquent de réduire les ambitions et les possibilités de poursuites d'études et ne peuvent s'entendre que comme compléments aux enseignements sans s'y substituer. La FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes du baccalauréat, du lycée et de la transformation de la voie professionnelle.

II-2 Pratiques éducatives

Corpus : Pratiques et injonctions, souffrance au travail (Clermont-Ferrand II-2)

Corpus : Recherche en et pour l'éducation et la formation (Le Mans II-b-1, Clermont-Ferrand II-2-2)

II-2-1 Pratiques pédagogiques : les professionnalités face aux prescriptions

Alors que les programmes et la liberté pédagogique sont inscrits dans la loi, l'Éducation nationale multiplie les nouvelles prescriptions, aux statuts réglementaires divers, parfois contradictoires, qui relèvent pour la plupart soit de la communication politique, soit de l'imposition et du contrôle des pratiques pédagogiques, et non pas de la clarification réglementaire.

La FSU rappelle que l'enseignant-e est un-e concepteur-trice : aucune méthode « officielle » ne saurait être imposée.

II-2-2 Traitement de l'hétérogénéité et différenciation

Traiter l'hétérogénéité (et notamment le rapport aux savoirs des élèves des classes populaires) est un élément important pour viser la démocratisation des savoirs. La différenciation pédagogique en est une modalité possible qui repose sur l'expertise de l'enseignant pour faire réussir tous les élèves. En aucun cas elle ne doit conduire à une individualisation, facteur de creusement des inégalités scolaires. Différencier implique une charge de travail supplémentaire tant dans la conception du cours et l'évaluation des acquis, que dans sa mise en œuvre en classe. La FSU demande que les besoins de différenciation soient accompagnés de moyens et d'une réduction des effectifs.

Corpus : Innovation : approche critique (Le Mans II-b-10, Clermont-Ferrand II-2-3)

II-2-3 Interdisciplinarité, co-intervention

Corpus : L'interdisciplinarité (Le Mans II-b), la co-intervention (Clermont-Ferrand II-2-4)

En formation professionnelle, des enseignant-es peuvent intervenir conjointement en inter ou pluridisciplinarité sur des points identifiés de leurs programmes et référentiels. Ces interventions doivent résulter de choix opérés dans le cadre de l'exercice de la liberté pédagogique.

La FSU persiste à demander un bilan sérieux de la co-intervention (pratiques, conséquences sur les apprentissages des élèves), ainsi que la possibilité d'une formation à ces pratiques. La co-intervention doit rester un choix des équipes et doit être financée. L'expérience du « *Plus de maîtres que de classes* » dans le premier degré montre qu'une co-intervention choisie et construite librement renforce la professionnalité enseignante, levier essentiel pour la réussite des élèves.

II-2-4 Numérique et apprentissages

Si une éducation à l'usage et aux mésusages des technologies numériques doit être intégrée aux programmes scolaires, tous les élèves et particulièrement les plus jeunes doivent être protégés d'une surexposition aux écrans. Le recours aux technologies numériques ne facilite pas les apprentissages voire diminue l'attention des apprenants. Les recherches sur le sujet doivent se poursuivre afin de prévenir des mésusages de ces technologies au cours de la scolarité et des études supérieures.

Corpus le numérique (Le Mans : zoom, Clermont-Ferrand II-2-5)

L'hybridation des formations est une dégradation de la qualité de la pédagogie, des interactions entre enseignant-es, élèves ou étudiant-es comme de la relation entre pairs et in fine de la réussite des apprentissages.

L'enseignement en présence est la règle générale et l'enseignement à distance doit rester l'exception. L'enseignement en présence ne doit ni être réservé aux formations sélectives, ni à celles et ceux qui pourraient se le payer.

II-2-5 Quelles ambitions pour l'enseignement de l'oral ? Quelle culture de l'écrit, de l'oral ?

Corpus : Culture de l'écrit et de l'oral (Clermont-Ferrand II-2-6)

L'école doit permettre à l'ensemble des élèves de maîtriser la langue orale et écrite.

Le Grand oral, épreuve phare du nouveau bac, tout comme l'oral de chef-d'œuvre dans la voie professionnelle, ne sont en rien des innovations pédagogiques. Ils privilégient la forme et la posture de l'élève sur le fond et risquent d'accroître les inégalités sociales et de genre face à l'évaluation. Pour la FSU, l'accompagnement des élèves aux pratiques orales ne peut avoir lieu que dans le cadre de la classe en effectif réduit et n'est en rien un apprentissage de l'art oratoire ou un concours d'éloquence. Démocratiser notre système d'éducation et de formation implique d'enseigner le rapport au langage écrit et oral comme outil de pensée et de connaissance et ce dans toutes les disciplines et toutes les voies.

Corpus : Expérimentations (Poitiers II-b-10, Clermont-Ferrand II-2-7)

II-2-6 Pilotage par les évaluations

Corpus : Pilotage par les évaluations (Clermont-Ferrand II-2-8)

Le ministère impose toujours des évaluations nationales CP/CE1 sans tenir compte des inégalités provoquées par la crise. Ces évaluations ont un impact sur les enseignements par le tri qu'ils effectuent dans les programmes et qui aboutit au creusement des inégalités. La FSU revendique l'abandon des évaluations nationales standardisées.

II-2-7 Pratiques et marchandisation de l'école

Corpus : Les entreprises dans l'École, mini-entreprises, neutralité commerciale (Clermont-Ferrand II-2-9)

Défisicalisation de l'aide aux devoirs, pressions de lobbies pour faire entrer leur idéologie dans l'orientation et les programmes scolaires, leurs produits dans les pratiques pédagogiques, ouverture des financements de l'État à diverses entreprises se proclamant « éducatives »... La FSU demande que cesse le laisser-faire de l'État et des collectivités territoriales.

La multiplication des certifications privées, notamment en langue anglaise pour les BTS et les formations universitaires de premier cycle, constitue une

marchandisation et une externalisation du travail des enseignants.

Dans l'enseignement agricole, cette marchandisation de la formation est

le résultat du désengagement continu de l'état au profit d'officines privées (Hectar, UniLaSalle, Fondation Hulot, Lactalis...).

Partie III. Quelles organisations pour combattre les inégalités ?

zoOM

La contractualisation contre l'Éducation prioritaire

Alors que les inégalités sont exacerbées, le gouvernement planifie la destruction de l'éducation prioritaire en projetant de supprimer le label REP au profit de contrats locaux d'accompagnement (CLA), et de mettre en concurrence le label REP+ avec les cités éducatives. Avec ces évolutions, c'est la déréglementation de l'ensemble du système éducatif qui est visée.

Les CLA sont l'occasion d'un saupoudrage de moyens sur des critères locaux avec une exigence de résultats ; ce dispositif met en concurrence l'ensemble des écoles et des établissements, jusqu'au sein des équipes par le versement d'IMP. Ces contrats ciblés accélèrent la disparition de l'équité et de la transparence : moyens sur projets, bonifications de carrière et de mobilité hors barème.... Les cités éducatives et les TER s'inscrivent dans l'idéologie néolibérale des « territoires apprenants » qui décrète que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Une « gouvernance » s'imposerait aux conseils d'école et d'administration des collèges, minorant la place des personnels, et promouvant l'entrisme d'associations non partenaires de l'École avec à sa tête le trinôme principal de collège — délégué du préfet — chef de service de la collectivité. Sur le terrain. Les personnels constatent une ingérence accrue des élu-es locaux dans des domaines de compétences de l'État et une délégation d'une partie des missions (orientation, aide aux devoirs...) à des sociétés privées.

La FSU demande l'abandon de la réforme en cours et des labels expérimentaux qui instaurent la déréglementation du fonctionnement des écoles et des collèges ainsi que des statuts des personnels. Si le label national REP venait à être supprimé, rien ne garantirait plus de dotation supplémentaire, ni indemnité ou bonifications mutations pour les personnels. La FSU dénonce la mise en concurrence entre l'Éducation prioritaire et les territoires ruraux et revendique une politique

nationale d'Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères de labellisation objectifs, transparents et concertés. Les problématiques du rural comme les besoins des DROM doivent être reconnus et faire l'objet d'autres solutions concertées et financées. Pour la FSU, le label doit être unique de la maternelle au lycée, couvrant les écoles orphelines, l'enseignement professionnel, ainsi que les écoles et établissements en zone rurale ou DROM qui relèvent de ses critères, et mettant un terme au « décrochage » des REP par rapport aux REP+. La carte scolaire doit avant tout favoriser la mixité sociale. Une politique de service public ambitieuse (logement, emploi, transports, santé, culture) doit accompagner celle de l'Éducation prioritaire. Les injonctions sur les contenus et les modalités d'enseignement, ainsi que le pilotage par les évaluations doivent cesser sous peine de voir les écarts de réussite scolaire continuer à se creuser.

La mise en concurrence des personnels (part variable REP+, exclusion des conseillers pédagogiques, des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...), doit céder la place à des bonifications égalitaires (carrière, mobilité, indemnitaire) et aux moyens de « bien travailler » : effectifs allégés dans toutes les classes, création de postes, PDMQDC, RASED, équipes pluri-professionnelles complètes, temps et formation...

Si depuis 40 ans, avec la faiblesse des moyens attribués, l'Éducation prioritaire n'a pas permis d'en finir avec les inégalités scolaires, elle en a limité l'accroissement alors même que les inégalités économiques, sociales et de santé se sont aggravées, et plus encore avec la crise sanitaire. Les conditions d'existences matérielles comme culturelles des enfants sont très inégales ; de plus, « l'école n'est pas la même sur tout le territoire » (B. Lahire).

La FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire.

L'éducation et la formation tout au long de la vie doivent être pensées comme une éducation permanente. La formation continue (FC) doit en être le prolongement et poursuivre les mêmes objectifs que la formation initiale (FI). Elle doit être un droit effectif pour toutes et tous, accessible sur tout le territoire, bénéficier surtout aux moins qualifié-es dans un double objectif de qualification et d'émancipation en s'appuyant sur une FI solide, scolarisée, publique et gratuite pour toutes et tous jusqu'à 18 ans.

L'état doit redevenir l'acteur majeur de la formation professionnelle (FP) des jeunes, salarié-es et demandeur-euses d'emploi afin de satisfaire une exigence sociale et répondre aux enjeux sociétaux.

La formation continue doit s'effectuer sur le temps de travail, à l'initiative des salarié-es, pour anticiper les mutations, pour élever les qualifications, et simultanément ouvrir de nouveaux champs de savoirs et de culture. Elle doit être gratuite et financée par l'impôt, dans le cadre d'une réflexion sur la création d'une sécurité sociale professionnelle.

Il n'y aura pas de progrès social si la formation est tributaire de la loi du marché et des structures privées. Les organismes publics ou parapublics de formation des adultes doivent être dotés des moyens permettant d'offrir des parcours débouchant conjointement sur de nouvelles qualifications professionnelles, une promotion sociale et une ouverture culturelle.

Loin de cette vision, la loi « Avenir pro » est une nouvelle étape de la marchandisation de la FP. Elle libéralise la formation et développe la concurrence entre organismes et modes de formation (scolaire, apprentissage, professionnalisation...). La formation y est assimilée à un bien de consommation qui s'achète sans intermédiaire via l'application mobile CPF (compte personnel de formation).

La notion de compétence prônée par le MEDEF, à l'opposé de la

notion de savoir, remplace les qualifications. Les formatrices et enseignant-es sont exclu-es des commissions professionnelles consultatives, alors que les branches professionnelles y sont devenues hégémoniques. La réorganisation des certifications en blocs de compétences facilite la vente à la découpe des diplômes et affaiblit la place des savoirs généraux et professionnels dans les référentiels. Elle transforme progressivement les diplômes en certifications répondant aux besoins immédiats des employeurs-euses. A une FP initiale complète sont substituées progressivement de simples actions de formation professionnalisantes pour une insertion rapide. Le gouvernement avec les Régions, développe une vision adéquationniste fantasmée de la chaîne orientation-formation-emploi dans le seul objectif d'alimenter en salarié-es les secteurs en tensions.

Le mixage des parcours et des publics dans les formations s'intensifie niant toutes spécificités ou statuts (jeunes, demandeur-euses d'emploi, salarié-e...). Parce que la FP comme l'Éducation sont des outils formidables de transformation sociale et de progrès pour l'ensemble de la population, la FSU s'engage à promouvoir son modèle d'éducation permanente et rappelle la nécessité de développer un véritable service public de la formation professionnelle. Elle continuera à défendre une mission d'orientation assurée par le service public et veillera à ce que les missions d'insertion et d'emploi reviennent entièrement au service public. Elle cherchera à développer des actions communes (stages, colloques...) et des partenariats avec les OS de lutte et de transformation sociale, les associations, et les collectifs sur des thématiques diverses pour mieux répondre aux nouveaux enjeux du monde du travail, comme la transition écologique, la digitalisation, l'inclusion et la lutte contre les discriminations de toutes sortes.

Les inégalités se développent et l'écart continue à se creuser entre les riches et les pauvres. La crise sanitaire a accéléré ce processus et les inégalités de parcours scolaires et d'accès à la formation augmentent. L'écart d'âge entre les élèves les moins et les plus scolarisés se creuse. Les jeunes qui quittent l'école de façon précoce sont majoritairement des enfants de milieux populaires. Ils subissent en premier les difficultés d'accès à la qualification et au marché du travail. La crise sanitaire a révélé les inégalités d'équipements informatiques et aggravé les conditions d'hébergement et de restauration qui influent sur les conditions d'études. Un-e étudiant-e sur deux travaille et la perte de ce revenu a fait plonger nombre d'entre eux dans la pauvreté.

Dans ce contexte, le rôle de l'École est plus que jamais essentiel pour lutter contre les inégalités de « devenir scolaires » socialement déterminés, renforcées aujourd'hui par un système éducatif transformé pour mettre en

concurrence et trier les élèves.

Il y a donc urgence à réformer l'École et à lui donner, massivement, les moyens de lutter contre toutes les inégalités afin de permettre la réussite de toutes et de tous.

III-1 L'offre de formation sur les territoires, maillage et diversité, de la petite enfance à la vie professionnelle

III-1-1 Introduction : polarisation des territoires, déréglementation de l'offre de formation

Les zones d'éducation et de formation qui concentrent toutes les difficultés sont aussi celles où l'investissement public est le plus faible (enseignants contractuels, manque de personnels...). La déréglementation de l'offre de formation, mais aussi un transfert de responsabilités vers de multiples acteurs (collectivités, politique de la ville...) et un entrisme agressif du privé dessinent une éducation de moins en moins nationale.

Dans le supérieur, outre les politiques de différenciation des établissements via les appels à projet dits d'excellence des PIA, la répartition des subventions pour charge de service public des opérateurs est très inégalitaire suivant les types d'établissements et entre universités. Pour une même formation, le budget par étudiant et le taux d'encadrement varient du simple au double, ce qui conduit à dégrader fortement les conditions de travail des personnels des établissements sous-dotés.

III-1-2 La réforme du lycée général et technologique

Le triptyque « Lycée, bac, parcoursup » forme un système de sélection fondé sur le parcours individuel. Avec la réforme du bac et le poids accru du contrôle local et continu, la réputation du lycée sert de jauge au crédit que la formation supérieure accordera aux résultats scolaires du lycéen sur Parcoursup. Le projet local d'évaluation censé garantir l'égalité entre les élèves

pour le contrôle continu, est un outil pour normer et contrôler les pratiques professionnelles au mépris de la liberté pédagogique.

La « liberté de choix », fonctionne comme un piège car elle isole et met en concurrence des matières qui étaient auparavant liées dans les séries. Elle limite les possibilités d'orientation post-bac. Contraint par la pénurie de moyens et piloté par les attendus des formations supérieures, le « lycée à la carte » offre des choix de plus en plus limités. Tout le système fonctionne comme un amplificateur des inégalités territoriales, sociales et genrées à l'œuvre dans le reste de la société.

III-1-3 Spécialités et options des lycées général, technologique et professionnel

Les cartes de formation (spécialités et options en LGT, familles de métiers en LP) n'offrent pas aux élèves les mêmes opportunités partout. Les contraintes géographiques, matérielles et financières freinent des projets d'orientation, construits alors en s'adaptant à l'offre de proximité. Ces inégalités territoriales renforcées avec les réformes Blanquer ne sont pas sans effet sur les parcours des élèves et rappellent combien la liberté de choisir sa filière professionnelle ou ses combinaisons de spécialités est un leurre. L'offre de proximité doit au contraire comporter le plus possible de formations du second degré de l'éducation nationale et de l'agriculture. Développer l'internat, des résidences scolaires et des transports publics gratuits pour les élèves/étudiants contribue aussi à la réduction des inégalités.

III-1-4 Campus des métiers

Corpus Clermont-Ferrand III-1-3

III-1-5 L'enseignement supérieur et la recherche

Face à l'augmentation prévisible du nombre d'étudiant-es, 150 000 dans les cinq ans à venir, le gouvernement entend répondre par le recours, d'une part, à l'enseignement privé et, d'autre part, par l'augmentation de la « productivité » via la baisse du taux d'encadrement permise par l'hybridation des formations. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur passe

par la création de formations publiques, un recrutement massif de personnels titulaires et la construction de campus universitaires publics accueillant en « présentiel » les bachelier-es dans la filière de leur choix.

La Loi de programmation de la recherche (LPR) promulguée en 2020 prévoit une programmation budgétaire insuffisante sans aucun plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire, condamnant ainsi la recherche à un décrochage structurel. La LPR priorise le financement par appels à projets, dégrade les conditions de travail (surcharge) et attaque la liberté de recherche. Elle offre un cadre législatif à la loi de transformation de la fonction publique en créant de nouvelles voies de recrutement contractuel que la FSU dénonce. La FSU s'oppose à cette loi et demande une autre loi de programmation pour la recherche.

III-1-6 Service public de formation continue, concurrence public/privé

Corpus Clermont-Ferrand III-1-5

III-1-7 Réforme territoriale des services déconcentrés de l'éducation nationale

Corpus Clermont-Ferrand III-1-6

III-2 Faire société

III-2-1 Enseignement et pratiques de la démocratie

Corpus Clermont-Ferrand III-2-1

III-2-2 École inclusive

Corpus Le Mans III-a (inclusion, ULIS et handicap, UE, EGPA, UPE2A, RASED, études supérieures), IV-L (l'enseignement en prison), Clermont-Ferrand III-2-2 (équipes pluriprofessionnelles, PIAL)

La FSU défend le principe de l'inclusion, mais ses conditions de mise en œuvre sont interrogées car elles s'inscrivent dans une politique renforçant inégalités et discriminations.

L'inclusion nécessite de travailler tout ce qui permet de créer un environnement favorable aux élèves et aux personnels, donc une organisation des apprentissages, une évaluation des acquis, ainsi qu'une pédagogie adaptée en lien avec une formation pour la construire. Il faut donc conserver une

variété de modes de scolarisation y compris dans des établissements spécialisés permettant une meilleure articulation entre le soin et les apprentissages, en fonction des besoins des élèves. La FSU dénonce et s'oppose aux fermetures d'établissements spécialisés et d'enseignements adaptés, ainsi qu'à la baisse de leurs moyens, et exige que les politiques des ARS en termes d'offre se fassent en fonction des besoins et non d'une politique de réduction des coûts.

Pour éviter l'isolement des professionnel-les face à la diversité des situations particulières, face au manque de moyens et aux injonctions paradoxales et/ou contradictoires, il est nécessaire de réaffirmer l'expertise des enseignant-es dans l'exercice de leur métier et d'obtenir des temps institutionnels de construction collective des outils pédagogiques ainsi que des temps en équipe pluriprofessionnelle pour privilégier les regards croisés. L'inclusion ne se pose pas qu'en termes de réparation et de compensation, la vigilance s'impose pour ne pas traduire par des critères médicaux des difficultés d'ordre social ou pédagogique : il faut développer une approche de prévention, dépister et prévenir les difficultés avec du personnel supplémentaire formé à tous les niveaux de la scolarité.

La FSU demande, entre autres, une politique d'accueil et d'accompagnement des étudiant-es handicapé-es à l'université ce qui passe par un recrutement enseignant, aide à la prise de notes... à la hauteur et selon les types de besoins. Pour une inclusion sociale et professionnelle de l'élève et de l'étudiant-e, l'ensemble de son parcours de la maternelle à l'insertion professionnelle doit lui donner sens. La FSU affirme l'édicabilité de tou-tes. L'inclusion doit permettre l'accès à la culture commune pour une émancipation intellectuelle, culturelle et sociale des élèves et des étudiant-es.

III-2-3 Scolarisation des élèves EANA

Corpus Clermont-Ferrand III-2-2 bis

III-2-4 Éducation prioritaire

Voir zoom, corpus : Poitiers IV-b, Le Mans IV-b, Clermont-Ferrand III-2-3 et 3 bis

III-2-5 Mixité sociale et scolaire

Corpus Le Mans, IV-f., Clermont-Ferrand III-2-4

III-2-6 Langues régionales

Corpus Clermont-Ferrand III-2-5 Langues régionales, zoom Le Mans

La « *loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion* », a rappelé l'importance des langues dites régionales. Sortant ces langues de l'approche purement patrimoniale où la Constitution les a cantonnées, la *loi Molac* a permis de poser la question d'une action globale volontariste pour les faire vivre. Pour autant la loi n'apporte que peu de réponses à la question des moyens nécessaires à ce projet. Si elles subissent les mêmes menaces que les autres disciplines, notamment les autres langues vivantes étrangères à l'exception de l'anglais, les langues régionales cumulent les fragilités. Langues minoritaires ou minorées en métropole ou Outre-mer, les langues régionales sont souvent peu prises en considération : enseigner une langue régionale ou en langue régionale c'est souvent enseigner sans supports pédagogiques adaptés et dans un cadre horaire ou des groupes-classes que l'administration peut remettre en question à tout moment ; c'est aussi se retrouver très souvent isolé sur le terrain. Plus particulièrement en Alsace, l'articulation entre les LR et l'allemand doit faire l'objet de débats politiques et éducatifs afin de clarifier la situation sociolinguistique complexe qui existe.

La FSU porte un contenu revendicatif pour une politique linguistique des langues régionales avec entre autres l'augmentation du nombre de postes aux concours (CRPE, CAPES, Agrégation) à hauteur des besoins et la continuité de l'enseignement de/en LR de la maternelle à l'Université dans l'enseignement public assurée par des enveloppes de moyens spécifiques. La FSU réaffirme que les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et qu'il appartient à l'école publique, accessible à toutes les élèves et à toutes les familles sur l'ensemble du territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité.

III-2-7 Culture pour toutes et tous

Corpus Clermont-Ferrand III-2-6, Poitiers

III-2-8 Santé et action sociale

Corpus Poitiers II-b-9, Clermont-Ferrand III-2-7

La politique d'action sociale est traversée par de multiples problématiques (accès aux droits, prévention et protection de l'enfance, médiation école-familles, soutien à la parentalité...) accentuées par la crise sanitaire qui rejaillissent sur le climat scolaire et les apprentissages.

La politique de santé à l'école doit pouvoir répondre aux besoins des élèves et des étudiant-es, développant leur autonomie et améliorant leurs chances de réussite scolaire, tout en luttant contre les inégalités de santé.

Le ministère de l'Éducation nationale s'est doté en 2015 d'une politique « éducative, sociale et de santé » ambitieuse, associant l'ensemble de la communauté scolaire. Elle doit donc être mise en œuvre et évaluée dans chaque établissement scolaire. La prévention précoce des violences envers les enfants doit être développée notamment par la formation de l'ensemble des personnels à ces questions.

Les politiques sociales et de santé s'inscrivent dans le respect des missions des différents professionnels. La FSU dénonce l'article 2 de la loi « *d'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification* » qui vise à recréer un service de santé regroupant infirmier-es, assistant-es de service social et Psy-ÉN sous gouvernance médicale et combattra toute tentative pour y parvenir.

La FSU s'est opposée et s'opposera si nécessaire à tout nouveau projet de décentralisation des infirmier-es de l'Éducation nationale et des assistant-es de service social. Il est urgent de renforcer les moyens en personnels qualifiés pour permettre la réussite de tous et toutes en luttant contre les inégalités sociales.

III-2-9 Égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations

Corpus Clermont-Ferrand III-2-8

Les inégalités de genre dans les parcours des élèves sont de nouveau en progres-

sion, notamment à cause des réformes touchant les lycées.

La FSU demande la mise en œuvre de la Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en particulier l'objectif de formation de l'ensemble des personnels. La circulaire interdisant l'usage de l'écriture inclusive n'a fait l'objet d'aucun débat préalable, la FSU demande que s'ouvre une réflexion sur un usage égalitaire de la langue qu'elle promeut. Éduquer à l'égalité dès la maternelle et tout au long de la scolarité permettra de faire évoluer les comportements de chaque citoyen-ne, et participera à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

III-2-10 Droit à la scolarité

Corpus Clermont-Ferrand III-2-8 bis

III-2-11 Service national universel

Après des débuts peu convaincants en 2019, et sa suspension pour raison de crise sanitaire en 2020, le SNU est confirmé en 2021, confié aux recteurs de région académique. Au final, et alors que le gouvernement espérait 29 000 volontaires, le SNU ne concerne que 18 000 volontaires en 2021. Le gouvernement continue de présenter le SNU comme un « projet éducatif majeur ». Pourtant, il relève bien du code du service national (art. R.113-1). Ses débuts en 2019 ont montré un dispositif très normatif, détournant la notion d'engagement, aux antipodes de toute volonté d'émancipation.

Les fonds alloués au SNU (de quelques dizaines de millions d'euros actuellement à plusieurs milliards s'il venait à être généralisé) doivent être rendus à l'Éducation nationale et aux acteurs éducatifs (mouvement sportif et associations agréées d'éducation populaire). Face aux tentatives de certaines hiérarchies de convoquer des agents en dehors de leurs conditions statutaires pour mettre en œuvre le dispositif, la FSU combattra toute obligation qui pourrait être faite aux personnels de devoir y participer sans en avoir fait le choix, comme elle combattra toute obligation qui pourrait être faite aux mineurs de devoir y participer. La FSU rappelle sa demande d'abandon du SNU.

III-2-12 Justice des mineurs

Avec l'entrée en vigueur du code pénal de justice des mineurs le 30 septembre 2021, le gouvernement a parachevé un processus répressif à l'encontre de la jeunesse par une succession de passages à l'acte dévastateurs, débuté avec la Loi de programmation Justice et le bloc « peines » adapté aux mineur-es. Ces réformes attaquent frontalement l'essence éducative des missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse auprès des familles et des adolescente-s. Cette politique consacre la primauté du rétablissement de l'ordre aux dépens de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la situation de danger dans laquelle il se trouve, et s'appliquera encore plus durement contre les jeunes étranger-ères isolé-es.

Corpus : Justice des mineur-es, privilégier l'éducation (Le Mans)

III-3 Organisation et cohérence du parcours scolaire et de la formation tout au long de la vie

Instruction obligatoire à partir de trois ans.

Corpus Poitiers III-B-1 ; III-B-2- Clermont-Ferrand III-3-1.

III-3-2 Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

Corpus Clermont-Ferrand III-3-2

L'obligation de formation pour les 16-18 ans ne fait qu'entériner ce qui se fait depuis plus de dix ans : le traitement des décrocheur-euses et des sortant-es sans qualification par des prestataires extérieurs à l'ENJS.

A contrario, la FSU défend la scolarité obligatoire pour tou-tes jusqu'à 18 ans minimum. Cette exigence constitue un des moyens de traiter les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire. L'Éducation nationale et l'Agriculture doivent mener une politique de lutte contre le décrochage scolaire et permettre à chacun-e de retrouver une place dans le cadre commun. Le raccrochage des jeunes les plus éloigné-es de l'École nécessite le développement de structures et dispositifs adaptés, au collège et au lycée, avec des moyens nouveaux, et non le simple développement de parcours individualisés sans moyens dédiés. L'une des priorités doit porter sur les 20 000 jeunes qui se déscolarisent avant 16 ans chaque année. Des cursus de formation doivent leur

permettre d'atteindre un premier niveau de qualification et d'envisager des poursuites d'études.

III-3-3 Effectifs et dédoublements

Corpus Poitiers II-b-3, Clermont-Ferrand III-3-3

III-3-4 Orientation

Corpus Clermont-Ferrand III-3-4, Poitiers zoom Orientation, Le Mans III-b-6-3

La réflexion sur l'orientation ne peut se cantonner aux heures d'accompagnement personnalisé. Psy-ÉN-EDO et enseignants, dans le respect de leurs missions propres, doivent pouvoir accompagner de concert élèves et étudiant-es afin de développer leur ambition scolaire et la poursuite d'étude. Le transfert de l'information sur les formations et les métiers aux régions est un fiasco : recours au numérique, mélange des formations publiques et privées, de la formation initiale et continue. Il faut supprimer les dispositions de la loi de 2018 et redonner ces missions à l'ONISEP ainsi que les moyens de les assurer.

III-3-5 Collège

III-3-5.1 Liaison école-collège

Corpus Le Mans III-b-6.5 ; Liaison collège-lycée, Troisième prépa métiers Corpus Le Mans III-b-6-2, Clermont-Ferrand III-3-6

Si le collège semble être un angle mort de la politique d'éducation depuis la réforme de 2016 et ses « assouplissements », il fait l'objet d'une réforme continue, par petites touches, différenciant le fonctionnement de chaque collège et développant le management (expérimentations, injonctions sur les formes d'évaluation...). Alors qu'il est le dernier maillon commun de la scolarité, il ne parvient pas, étant le plus faiblement doté, à être garant d'égalité pour les élèves : les effectifs de classe ne cessent de croître, ce qui pèse sur les conditions d'études de tous et en particulier des élèves à besoin particulier dont l'accompagnement se dégrade.

III-3-7 Quel(s) lycée(s) ?

Corpus Le Mans III-b-4, Clermont-Ferrand III-3-7

Les réformes récentes portant sur leur organisation ont aggravé la hiérarchi-

sation sociale des différentes voies du lycée et renforcé les inégalités entre les lycéen-nes. Le manque chronique de moyens attribués aux lycées généraux et technologiques a pour conséquence une réduction des options proposées, notamment en seconde, pour conserver des possibilités d'enseignements à effectifs réduits. Cette absence d'option met en péril la voie technologique. Le regroupement en familles de métiers généralistes des classes de seconde professionnelle contribue à la déprofessionnalisation des formations sans pour autant développer l'acquisition des connaissances nécessaires à une poursuite d'étude post-bac.

Pour poursuivre sa réflexion sur l'organisation du lycée en voies progressivement diversifiées dans leurs contenus comme dans leur durée, la FSU travaillera dans le cadre de son mandat de scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans et en excluant donc toute incitation à rejoindre prématurément l'apprentissage, à des propositions sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de Troisième.

III-3-8 La réforme de la voie professionnelle

La transformation Blanquer de la voie professionnelle achève sa mise en place, confirmant les craintes et justifiant les critiques de la FSU. Des disciplines déjà spoliées par la mise en place de la co-intervention forcée se voient dépouillées au profit d'un élargissement de ce dispositif en terminale. Ces modifications de l'organisation des enseignements, laissées à l'appréciation de chaque établissement, renforceront l'individualisation des parcours de formation générant encore plus d'inégalité entre les élèves durant leur formation. La FSU revendique l'abandon de cette réforme.

III-3-9 Apprentissage : changement de paradigme

Corpus Le Mans III-b-6-7, Clermont-Ferrand III-3-9

La FSU continue à demander le développement de la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire qui a montré son efficacité même durant la pandémie car étant moins dépendante des entreprises. Son offre de formation doit être priorisée afin de

permettre aux jeunes qui le désirent d'accéder à ces formations à l'issue du collège. Concernant l'apprentissage, elle demande que la carte des formations par apprentissage soit discutée au niveau des instances régionales (CRE-FOP, CAEN, CREA) et qu'elle soit arrêtée conjointement par l'autorité académique et le conseil régional. Elle demande un contrôle strict de l'utilisation des fonds de la formation et un contrôle par les ministères concernés de la qualité de la formation dispensée aux apprentis.

III-3-10 Le supérieur et le post-bac des lycées

Corpus Clermont-Ferrand III-3-10

Le cylindrage du flux des étudiants restreint gravement la liberté de chacun et chacune de construire son émancipation et son devenir professionnel. A contrario, le nombre de STS dans le public doit être augmenté. Leur répartition doit être équitable sur le territoire national et ne pas dépendre des cartes des formations régionales. En sus, des places en STS sont à créer pour accueillir tous les bacheliers, professionnels ou non, ainsi que les jeunes sans formation. Quelle que soit la réorientation ou la poursuite d'études envisagée et quel que soit le module complémentaire nécessaire, la durée de formation n'a pas à être allongée. Ces diverses modalités doivent être intégrées aux cursus des formations diplômantes, à placer en aval, en dernière année, ou en amont en première année. L'individualisation des parcours est à proscrire car elle renvoie la responsabilité à chacune et chacun de se former et de rester employable tout au long de sa vie. Les formations post-bac d'un an, qu'il s'agisse de formations « préparatoires », de FCIL ou autre (sauf bac +1 cf. 071), doivent toutes être reconnues par l'attribution d'un diplôme, à l'instar des Mentions Complémentaires. Ainsi doivent-elles toutes attester de l'élévation du niveau de qualification des apprenants aussi bien dans les domaines techniques et professionnels que culturels et scientifiques.

La licence professionnelle BUT (Bachelier universitaire de technologie) remplaçant les DUT, ne permet pas l'accès de droit au master. Les pratiques péda-

gogiques sont normalisées par une approche par compétence imposée et la part des enseignements cadrés nationalement a été réduite. La FSU demande une licence universitaire de technologie avec un équilibre entre savoirs et compétences, indispensable pour une insertion professionnelle réussie et une poursuite d'études.

III-3-11 Réforme des formations des métiers de la santé

Corpus Clermont-Ferrand III-3-10

La FSU estime nécessaire de faire évoluer cette réforme vers une licence santé avec des passerelles permettant de réelement diversifier le profil social des étudiant-es dans les filières de santé. L'universitarisation des études en soins infirmiers doit se poursuivre par la mise en place d'une filière universitaire complète. Les IPA ou protocoles de coopération sous gouvernance médicale ne reconnaissent pas leur spécificité d'exercice et ne sont pas émancipateurs pour la profession.

III-3-11 bis Réforme des métiers du travail social

La réforme des Diplômes d'État du travail social du 22 août 2018 attribue le grade licence aux assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants et éducateurs techniques spécialisés, aux seuls diplômés à compter de 2021. Elle introduit donc une inégalité inacceptable à l'encontre de professionnels déjà en exercice. Pourtant, le passage de ces professionnels en catégorie A effectif au 1^{er} février 2019, valide implicitement un niveau de formation équivalent à la licence. C'est pourquoi la FSU revendique l'attribution du grade licence à l'ensemble des travailleurs sociaux de ces cinq diplômes.

III-3-12 Accès à l'enseignement supérieur (continuité vs sélection)

Corpus Clermont-Ferrand III-3-11

Parcoursup est une plateforme dont le principe repose sur la mise en concurrence des candidat-es et des formations supérieures. Elle promeut les formations privées et l'apprentissage dans un marché éducatif où les formations publiques sont paupérisées. Faute de hiérarchisa-

tion des vœux a priori et via des algorithmes locaux, elle favorise la sélection par les formations au détriment des souhaits des lycéens conduisant à une relégation des candidat-es les plus socialement et scolairement fragiles, mise sur la dissuasion par l'attente et l'auto-censure. Pour toutes ces raisons, Parcoursup ne permet pas l'orientation et la réussite des jeunes, et est un outil d'une sélection généralisée induite par la loi ORE dont la FSU revendique l'abrogation. La FSU demande donc l'abandon de Parcoursup et un investissement massif pour permettre l'accès à tous et toutes dans l'enseignement supérieur.

III-3-13 Droit à la formation tout au long de la vie

Corpus Clermont-Ferrand III-3-2-12

III-3-14 Éducation populaire

Corpus Poitiers IV-f, Le Mans IV-g

Une politique publique nationale d'éducation populaire doit permettre d'agir avec, et en immersion dans la société civile sur les conflits inhérents à toute société vivante et démocratique. Une mission d'État d'éducation populaire ne consiste donc pas en l'organisation d'un marché pour les associations, ni en placement de jeunes, ni en promotion de tel ou tel dispositif sportif ou socioculturel via des agences.

Il s'agit d'une mission permanente de services de l'État, avec des personnels techniques et pédagogiques du champ du sport et de l'éducation populaire, en interaction sur les territoires, dans le prolongement de l'École.

III-4 L'école dans son environnement

III-4-1 Rythmes éducatifs et scolaires

Corpus Le Mans I-c et III-c, Clermont-Ferrand III-4-1

III-4-2 Rôles de l'État et des collectivités territoriales. Gouvernance.

Le développement du pilotage partagé des cités éducatives dans le cadre de la politique de la ville ainsi que des Territoires éducatifs ruraux, est une menace d'abandon, de mise sous tutelle ou de définition locale du service public d'Éducation nationale. Les programmes scolaires, le recrutement et la gestion des enseignant-es et des personnels de

l'EN, le pilotage de l'ensemble du système éducatif... doivent rester des prérogatives du ministère de l'EN. Le nouvel échelon « régions académiques » organise progressivement un éclatement du service public d'ÉN en « grandes régions » éducatives : pour la FSU, le service public d'éducation doit conserver une cohérence nationale.

La politique éducative doit réaliser l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Les Collectivités Territoriales doivent s'engager à doter chaque EPLE en personnels technique et/ou d'entretien et/ou de service relevant de cadres statutaires de la FP, en nombre suffisant, à l'exclusion de toute forme d'externalisation ou privatisation. Pour la FSU, ces personnels sont indispensables dans la communauté éducative et leurs missions ne sont pas réductibles aux seuls aspects « techniques ». Les décisions concernant les locaux, équipements scolaires, d'hébergement, de restauration et sportifs (constructions, rénovations et travaux) doivent être prises en associant la totalité des équipes éducatives concernées et bénéficier d'un investissement massif. L'État doit fixer un cadre égalitaire et organiser sa mise en œuvre (cahier des charges, péréquations, contribution...) permettant que les budgets des établissements et des écoles soient comparables d'un territoire à l'autre. Les choix d'équipement (dont le numérique) doivent répondre aux choix pédagogiques des équipes ; les modalités d'enseignement et les choix pédagogiques ne peuvent relever que des décisions des enseignant-es.

La loi 3DS porte des risques d'éclatement du cadre national, par exemple en réamorçant un processus de décentralisation et des transferts de compétences entre CT qui pourraient concerner les établissements scolaires.

La mobilisation reste à l'ordre du jour, les sénateurs n'ayant pas renoncé à ces projets.

III-4-3 Relations aux associations

Corpus Clermont-Ferrand III-4-3

III-4-4 Rôle des parents, relations école - parents

Corpus Poitiers II-B-7, Le Mans IV-h, Clermont-Ferrand III 4-4

III-5 Laïcité

Corpus Clermont-Ferrand III-5 ; Le Mans, thème 2, zoom ; voir aussi le zoom Metz thème 3

La campagne d'affichage sur la laïcité à la rentrée 2021 use de l'essentialisation des élèves en fonction de leur origine ou de leur option spirituelle supposée. Elle réduit la laïcité à un outil de conformation et de « vivre ensemble » faisant passer au second plan son ambition émancipatrice. Elle invisibilise la particularité de l'école laïque, seule école ayant la mission de participer à cette ambition, offrant à tous et à toutes l'accès aux mêmes enseignements et à l'esprit critique.

La FSU s'inquiète par ailleurs des contenus de formation à la laïcité inspirés du rapport Obin et conçus sous le seul angle des « atteintes » à la laïcité. Si les agents des trois versants de la fonction publique doivent être mieux formés sur cette question complexe, il s'agit bien au contraire de renforcer la mise en œuvre concrète du principe de laïcité dans le respect de la liberté d'expression telle que définie juridiquement. La laïcité scolaire, elle, doit permettre à tous les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements et avis sont légitimes. La FSU refuse que cette formation à la laïcité soit « *intégrée et valorisée dans la progression de carrière de l'agent public au titre des fondamentaux à maîtriser* ».

III-5-1 Écoles privées, écoles privées hors contrat : financement et contrôle

Corpus, Clermont-Ferrand III 5-1

La lutte contre toute forme d'endoctrinement des enfants et des jeunes nécessite un contrôle renforcé de l'État, en particulier dans les écoles privées hors contrat. Il faut pour cela que l'État, au-delà de nouveaux dispositifs législatifs nécessaires, se donne les moyens d'exercer ces contrôles, leur effectivité restant le point problématique majeur.

III-5-2 Orientation : Psy-ÉN, Parcoursup, coaching

Onisep : voir partie IV et corpus Clermont-Ferrand III-5-2

III-5-3 Privatisation de la formation professionnelle

Corpus Clermont-Ferrand III-5-3

III-5-4 Valorisation économique et transfert de la recherche

La crise sanitaire a mis en lumière l'échec des politiques menées en matière de recherche publique qui se sont focalisées depuis 15 ans sur la valorisation et le transfert de la recherche publique vers le secteur économique privé. Les nombreux dispositifs d'incitation aux partenariats et à l'innovation avec le privé n'auront pas permis à l'écosystème de recherche et développement (R&D) et à l'industrie pharmaceutique en France (Sanofi-Pasteur) de mettre au point et produire un vaccin contre la Covid-19 dans les mêmes délais que les principales puissances scientifiques. Cette catastrophe en matière d'innovation est un signe inquiétant du déclassement de la R&D en France. Elle montre la nécessité d'une autre politique en matière de R&D publique et privée avec un investissement massif dans la recherche publique.

III-5-4 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Corpus Clermont-Ferrand III-5-5

III-5-6 Le financement de la recherche publique et privée

À l'heure où les objectifs de 3 % du PIB pour la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et de 1 % du PIB pour la recherche publique, fixés il y a plus de 20 ans, ne sont toujours pas atteints, l'aide à la recherche privée ne doit pas, dans un contexte de contrainte budgétaire, se faire au détriment de la recherche publique. Concernant le Crédit Impôt Recherche (CIR), la dépense fiscale occasionnée n'a aucune justification à partir du moment où il n'a jamais favorisé une augmentation de la dépense privée de R&D ni permis de développer l'emploi scientifique de jeunes docteurs en France, notamment dans les grands groupes qui accaparent 50 % du dispositif. Cet argent public doit être utilisé en priorité pour accroître le financement récurrent des laboratoires et des équipes de recherche des établissements et des universités.

III-5-6 Numérique, EdTech, partenariats public-privé, numérique pédagogique

La FSU soutient le développement des infrastructures et l'équipement raisonné

des écoles, des collèges, des lycées et des établissements de l'enseignement supérieur, des personnels et des usagers ainsi que la formation des personnels, des élèves et des étudiants aux usages et mésusages du numérique. Cependant elle revendique que ces outils, applications et plateformes ne sauraient se substituer à la relation pédagogique, à la nécessité de formation en présence et sur site et ne saurait justifier une

baisse de l'encadrement des élèves ou des étudiants. De plus, l'usage de ces outils relève de la liberté pédagogique et ne saurait être imposé aux enseignants. La protection des données des personnels, des élèves et des étudiants comme leurs productions et leurs usages doivent respecter le RGPD.

L'entrisme des acteurs privés dans l'école est non seulement soutenu et encouragé par les ministères mais les

EdTech se développent au cours d'expérimentation qui n'ont de telles que le nom puisqu'aucun bilan ni évaluation ne sont tirés sinon pour pousser toujours plus loin les contrats utilisant la formation des élèves et des étudiants comme des terrains de mise au point des développements de ces applications privées avec des financements publics. Les applications libres, « open source », devraient être les seules autorisées.

Partie IV. Quels métiers pour la démocratisation ?

La FSU réaffirme que les personnels de l'enseignement, de la formation, de l'éducation et de la recherche sont concepteurs de leur activité. La coopération, le travail en équipe et la reconnaissance de l'expertise professionnelle permettent de résister aux politiques managériales, qui tentent d'instrumentaliser les collectifs de travail. L'autoritarisme, la concurrence entre les agent-es, la gestion par la performance et les hiérarchies intermédiaires conduisent au travail empêché, à la perte de sens du métier et aux risques psychosociaux.

La diffusion de contenus de formation en ligne ne permet pas leur appropriation, elle ne peut s'imposer comme seul support de la conception libre et créatrice de l'activité pédagogique.

IV-1 Les métiers, les missions

Personnels concepteurs de leur activité professionnelle, libertés pédagogique, académique et de recherche.

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-1

IV-1-2. Travail en équipe pluriprofessionnelle, co-intervention, plus de maîtres, collectifs de travail

Co-intervention, collaboration (corpus Clermont-Ferrand IV-1-2).

Pour répondre aux difficultés croissantes auxquelles les personnels sont confrontés, ils et elles revendiquent la dimension collective des métiers et le travail entre pair-es pour renforcer leur action. Les nouvelles modalités d'évaluation des établissements scolaires imposées par J.-M. Blanquer sont pré-

texte à une auto-évaluation. Elle use de pratiques participatives pour engager les personnels à se fixer des objectifs et à se passer des moyens nécessaires à leur réalisation. La FSU appelle les personnels à refuser ces logiques managériales et revendique une meilleure prise en compte institutionnelle des temps d'échange et d'élaboration au sein d'équipes pluriprofessionnelles. Pour la conception de contenus en ligne, le recours à des ingénieurs pédagogiques ne saurait priver les enseignants de leurs droits moraux de propriété intellectuelle et ne doit en aucun cas conduire à une taylorisation de l'activité d'enseignement entre d'une part les concepteurs et d'autre part les dispensateurs-trices-répétiteurs-trices.

IV-1-2 bis Direction d'école

La fonction de direction d'école poursuit sa dégradation, amplifiée durant la crise sanitaire. Les faibles avancées des rentrées 2020 et 2021 sont bien en deçà des besoins exprimés par les directeurs-trices. Ils-elles ont besoin de plus de temps, de personnel sous statut, formé, dédié à l'aide administrative et au fonctionnement de l'école, d'un réel allègement de leurs tâches administratives, d'une meilleure rémunération, d'une formation initiale et continue et du soutien de leur hiérarchie. Les demandes de l'institution doivent s'inscrire dans le référentiel de compétences de 2014. Elles ne doivent pas conduire les directeurs-trices à tenir un rôle hiérarchique qu'ils-elles n'ont pas, que la profession ne souhaite pas et qui dégraderait le fonctionnement de l'école. Leurs mis-

sions doivent être recentrées sur l'enseignement, l'animation du collectif de travail, le suivi des élèves et les relations avec les partenaires. Les conseils des maîtres et des maîtresses, de cycle et d'école doivent rester les seules instances de réflexions et de décisions dans les écoles.

La FSU rappelle son opposition au statut hiérarchique du directeur-trice d'école, qui doit rester un pair parmi ses collègues pour un meilleur fonctionnement de l'école.

IV-1-3 Enseignant-es spécialisé-es

Formation des enseignants spécialisés (corpus Clermont-Ferrand IV-1-3.)

La place des enseignant-es spécialisés-es dans le collectif pédagogique est indispensable pour apporter un regard et une expertise particulière afin d'élaborer collectivement les actions de prévention et d'adaptation.

La FSU réaffirme la nécessité d'un enseignement spécialisé et adapté délivré aux élèves et dénonce la tendance à réorienter les missions des enseignants spécialisés vers un rôle de personnes-ressources.

IV-1-4 CPE

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-4

Pour la FSU, affirmer et redonner aux CPE toute la dimension « éducative » à leurs missions est une exigence qui s'oppose à toute conception managériale d'un établissement scolaire structuré verticalement en services cloisonnés. Dans un quotidien professionnel fait de collaborations horizontales, CPE et enseignants exercent leur activité en

direction de jeunes en formation. La FSU revendique le respect de l'identité professionnelle des CPE, concepteurs de leur activité professionnelle.

IV-1-4 bis ATSEM

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-4

L'action éducative des ATSEM en direction des élèves des écoles maternelles doit être pleinement reconnue. Pour le bon fonctionnement de l'école et la réussite de tous les élèves, un-e ATSEM doit être affecté-e par classe à temps plein de façon pérenne. Chaque ATSEM doit être remplacé-e en cas d'absence et les déplacements géographiques subis actuellement pour des raisons managériales doivent cesser.

IV-1-5 AESH

Le déploiement généralisé des PIAL empêche trop souvent les AESH d'exercer leur mission d'accompagnement du fait du morcellement de leur emploi du temps, de la mutualisation des suivis et du changement d'élèves à accompagner parfois quotidiennement. Cette gestion remet en cause les besoins des élèves et ne permet pas aux AESH d'intégrer l'équipe pédagogique pour élaborer collectivement les adaptations nécessaires. Les AESH doivent avoir du temps sur leur service pour la construction collective des adaptations au sein de l'équipe pédagogique.

La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité des inclusions.

Questions statutaires voir thème 2. Corpus Clermont-Ferrand IV-1-5, Le Mans V-c.

IV-1-5 bis Personnels administratifs, techniques, de laboratoire et des bibliothèques

Les personnels administratifs et techniques de laboratoire des EPLE et des services contribuent au quotidien à préparer, organiser, rendre possible l'acte d'enseignement au plus près des élèves. Cependant les politiques menées - suppressions de postes, contractualisation des moyens, mise en place de services mutualisés, regroupements comptables et certaines réformes pédagogiques, comme la réforme du baccalauréat pour les personnels de laboratoires impactent fortement les conditions de travail. Les

politiques ministérielle, régionale et départementale, vident, au fil du temps, de leur sens les missions des personnels dont la plus récente : la loi 3DS « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification ». La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier pour la mission de promotion de la santé qui serait confiée aux départements.

IV-1-6 Encadrement

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-6

IV-1-7 Psy-ÉN - Transfert des missions, formation

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-7

L'offensive contre le corps des psychologues dans tous les secteurs d'activité s'est traduite par une baisse des recrutements (le recours aux contractuels atteint 30 % dans le premier degré, 50 % dans le second) et des textes visant à leur imposer certaines pratiques, à instaurer un contrôle des médecins sur leurs activités. La modification du code de l'Éducation par la loi du 26 avril 2021 tend à mutualiser les moyens entre les Psy-ÉN et les psychologues de la PMI pour la réalisation de bilans que celles-ci ne pourraient assurer faute de moyens. Cette médicalisation des difficultés scolaires risque de limiter les interventions aux seuls élèves à BEP et aux évaluations diagnostiques au détriment du travail de prévention avec les équipes des écoles et des établissements.

IV-1-7 bis Infirmier-es de l'ÉN

Lutte contre les inégalités, créations de postes.

Corpus Clermont-Ferrand IV-1-7

La FSU appelle au renforcement de la consultation infirmière de premier recours et de l'éducation à la santé individuelle et collective pour les élèves et étudiant-es.

IV-1-7 ter Assistant-e et conseiller-e de service social

Missions : corpus Clermont-Ferrand IV-1-7ter

La volonté affichée de substituer une partie des missions des assistant-es et conseiller-es de service social par l'intervention de partenaires extérieures ne saurait répondre aux besoins existants, affaiblissant le service public

d'éducation par une externalisation favorisant le recours à des personnels non formés et précarisés.

IV-1-8 Chercheur-es et enseignant-es chercheur-es

Les politiques des gouvernements successifs modifient profondément les conditions d'exercice du métier qui en deviennent difficilement compatibles avec l'éthique professionnelle (précarité, autoritarisme, concurrence exacerbée, conflits d'intérêt, fraudes...). Des pressions s'exercent tout particulièrement sur les plus précaires. La mise en concurrence est également préjudiciable à l'égalité femme-homme. Il convient de donner aux chercheurs et enseignant-es-chercheur-es les moyens et le temps de préserver une démarche scientifique dans des projets de longue haleine ce qui est incompatible avec l'emploi de contractuel-les et la concurrence généralisée.

IV-2 Attractivité

IV-2-1 Prérecrutements

Corpus Le Mans VI-a-1-c

IV-2-2 Prescriptions, difficultés de recrutement, pré-pro

Corpus Clermont-Ferrand IV-2

Les dispositifs proposés depuis 2012 (Emploi avenir professeur, étudiant-e apprenti-e professeur-e, M1 MEEF en alternance, AED en préprofessionnalisation) ne se sont pas montrés efficaces, et les ministres successifs n'ont jamais tiré les enseignements des échecs passés. Ils ne correspondent en rien aux prérecrutements démocratisants voulus par la FSU. Celle-ci revendique des recrutements de type élèves-fonctionnaires, rémunéré-es sans contrepartie pendant leurs études et pouvant ainsi s'y consacrer pleinement. C'est la solution de bon sens pour faire face à la crise du recrutement.

La FSU demande la mise en place de plans de recrutements pluriannuels avec sortie de la précarité, l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération.

Le dispositif du Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) ne peut pas prétendre répondre aux objectifs d'attractivité ni de prérecrutement : il n'est pas accompagné de mesures de

financement des études et n'offre pas un cadre sécurisant pour obtenir le diplôme et réussir le concours. De plus ce dispositif soulève de nombreux problèmes tant du point de vue des contenus disciplinaires, que du décrochage entre la formation des enseignant-es du premier et du second degrés. Enfin ce parcours comporte un risque de désuniversitarisation de la formation des professeur-es des écoles, notamment en confiant la quasi-intégralité de leurs enseignements à des professeur-es du second degré.

IV-3 Formation

La FSU s'oppose à la « réforme » de la formation initiale : des étudiant-es contractuels en responsabilité de classe à tiers temps, des stagiaires qui, après réussite aux concours, seront affectés à plein temps dans leur grande majorité, créant des inégalités entre les étudiants et entre les stagiaires. Elle s'oppose également à un concours dont le caractère « plus professionnalisant » est sujet à caution avec une deuxième épreuve orale, a-disciplinaire et normative. Cette réforme ne saurait dispenser l'État de mettre en place une formation post-concours pour ses lauréat-es. Elle n'est pas de nature à réduire la crise du recrutement, à démocratiser l'accès au métier ou à développer la formation au métier.

IV-3-1 Formation initiale et continue pour des personnels concepteurs de leurs activités professionnelles : quels contenus et objectifs de formation ?

Corpus Le Mans VI- a et b, Clermont-Ferrand IV-3-1.

IV-3-2 La place du terrain dans la formation initiale

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-2

Les stages de terrain, dans les écoles et établissements scolaires et de formation dans lesquels les futurs professionnels exerceront, sont un des éléments essentiels de leur formation initiale. Ils doivent permettre de découvrir des réalités diverses, par l'observation, la pratique accompagnée, puis la mise en responsabilité progressive. Les stages ne sont formateurs que s'ils s'articulent avec une formation universitaire. Ils ne doivent pas pallier le manque de postes.

La formation des infirmier-es de l'EN doit être universitarisée afin que leur exercice singulier soit reconnu comme une spécialité infirmière. Ni la pratique avancée ni les protocoles de coopération ne le permettent car ils restent sous gouvernance médicale et ne sont pas émancipateurs pour la profession, à l'inverse d'un diplôme de Master 2 organisé dans les INSPE.

Progressivité de l'entrée dans le métier, formation continuée en début de carrières – corpus – formation des infirmier-es de l'Éducation nationale.

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-3, Le Mans VI-a-3

Les candidat-es issus de parcours non universitaires ou relevant de VAE doivent pouvoir bénéficier de modalités de prérecrutements, à différents étages du cursus pour obtenir leur diplôme et réussir les concours.

IV-3-3 Quelles structures de formation ? Relations EN/ESR

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-4, Le Mans VI a-1-a

IV-3-4 Quels contenus de formation

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-5, Le Mans VI-a-1-b

IV-3-5 Statut, rôle, formation des formatrices et formateurs ?

IV-3-5a Équipe pluricatégorielle

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-6, Le Mans VI-c-II-b et c

Les conditions de travail des formateurs et formatrices se sont considérablement dégradées : empilement des missions et perte de sens du métier, multiplication des parcours des étudiant-es, stagiaires et enseignant-es, glissement de leur mission première de formation vers des missions d'évaluation et d'accompagnement. Dans le premier degré, les missions des conseillers pédagogiques doivent se recentrer sur la formation, sans confusion avec les RDV de carrière et le contrôle de conformité dévolus aux IEN, et dans le respect de leur professionnalité : les formateurs-trices ne sont pas des exécutant-es. La formation initiale et continue doit être assurée par des formateurs-trices certifiés.

Le recours à des tuteurs et tutrices non certifié-es pour le suivi et l'accompa-

gnement des étudiant-es alternant-es révèle le manque d'ambition de la réforme. Aucun temps institutionnalisé n'est prévu pour décharger ces tuteurs terrain ce qui entraîne inévitablement une surcharge de travail. Quant à l'indemnité prévue elle est bien inférieure à celle perçue par les formateurs-trices certifié-es, alors que leurs missions sont proches.

IV-3-6 Privatisation de la formation

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-7

IV-3-7 Formations spécifiques : formatrices et formateurs, personnels de direction, d'inspection

Corpus Clermont-Ferrand IV-3-8, Corpus Le Mans VI-d

IV-3-8 CNED/CNPR/Canopé : des services publics

Voir aussi corpus, zoom

1. Lors des confinements, un recours anticipé et plus important aux établissements publics aurait facilité la bascule de l'enseignement « présentiel » vers le « distanciel ».
2. Ces établissements ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire en mettant à disposition des personnels des moyens techniques et pédagogiques. Néanmoins, les difficultés de fonctionnement qui sont apparues ont pour cause des années de manque d'investissements et de prise en compte du virage numérique, notamment au CNED.
3. L'enseignement à distance demande une expertise professionnelle et des moyens techniques et humains propres. Ce constat renforce les demandes de la FSU exprimées lors du congrès de Clermont-Ferrand pour développer un réel service public d'enseignement à distance, avec le CNED et le CNPR, permettant de garantir l'accès à l'éducation obligatoire aux élèves qui en sont éloignés et au-delà d'assurer un enseignement et des formations publiques aux usagers qui ne peuvent le faire en « présentiel ».
4. Juste avant le début de la crise sanitaire, le ministère envisageait de transformer en profondeur le réseau Canopé pour en faire un prestataire de la formation continue des personnels, au détriment des autres missions. Les inter-

ventions de la FSU et la mobilisation des personnels ont permis de faire reculer le ministère. La crise sanitaire a mis en avant la nécessité de disposer d'un service public de ressources pédagogiques et numériques. La FSU interviendra pour assurer la pérennité du réseau et son maintien dans le service public. Elle se mobilisera pour que Canopé ne soit pas instrumentalisé dans

une transformation de la formation initiale et continue des personnels en tout « distanciel ».

5. La loi du 5/09/2018 a démantelé le réseau des DRONISEP en supprimant 200 postes et affaibli cet établissement public. La définition de nouvelles orientations a réduit les missions de service public pour l'information du public scolaire et positionne l'ONISEP sur la

production d'activités clés en main sur l'orientation pour les enseignant-es sans aucun recours aux Psy-ÉN. Le lien historique des CIO avec l'ONISEP est mis à mal, alourdissant le travail des CIO qui doivent s'assurer de la fiabilité et de l'objectivité des informations transmises par les régions. La FSU demande la suppression de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018.

zoOM

La formation des enseignant-es au cœur de la transformation de l'école entamée par J.-M. Blanquer

Promouvoir une formation des personnels ambitieuse, marquée de l'idée qu'enseigner est un métier de conception, est un enjeu majeur d'amélioration du système éducatif et de la lutte contre les inégalités. J.-M. Blanquer a renforcé son emprise sur l'ensemble de la formation (pilotage des INSPE, PPPE, e-INSPE, référentiel de formation, nouvel arrêté master, et bientôt « Cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation » et École académique de la formation continue). À la multiplication du prescrit et au déploiement d'évaluations standardisées, il entend ajouter le contrôle sur la formation initiale et continue, renforçant l'assujettissement des pratiques enseignantes. Le projet porté par la FSU doit soutenir la résistance des enseignant-es à cette réorientation des missions assignées à la formation.

La réforme de la formation initiale engage une modification profonde de la conception même du métier enseignant pour le réduire à des tâches d'exécution de procédures prescrites. Avant les concours, la mise en responsabilité en classe est d'abord une opération financière, et, loin d'être pensée dans une logique de formation, devient l'instrument idéal de la transmission de « bonnes pratiques » livrées ctef en main. Après les concours, la majorité des stagiaires seront placés en responsabilité à temps plein : J.-M. Blanquer renoue avec les pires aspects de la réforme menée sous le quinquennat Sarkozy, lorsqu'il exerçait lui-même comme DGESCO. C'est aussi le moyen d'économiser des milliers de postes de fonctionnaires-stagiaires. Certains contenus du master MEEF sont resserrés sur des « fondamentaux » définis par le ministère dont on trouve trace aussi dans la réforme du CAFIPEMF qui instaure une rupture du rapport à la recherche.

En mêlant la formation et l'accompagnement des personnels avec les volontés gestionnaires d'une RH de proximité, les conclusions du Grenelle de l'Éducation souhaitent renforcer les moyens de contrôle du travail des enseignant-es. Le projet de confier à des enseignants ou à des conseillers pédagogiques des missions d'évaluation ou d'inspection de leurs collègues instituerait une hiérarchie intermédiaire. L'engagement dans la formation continue constituerait un outil supplémentaire de gestion des carrières enseignantes, dont les cadres de contrôle collectif ont été affaiblis par la Loi de transformation de la fonction publique. Ceci se ferait aux dépens d'un véritable développement des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques et prendraient le risque d'une fragilisation des collectifs de travail.

À rebours des orientations du ministre, la FSU défend un métier nourri de l'ensemble des savoirs professionnels, et issus de la recherche, et des pratiques permettant la démocratisation de la réussite scolaire. Formations initiale et continue doivent être réunies dans cette exigence. L'accompagnement des personnels ou l'engagement en formation ne doivent pas constituer des critères ayant une incidence sur la carrière. En lieu et place d'un renforcement du contrôle hiérarchique par l'ajout de nouvelles catégories d'acteurs-trices, il est indispensable de protéger et développer des collectifs de travail horizontaux, en fournissant les conditions matérielles ainsi que le temps nécessaire, et en répondant aux besoins en formation qu'ils formulent. Des personnels formés, qui interrogent régulièrement leurs connaissances et leurs pratiques, librement engagés dans des dynamiques de réflexions pédagogiques collectives, sont les meilleurs leviers de la démocratisation de la réussite scolaire.

Thème 2

La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne

Les crises sociales et économiques résultant des politiques néolibérales et des logiques d'austérité à l'œuvre depuis deux décennies ont régulièrement rappelé le caractère structurant pour le pays des services publics. Ils restent l'un des outils majeurs pour assurer et améliorer les conditions d'existence de toutes et tous et représentent un puissant levier de répartition de la richesse produite au bénéfice de toutes, notamment en matière d'accès aux droits. Ils servent l'intérêt général.

Pour des services publics renforcés, des agent-es engagé-es et reconnu-es

La crise sanitaire créée par la pandémie de COVID-19 a montré le rôle essentiel des services publics et de leurs missions, aussi bien dans la gestion de la situation sanitaire que pour les réponses à lui apporter. L'engagement sans faille des personnels de la Fonction publique hospitalière, des collectivités territoriales, de l'éducation... dans des conditions de sécurité sanitaire souvent dégradées, a permis d'assurer la continuité des services publics et de répondre sur tout le territoire aux besoins fondamentaux de la population.

La nécessité de les renforcer et de reconnaître l'engagement quotidien de leurs agent-es est apparue à toute la société. Pour la FSU, c'est un point d'appui essentiel pour la défense de nos services publics.

À l'inverse, le quinquennat d'Emmanuel Macron est marqué par la poursuite et l'approfondissement de l'offensive néolibérale. Ce sont les principes structurants et les valeurs de la Fonction publique hérités de la Libération et des lois statutaires de 1983-84 qui sont directement visés, notam-

ment celui que la Fonction publique réalise l'essentiel du service public avec des personnels sous statut.

Le gouvernement redéfinit les orientations stratégiques des politiques publiques tout en se désengageant de leur mise en œuvre sur les collectivités locales et le secteur concurrentiel. Ce qu'il favorise, c'est une logique de service minimum, à l'opposé de celle de services publics protecteurs et redistributifs, clé de voûte de notre modèle social. C'est dans ce contexte que s'opèrent des réorganisations de services, des externalisations de services et de missions voire des privatisations. Véritable cheval de Troie, le projet de loi 3DS (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification) vise la fragmentation de l'action publique et de la mise en œuvre des politiques publiques, au risque d'aggraver les inégalités et d'affaiblir l'accès aux droits. Pourtant, les mouvements sociaux ont rappelé l'exigence majoritaire dans le pays d'une société plus solidaire, plus redistributive, garantissant partout l'accès aux services publics, l'élargissement de leur périmètre et de leurs missions

pour répondre à tous les besoins, y compris nouveaux, en particulier ceux liés à la transition écologique.

Face à ces enjeux, la FSU souligne la nécessité de renforcer le statut général des fonctionnaires, de créer tous les emplois statutaires et d'allouer tous les budgets nécessaires. Elle s'engagera, le cas échéant, pour construire dans l'unité la mobilisation pour défendre le système de retraite par répartition intergénérationnel et solidaire, et faire reculer le gouvernement, comme elle y a contribué dans le mouvement social de novembre 2019 à mars 2020. Elle rejette toute forme de soumission à la concurrence des services publics et de leurs missions. Elle est déterminée à faire avancer ses revendications, à gagner l'abrogation de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique » et le dynamitage du statut qu'elle organise, levier managérial de l'offensive néolibérale.

Partie I. Les services publics

1.1 Les crises révèlent l'importance et le besoin de services publics

La crise sanitaire, après le mouvement social des Gilets Jaunes, met en évidence les besoins de services publics efficaces, accessibles partout et pour toutes et tous, ainsi que le rôle majeur des agents publics pour garantir leur bon fonctionnement. Depuis l'arrivée au pouvoir d'E. Macron en 2017 et dans la continuité des gouvernements précédents (LOLF, RGPP sous N. Sarkozy, lois MAPTAM et NOTRE sous F. Hollande), les services publics ont fait partie des cibles prioritaires des attaques menées par le gouvernement dans une optique néo-libérale assumée. Les mesures budgétaires qui conduisent à réduire toujours plus le nombre de fonctionnaires, les mesures d'externalisation qui se sont poursuivies, ont contribué à affaiblir l'efficacité des services publics. La loi de Transformation de la Fonction publique a concrétisé le dynamitage du statut général des fonctionnaires et dénaturé le paritarisme comme élément clé de l'organisation de la Fonction publique depuis l'après-guerre.

De nombreuses mobilisations de fonctionnaires et d'usager-es ont tenté, et parfois permis, de s'opposer à des mesures de fermetures de certains services publics, en particulier en milieu rural ou en périphérie des métropoles : hôpitaux, tribunaux, établissements scolaires, centres des impôts...

Les politiques d'austérité, centrées sur la baisse des dépenses publiques et soutenues par des campagnes d'opinion massives, martèlent l'idée qu'il y aurait une urgence impérieuse à baisser les dépenses publiques et qu'il faudrait donc se résoudre à moins de services publics. Les services publics sont systématiquement présentés comme des coûts et jamais comme des investissements, avec l'idée fautive que le privé ferait mieux.

Les nombreux dysfonctionnements constatés dans la distribution du matériel de vote lors des élections régionales et départementales en juin 2021 en fournit pourtant un contre-exemple significatif. Le consentement à l'impôt en est altéré. Les politiques néo-libérales affaiblissent l'État social et ses capacités redistributives, creusant inégalités sociales et territoriales.

Lors de sa campagne électorale de 2017, E. Macron s'était engagé à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (70 000 dans la Fonction publique territoriale, 50 000 dans la Fonction publique de l'État), s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de la doxa européenne.

La crise des gilets jaunes, la contestation sociale dans son ensemble dans laquelle la FSU a occupé une place centrale pour initier des mobilisations dans la Fonction publique ont contraint le président à renoncer à cette promesse de campagne dans la Fonction publique d'État. Ramenée à 10 500 l'an dernier puis à 6 400 environ dans le cadre du budget 2022, cet objectif ne sera pas atteint. Pour autant, le gouvernement détruit chaque année autant d'emplois publics qu'il le peut, en contradiction flagrante avec les besoins de plus en plus importants de services publics de qualité. Dans la Fonction publique territoriale, l'ambition destructrice reste affichée sans que l'on en ait un bilan chiffré revendiqué par le gouvernement.

Du point de vue de la fiscalité, le gouvernement d'E. Macron a progressivement supprimé la taxe d'habitation, déstabilisant les collectivités locales et le financement des services publics locaux et de proximité. En conséquence, l'accès aux services publics est de plus en plus difficile dans les zones rurales, les espaces périurbains, les banlieues populaires et les territoires ultra-marins, alimentant ainsi les phénomènes de paupérisation, de désertification et d'abandon de territoires. Face à ce « désarmement » progressif de l'État, mené dans une logique de continuité politique par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années, les services publics se sont retrouvés en grande difficulté pour affronter les crises récentes. Dans ce contexte, les mouvements sociaux et la crise sanitaire ont progressivement mis en évidence le besoin très fort de services publics pour les populations les plus fragiles et affirmé avec vigueur la nécessité d'une égalité pour pouvoir y accéder en tout point du territoire.

Le mouvement social des Gilets Jaunes a également montré à quel point les questions de financements des politiques

publiques favorables a priori à la transition écologique nécessitaient une prise en compte des inégalités sociales que le gouvernement avait totalement négligées. Cette mise en évidence renvoie à la nécessité de défendre résolument une justice fiscale de plus en plus mise à mal par la diminution de la fiscalité progressive et des impôts pour les plus fortuné-es (ISF, flat tax) ou sur les profits des entreprises (baisse de l'impôt sur les sociétés, CICE, CIR).

En 2020, la crise sanitaire a illustré de manière très forte la nécessité de pouvoir bénéficier de services publics efficaces pour faire face à une crise majeure. En mars-avril 2020, lorsque le pays s'est complètement figé, une grande partie de la population a pris conscience du fait que leur existence dépendait de la capacité de l'État à organiser la continuité de missions essentielles : accès aux soins, production et distribution des produits alimentaires, éducation, police et justice, solidarité... La plupart de ces « services » relèvent des services publics, les autres reposent sur des catégories de la population socialement dévalorisées (caissières, aides à domicile, personnels de nettoyage...), métiers exercés très majoritairement par des femmes et dont il faut reconnaître l'importance dans nos sociétés. *A contrario*, les profits exorbitants accumulés par les plus fortunés tout au long de la crise pointent la responsabilité des « profiteurs de crise » et de celles et ceux qui devront contribuer à en financer les conséquences. Les transformations de la société, vieillissement, garde des enfants, handicap, élévation du niveau de qualifications, formation continue, font évoluer les besoins des individus... Les mobilités matérielles et immatérielles nécessitent des infrastructures accessibles à tous et sobres énergétiquement : il n'y a pas d'alternative. Les enjeux collectifs environnementaux nécessitent des investissements gigantesques et un traitement cohérent, dont le marché, par nature, est bien incapable. Pour répondre à tous ces défis de manière plus efficace, les services publics, producteurs de richesses, doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir, pour une société juste et solidaire pour toutes et tous.

1.2 Ce que les services publics subissent

1.2.1 La territorialisation interroge sur les possibilités de réaliser l'égalité de traitement

Après les lois MAPTAM et NOTRe redistribuant les compétences entre collectivités (schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité au public, régionalisation de l'apprentissage et de l'orientation scolaire), après la politique de guichets sans service réel (maisons « France service » fantômes et instaurant le « low-cost public »), la loi 3DS présente une étape dangereuse supplémentaire alors que l'accès aux services publics est de plus en plus difficile dans les zones rurales, les espaces péri-urbains, les banlieues populaires et les territoires ultramarins. Au lieu de rapprocher le service public du-de la citoyen-ne, la « territorialisation » renvoie au local les principes d'organisation pour s'adapter aux « spécificités », tout en pilotant les moyens financiers. C'est en réalité l'instauration de l'inégalité et de l'injustice.

Le projet de loi 3DS, en perpétuelle évolution, présenté comme une des réponses au mouvement social des Gilets Jaunes, a initialement pour ambition de modifier la nature de l'intervention de l'État et de sa Fonction publique. Certes, loin de l'acte III annoncé de décentralisation, il n'en reste pas moins construit sur des logiques de dérégulation et de déréglementation au travers de la poursuite de transferts de compétences au niveau local et d'allègement des procédures. Et ce, alors même qu'aucun bilan des différentes réformes de décentralisation et déconcentration n'a été fait. C'est une nouvelle étape de territorialisation et d'externalisation de missions de services publics comme des personnels les portant. La déception affichée de la plupart des associations d'élues (AMF, ADF, ARF) car « il faut aller plus loin », ne doivent pas tromper. Cette loi s'inscrit dans l'illusion du localisme, des vertus de la contractualisation responsabilisante, peu importe la nature publique ou privée des acteurs et actrices. Il s'agit de passer des services publics à des services aux publics. C'est la différenciation qui en est l'objectif principal. Le retrait des politiques nationales a visées égalitaires tente de se justifier autour du charabia de « l'initiative locale des territoires et de ses acteurs ». L'importance du préfet, qu'il soit départemental ou régional,

est valorisée, ce qui amène certain-es à schématiser la philosophie de ce projet de loi par l'idée « d'un département ou une région égale une loi ». La suppression de leur corps n'est pas qu'une question de gestion administrative de leurs carrières. Il s'agit de les remplacer par des managers, plus ouverts à la « territorialisation de l'action publique, aux pressions locales et aux obsessions libérales de l'autorité centrale. L'État peut très bien être à la manœuvre de la territorialisation, notamment à travers l'action des Préfets.

Concrètement, dans plusieurs domaines, l'État va transférer aux collectivités des compétences nouvelles. Des expérimentations avec des transferts volontaires, « à la carte », seront menées dans cinq champs de politique publique : la transition écologique, les transports, le logement, la cohésion sociale et la santé. Les sénateurs, eux, ont l'intention d'obtenir plus de compétences pour les collectivités territoriales, par exemple le transfert de la santé à l'école aux départements, ce que notre combat syndical avait fait échouer dans un premier temps. Cette dernière est l'affaire de tous-toutes et doit rester de la compétence pleine et entière du ministre de l'Éducation, avec les infirmier-es, en charge de l'éducation à la santé, sous sa responsabilité. La mise sous tutelle des adjoints gestionnaires des EPLE au profit des collectivités est toujours d'actualité, avec une expérimentation dont les départements annoncent déjà la généralisation.

Cette fragmentation de services publics, qui ne disposent pas des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, ouvre la voie à leur privatisation et à une « ubérisation » des missions et du travail des agen-es (pas de protection sociale, rémunérations très faibles, travail individualisé et morcelé, précarité, course au temps permanente, auto-entreprenariat...).

1.2.2 Marchandisation, privatisation, externalisation, dématérialisation

Les gouvernements successifs font le choix de brader des biens collectifs et privent l'État de capacités de mener à bien des politiques publiques ambitieuses (politiques raisonnées d'aménagement du territoire et de réindustrialisation, accès à des services publics de qualité). La FSU s'oppose à toute forme de privatisation ou de démantèlement des services publics

et participe activement aux initiatives permettant de les mettre en échec.

Ainsi, nous avons été partie prenante de la mise en échec de la privatisation d'ADP qui n'est pourtant que reportée en raison de l'effondrement du marché lié à la crise sanitaire. Notre lutte commune contre le projet de privatisation des activités les plus rentables d'EDF a fait naître le collectif national pour le service public de l'énergie.

Il faut poursuivre ce combat afin d'enterrer définitivement le projet Hercule, présenté en 2019, de scission d'EDF, l'opérateur public historique, en trois entités distinctes, « bleu » (centrales nucléaires et réseaux de transport), « vert » (activités commerciales et énergies renouvelables) et « azur » (secteur hydroélectrique). Ce projet ouvre la porte à la vente des activités rentables tandis qu'EDF garderait les secteurs qui nécessitent de lourds investissements comme celui du nucléaire. C'est la socialisation des pertes et la privatisation des profits. Comme pour les autoroutes, le prix de l'électricité a commencé à s'envoler.

Partout des morceaux de services publics sont privatisés sous une forme ou une autre comme l'orientation à l'école. Le GIP Carif-Oref (Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation), devient l'acteur principal du service public de l'orientation et de la formation professionnelles, au détriment de l'ONISEP. Dans le domaine de la formation professionnelle, si les dispositifs ne répondaient pas toujours au mieux aux besoins de formation tout au long de la vie, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018, dite loi Pénicaud, modifie profondément la formation initiale par apprentissage et la formation continue des adultes. Elle permet le contrôle total de l'organisation et des financements par le secteur privé, *via* France Compétences et les Opérateurs de Compétences. Ainsi, « Hectar, le plus grand campus agricole du monde », sans aucun conventionnement avec le ministère de l'agriculture, peut exister grâce aux fonds de la formation continue, de Pôle Emploi et des relations de ses propriétaires Niel et Bourolleau.

En dépit de leur échec patent, y compris en termes de coût à long terme, les PPP, devenus « marchés de partenariat » se

poursuivent. Ils servent à construire ou moderniser une partie des infrastructures publiques (établissements pénitentiaires, d'enseignement, ministères, etc.) : le loyer payé à long terme plombe les comptes publics et bénéficie aux grandes entreprises (BTP, banques...). Certaines collectivités entament aujourd'hui des renégociations de ces PPP pour faire baisser leur endettement ! Le marché global de performance (MGP), innovation issue de la réforme 2016 des marchés publics, est de la même veine. La collectivité paie au même prestataire la conception/réalisation puis l'exploitation/maintenance. Des municipalités l'utilisent par exemple pour la construction ou la rénovation de groupes scolaires.

Des activités entières sont externalisées, c'est-à-dire sous-traitées : le contrôle en matière de concurrence, consommation, répression des fraudes ; fonctions support comme la restauration, l'habillement, l'entretien de l'immobilier, la maintenance des matériels... Des missions régaliennes de contrôle, comme en matière alimentaire ou de métrologie légale, ou de répression des infractions pénales – par exemple aux contraventions du Code de la route – sont exercées par des entreprises privées au détriment du monopole étatique de la force publique, de l'égalité de traitement et du respect de l'intérêt général.

La FSU s'oppose à ces externalisations qui profitent à des entreprises privées au détriment de l'intérêt général.

Dans la distribution du courrier, la mise en concurrence de La Poste, opérateur historique, avec de nouveaux prestataires comme Adrexo, conformément à une loi de 2005 transposant deux directives postales européennes, a montré ses limites. L'incapacité du prestataire à assumer ses engagements concernant la distribution des documents électoraux a amplifié l'abstention lors des élections départementales et régionales du mois de juin 2021. Ce sont la qualité du service rendu et le bon fonctionnement de notre démocratie qui ont été mises à mal. Parallèlement, l'externalisation engendre une diminution des compétences dans le service public et par voie de conséquence une dépendance à l'égard des prestataires qui ruine les possibilités de retour en arrière. Le renforcement de la sous-traitance implique le versement de « loyers » élevés sur le long terme qui accroissent la dette des collectivités.

La dématérialisation de l'action administrative sert à transformer les politiques publiques. Elle rompt l'égalité de traitement, éloigne les populations de l'administration, particulièrement les plus précaires, vise à baisser les dépenses publiques et favorise l'externalisation-privatisation. Elle pourrait permettre des suppressions massives d'emplois dans les fonctions les plus automatisables. Les mandats de Clermont-Ferrand sur ce sujet sont réaffirmés.

Tout cela coûte cher à l'État en pertes des compétences et en capacités d'agir. Le collectif « Nos services publics » a estimé ce coût global à 160 milliards d'€. Tous ces processus constituent une rupture avec la nature même du service public à la française, conçu aujourd'hui comme un donneur d'ordre, simple régulateur, coordonnant des acteurs divers chargés de la mise en œuvre, avec un impact réel sur le rendu des missions. Les mises en concurrence, les privatisations et les délégations de services publics empêchent la réalisation réelle d'un service public de qualité. Hôpital, transports, formation continue, travail social, orientation scolaire... la baisse des coûts précède la nécessité de répondre aux besoins. Les conditions de travail des personnels et d'accueil des usager-es se dégradent. L'intérêt général est incompatible avec la recherche de profits privés comme l'ont démontré l'incapacité du privé à diffuser la propagande électorale ou à garantir le fonctionnement permanent des numéros d'urgence. Le marché traite de manière inégalitaire territoires et populations.

1.2.3 Réorganisation des services publics

La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a largement réduit les compétences des CAP. Pourtant, le rôle des élu.es était important dans les mutations et l'affectation des personnels. De même, la disparition annoncée des Comités techniques et des CHSCT, après les élections professionnelles, au profit d'une instance inspirée du privé, n'aura de social que le nom. Les syndicats de la FSU devront s'y battre, dans un cadre réglementaire moins propice, pour faire entendre leurs revendications, défendre les personnels et la qualité du service public. Le remplacement des CT par les CSA, avec des ajustements dans les compétences de

ces instances, fait courir le risque de perte de capacités d'analyse et d'action des représentant-es des personnels.

Le mimétisme avec le privé se retrouve avec la mise en œuvre des contrats de projet, et le choix de recourir de plus en plus à des agents contractuels, dans des conditions de plus en plus précaires, et en institutionnalisant la rupture conventionnelle.

Sous couvert de modernisation et de performance, la réorganisation de la préfecture de région en Ile-de-France a impacté en 2021 les services généraux de certaines directions régionales (DRAC, DRIAAF, DIRECCTE et DRJSCS), avec la création d'un Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM). Cette mise en œuvre a entraîné le transfert des agents « historiques » vers le ministère de l'intérieur, ou leur mobilité.

Dans la poursuite de la réforme institutionnelle qui a conduit à refonder la carte des régions, l'Éducation nationale a été sous-pression depuis 2015 pour faire coïncider son organisation territoriale avec celle-ci. La FSU maintient depuis lors une position qui vise à soutenir la cohérence de l'action de l'Éducation nationale face aux exécutifs régionaux, mais également pour échapper aux logiques de préfectoralisation de la gestion de ses missions. La FSU défend le modèle académique et reste convaincue que les académies actuelles répondent aux enjeux de proximité de la mise en œuvre d'une politique nationale d'éducation. Toute régionalisation accrue des politiques d'éducation n'aboutirait qu'à une aggravation des inégalités scolaires. Si la FSU a été première actrice pour combattre le projet initial de fusion de toutes les académies, celle des académies de Caen et Rouen n'a pu être évitée, malgré une absence de logique quant aux réalités des maillages territoriaux respectifs du service public d'éducation. La FSU est opposée aux dispositions de 2019 qui introduisent un rapport hiérarchique entre le recteur de région académique et le recteur d'académie, considérant que c'est un pas de plus vers des organisations à termes plus régionales qu'académiques. La FSU s'organise pour intervenir syndicalement à ce niveau pour défendre l'organisation académique de l'Éducation nationale, en termes de gestion des personnels comme du système éducatif lui-même.

Le gouvernement a déployé sa réforme de l'organisation territoriale de ses services : les agents « Jeunesse et Sports » ont rejoint les services départementaux et académiques de l'Éducation nationale (DRAJES et SDJES). Une intersyndicale Jeunesse et Sports largement majoritaire s'est saisie de l'Organisation Territoriale de l'État pour réaffirmer la mission éducative de Jeunesse et Sports. L'organisation arbitrée n'est pas celle voulue car les préfets gardent la main sur une bonne part des missions. L'intersyndicale voulait une affectation des personnels au niveau des régions académiques, finalement, environ 3 500 agents sont éparpillés dans des services départementaux et académiques de l'Éducation nationale. La refondation éducative des missions Jeunesse et Sports pour laquelle nous avons milité se construit en programmes et dispositifs scolaro-centrés alors que les défis éducatifs se situent tout au long de la vie. Des dispositifs tels que le Service national universel illustrent la vision étroite de ce gouvernement sur les questions d'éducation non formelle. Le transfert a mis en évidence la baisse des effectifs subie depuis dix ans et a fragilisé davantage Jeunesse et Sports. Il a développé « l'agenciarisation ». Après l'agence du service civique, une agence du sport vient aspirer les crédits du ministère ENJS et dispose de ses agents. La FSU continue de militer pour que l'éducation non formelle tout au long de la vie (sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative) relève d'une mission de l'État.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'agriculture, les regroupements d'établissements se multiplient depuis l'ordonnance de décembre 2018 permettant la création « d'établissements expérimentaux » dérogeant au code de l'éducation. La FSU dénonce la création de ces nouveaux établissements qui regroupent des milliers de personnels et des dizaines de milliers d'étudiant-es, s'affranchissent des règles de fonctionnement de la collégialité universitaire et s'éloignent des missions des services publics.

1.3 Une autre ambition pour les services publics

1.3.1 Besoin de financements

L'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire passe par un

financement à la hauteur. Pourtant, l'ajustement par les dépenses publiques est au cœur du programme de stabilité 2021-2027 porté par le gouvernement français à Bruxelles. En perspective c'est l'austérité et la vente à la découpe des services publics. Pour la FSU, il faut au contraire investir dans les SP pour incarner les principes républicains auprès des populations qui sont de plus en plus abandonnées. C'est un enjeu social et démocratique. L'état des services publics et la demande populaire imposent un financement national bien plus important pour implanter, réimplanter, développer des services publics partout, attirer des candidats aux concours par une revalorisation du point d'indice et de meilleures conditions de travail, former et recruter des fonctionnaires. Le plan de relance gouvernemental induit surtout une diminution des budgets ministériels de façon pérenne et s'inscrit dans une logique d'aides aux entreprises sans compensation en termes de politique sociale et environnementale.

Pour assurer un financement équitable et pérenne, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive. La FSU est favorable à une réforme de la fiscalité basée sur un impôt justement réparti. Pour que l'ensemble des services publics soient partout de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, des règles nationales de financement ainsi que la mise en œuvre de véritables péréquations sont nécessaires. Cela passe par une nécessaire réflexion sur la place de l'impôt en France à rebours des politiques menées depuis des années et de la théorie mensongère du ruissellement.

1.3.2 Quels services publics, quels besoins ?

La FSU exige la réappropriation des services publics qui ont été abandonnés aux intérêts privés dont le seul but consiste en l'accaparement des profits.

Le développement des régies municipales de l'eau est un exemple de chemin à emprunter. Elles favorisent l'ancrage local des emplois, imposent la solidarité tarifaire et une gestion durable de la ressource dans un contexte de changement climatique. À terme, c'est un nouveau service public de l'eau qui doit voir le jour : ce sera la garantie d'une égalité territoriale, d'une tarification minimale et d'une sécurité sanitaire.

Le secteur services publics a entamé le mandat d'étude sur la question des modalités d'organisation des services publics, notamment par un stage. Il faut poursuivre la réflexion et le travail sur les créations de SP, les nationalisations...

Dans le ferroviaire, l'ouverture à la concurrence conduit à la suppression des petites lignes et à la désertification des campagnes. Après avoir imposé la réforme ferroviaire de 2018 et favorisé le développement des réseaux de bus privés, le président Macron a fait volte-face en proposant le développement des trains de nuit qu'il avait supprimé et du fret qu'il a délaissé, alors que le transport des marchandises par trains réduit considérablement les émissions de CO₂.

La crise sanitaire a également révélé la fragilité de secteurs stratégiques comme celui des industries pharmaceutiques que l'État s'est avéré totalement incapable de mobiliser à sa juste mesure alors que la vie de millions de personnes en dépendait directement. Les vaccins contre la COVID ont été produits par des alliances entre « acteurs issus de la recherche publique » et groupes pharmaceutiques privés qui ont imposé leurs conditions de vente et d'exploitation à l'ensemble des pays dans une logique commerciale mortifère. La levée des brevets s'impose pour protéger les populations, et pas seulement celles des pays les plus riches. Faut-il créer un service public du médicament (recherche, production, distribution) ?

La crise sanitaire a aussi mis en exergue la nécessité d'augmenter le budget de la recherche publique. Son niveau extrêmement bas et les lois de démantèlement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aggravent toujours plus son fonctionnement. De nombreux domaines de recherche sont concernés : médical, écologique, social, climatique... La FSU revendique une augmentation conséquente et immédiate du budget de la recherche publique.

Dans la formation professionnelle, on constate d'une part le déploiement d'organismes de formation, agréés ou non, qui proposent des formations initiales ou continues, d'autre part une réduction de l'offre de formation des établissements publics. Outre l'effet Loi Pénicaud, c'est le résultat de la diminution des effectifs de fonctionnaires, et la volonté de transmettre au privé des « missions de service

public », financées via des appels d'offres ou divers dispositifs (Pôle emploi), mais qui bénéficient aussi de financements territoriaux multiples (régions, communes...). L'acte de formation est banalisé. Le service public d'éducation s'en trouve marginalisé et paupérisé.

La FSU réaffirme son attachement à des services publics de proximité et à une politique d'aménagement territorial répondant à l'intérêt général, conçue et pilotée par l'État en concertation avec les collectivités territoriales.

La FSU revendique la mise en place d'un service public national du maintien de l'autonomie qui garantisse l'égalité sur tout le territoire. Elle considère que ce droit doit s'inscrire dans une démarche de service public au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs, en tenant compte de l'ensemble des dimensions (soins et prévention, structures hospitalières, logement, transport, culture, activités physiques...).

Les services à la personne doivent être développés dans le cadre du service public, en lieu et place de réductions d'impôt inégalitaires, d'une précarité forte et de conditions d'emploi peu contrôlées.

La FSU revendique la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans la branche assurance maladie et le libre choix des personnes en perte d'autonomie (maintien à domicile ou intégration en structure ce qui nécessite une augmentation de 50 % du nombre de places en EPHAD, la création de 200 000 emplois en EPHAD et 100 000 emplois dans l'aide à domicile).

1.3.3 Usagers, fonctionnaires, agents : quels droits et quelles actions pour un service public émancipateur ?

La défense et l'amélioration des services publics et de la Fonction publique sont au cœur du projet de transformation sociale de la FSU qui promeut un modèle de société solidaire et écologique. Face aux crises, la FSU revendique des projets rassembleurs, porteurs de progrès social pour toutes et tous et de perspectives. Les services publics sont essentiels pour le modèle social du XXI^e siècle fondé sur les solidarités et la juste répartition des richesses. Ils sont un élément structurant de la société en permettant de garantir l'intérêt général et de contribuer à la cohé-

sion sociale. La crise sanitaire conforte le projet de la FSU et éclaire le rôle prépondérant des services publics dans les réponses à donner à des crises.

Leviers essentiels d'accès aux droits et de répartition des richesses, les services publics reposent sur un principe fondateur : l'égalité de toutes et tous. Cela implique qu'ils soient rendus par des agent-es qualifié-es, titulaires sous statut. Continuité territoriale et proximité, capacité d'évolution, transparence de gestion et contrôle démocratique, neutralité des agent-es dans l'exercice de leurs fonctions en sont des corollaires, principes à rebours de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique ». S'attaquer aux corps et aux statuts est un objectif du gouvernement pour éloigner les SP des principes qui sont d'abord des garanties pour les populations.

Le statut protège les fonctionnaires des pressions qu'elles soient politiques, patronales, économiques ou religieuses et ainsi leur permet et même leur impose d'y résister. La question du statut doit redevenir centrale. La FSU s'engage à mener une campagne pour expliquer son rôle, sa nécessité et son renforcement. De ce point de vue le recours accru aux contractuels est un affaiblissement pour toutes et tous. La FSU portera comme revendication le recrutement de fonctionnaires et la titularisation des contractuel-les afin que ces dernier-es bénéficient du statut (voir II.4).

Les comités techniques ainsi que les instances tripartites des établissements publics participent de la garantie de l'intérêt général par la représentation des personnels dans les premiers auxquels s'ajoutent les usager-es dans les secondes. Il s'agira de peser pour la tenue régulière de CSA sans que la hiérarchie puisse s'en affranchir. La FSU continuera de rappeler l'importance des instances paritaires et leur rôle primordial dans la diffusion des revendications des agent-es. Dans la Fonction publique, la laïcité impose la neutralité dans l'exercice des missions ; elle est un levier pour un égal accès aux services publics de toutes les usagères et usagers. Des formations initiales et continues de haut niveau sont nécessaires pour que tous les agents puissent faire vivre la laïcité au quotidien. Ce n'est pas du tout ce qui se dessine avec l'obligation de formation à la laïcité portée par un

gouvernement voulant la réduire à un catéchisme, une norme à contrôler, privée de toute ambition réelle.

À rebours de la vision du gouvernement de fonctionnaires-exécutants, celle de fonctionnaire-citoyen, dans la continuité de la loi Le Pors, est non seulement protectrice pour les agents mais aussi de nature à apporter aux populations un service public de meilleure qualité.

Les agent-es de la Fonction publique sont des usager-es des services publics, soucieuses et soucieux au même titre que l'ensemble des citoyen-nes de l'avenir de leur pays. Ils ont donc un double regard de bénéficiaire et d'agent-e qui leur confère une expertise. Elles et ils peuvent avoir à dénoncer des préjudices portés à l'intérêt général dont elles et ils sont garant-es. Les gouvernements doivent respecter les protections dont elles et ils disposent. Les obliger à se taire au nom du devoir de réserve instrumentalisé par le gouvernement, alors que, dans le même temps, se met en place le principe de participation des usager-es à l'élaboration des politiques publiques et que la qualité de « lanceur d'alerte » est accessible aux agent-es publics, est contradictoire. La FSU, à ce titre, participe à une campagne unitaire de mobilisation pour une loi « lanceurs d'alerte » protégeant et soutenant les lanceur-ses d'alerte.

La FSU au sein de la Convergence nationale des services publics poursuit son travail unitaire de valorisation des services publics, alternatives aux politiques austéritaires et créateurs de richesses tout en proposant des initiatives, des réflexions concernant leur renforcement et leur développement. C'est aussi dans le collectif « Plus jamais ça » que la FSU entend défendre les services publics. Ainsi, dans le plan de sortie de crise, il est revendiqué un plan d'urgence pour l'hôpital public, des moyens supplémentaires pour l'inspection et la médecine du travail, un plan de développement massif et d'extension des services publics, la mise en débat de la création de nouveaux services publics. La FSU propose de s'inscrire dans les initiatives unitaires en faveur de la re-nationalisation des entreprises de réseaux (eau, téléphonie, autoroutes, etc.).

Partie 2. Les personnels

2.1. La fonction publique de carrière dans la tourmente néolibérale

Le statut général des fonctionnaires subit depuis trois décennies, par petites touches régulières, des attaques sur ses principes tant ceux-ci contreviennent aux dogmes néolibéraux. Il a subi un coup sévère avec la promulgation de la loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction publique » (loi TFP). Cette dernière est la tentative la plus aboutie de remise en cause de la Fonction publique de carrière, si structurante pour le modèle social français.

La crise sanitaire l'a encore démontré : l'action des agent-es de la Fonction publique au sein des services publics permet la réduction des inégalités et l'effectivité de la solidarité le maintien des liens fraternels dans la société, invalidant tous les sophismes et postulats néo-managériaux qui fondent les politiques à l'œuvre.

Le gouvernement n'a cependant rien infléchi de sa politique dans l'application de la loi TFP, poursuivant la distorsion du sens des notions d'égalité de traitement ou d'intérêt général après avoir politiquement cherché à réduire la conception du fonctionnaire-citoyen par des incantations à l'obéissance aveugle et surtout acritique de ses réformes. Les mesures d'individualisation des critères de déroulement de carrière, de mise en concurrence des personnels, de subordination de l'appréciation de leur valeur professionnelle à des critères de performance et non d'intérêt général, de développement des éléments accessoires de la rémunération à la main des hiérarchies locales au détriment des grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice en sont la parfaite illustration. Les décrets d'application des dispositions de la loi TFP tendent à minimiser les rares avancées en matière de nouveaux droits, et aggravent les reculs concrets qu'elle emporte.

Cette approche est évidente concernant le recours à l'emploi contractuel désormais placé en concurrence avec le recrutement de fonctionnaires. Au prétexte d'égal accès des non-titulaires aux emplois publics inscrit dans la loi, la réglementation pour y parvenir produit sciemment des dérégulations en interdisant

des procédures de gestion qui permettraient de distinguer recrutement sur emploi vacant et pourvoi de celui-ci par mobilité. De plus, l'obligation de verser une indemnité de fin de contrat limitée aux CDD courts montre la volonté de développer les contrats longs. La Fonction publique de carrière est donc bien relativisée au profit d'une approche managériale de la gestion des emplois.

Bien des mauvais coups ont été renvoyés à des ordonnances. Ainsi, celle relative à la négociation collective, pourtant censée contrebalancer la perte de droit résultant de la vampirisation politique des compétences des CAP, confirme qu'il s'agit surtout de soumettre le dialogue social à des relations plus contractuelles. D'autre part, la réforme de la haute Fonction publique tend à remettre en cause les garanties d'indépendances liées à ses missions de contrôle.

C'est également le cas pour l'opération de codification du statut général des fonctionnaires. Ce projet poursuit la mise en œuvre de la logique de la LTFP. Ainsi, le plan choisi cherche d'une part à réduire le code à une boîte à outils managériale pour les hiérarchies et services de gestion des personnels. De plus, les multiples glissements sémantiques successifs et cohérents, visent à relativiser davantage le principe du recours à l'emploi titulaire, et favoriser le recrutement de contractuels, pour occuper les emplois permanents de la Fonction publique.

La remise en cause des accords favorables relatifs au temps de travail et le choix à peine voilé de la flexibilisation de son décompte sont emblématiques de la volonté d'accroître la pression sur les agent-es et de les faire travailler plus sans contrepartie.

Au total, c'est à une profonde déstructuration du statut, et de la Fonction publique qu'il régit, auquel la loi TFP aboutit.

2.2 Gagner l'égalité professionnelle

Le protocole d'accord 2018 « égalité professionnelle femmes hommes dans la Fonction publique » signé en 2018 par la FSU a acté des avancées non négligeables (suppression de la journée de carence pour les femmes enceintes, neutralisation des impacts congés familiaux et paren-

taux, formation des employeurs...) et impose la mise en place de plans d'action dans chaque versant de la Fonction publique. Les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, pourtant très féminisés, ne s'y sont pliés qu'à la toute dernière limite. Ces plans ne visent qu'à la réduction des inégalités professionnelles et ne permettront pas leurs suppressions. Il convient néanmoins d'assurer leur déploiement, leur mise en œuvre et un suivi très précis afin que cette réduction se réalise pour les agentes. La FSU revendique que des moyens budgétaires dédiés soient inclus dans les plans d'action, condition nécessaire pour rendre possible la réalisation de leurs objectifs.

La FSU continuera, lors des instances comme lors des mobilisations, à porter des revendications concrètes pour rendre l'égalité professionnelle effective, cela passe par :

- ▶ une revalorisation urgente des métiers à prédominance féminine, sur le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ;
 - ▶ la lutte contre la précarité, les femmes sont majoritaires parmi les contractuelles de la Fonction publique et subissent trop souvent des temps incomplets imposés par exemple ;
 - ▶ la conciliation vie professionnelle-vie personnelle, le droit à la déconnexion en fait partie comme l'accompagnement social lors de mobilité fonctionnelle ;
 - ▶ la suppression des écarts de salaires par des mesures de rattrapages salariales pour les femmes discriminées durant leur carrière, le respect de l'égalité dans les procédures d'avancement, et le refus de tous dispositifs qui constitueraient des discriminations directes ou indirectes ;
 - ▶ l'obtention de nouvelles mesures concrètes en faveur de la parentalité partagée en complément de l'allongement du congé paternité. La FSU veillera à ce que ces dispositions ne fassent obstacle ni au déroulement de carrière, ni à la mobilité ni au réemploi.
- La lutte pour l'égalité professionnelle passe également par l'éradication des violences sexistes et sexuelles au travail. Si le protocole d'accord de 2018 a permis des avancées significatives comme le plan

de lutte obligatoire contre les violences et la désignation d'un-e référent-e du personnel au sein des CHSCT, sa mise en œuvre est loin d'être partout satisfaisante. Les dispositifs d'écoute, de recueil et de traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles tardent à être mis en place. Le plan de formation de l'ensemble des agent-es et en premier lieu des hiérarchies, revendiqué par la FSU, se déploie trop lentement. La FSU s'appuiera sur les plans d'actions Egalité professionnelle pour contraindre les employeurs à mettre fin aux violences au travail, à mettre en place des mesures rigoureuses de protection des victimes et enfin à élaborer une autre organisation du travail égalitaire et protectrice.

2.3 Améliorer les carrières

2.3.1 Gagner une vraie reconnaissance de la valeur professionnelle de toutes et tous !

Avec l'expérience, la valeur professionnelle est le principe qui, dans le statut, assoit le déroulement de la carrière. Sa définition, la critérisation de son appréciation sont cependant l'objet de confrontations nombreuses et permanentes, notamment avec les promoteurs des logiques managériales. Ceux-là la réduisent au concept étriqué et arbitraire de la performance individuelle au mépris du sens de l'intérêt général et du service public. Ils cherchent en outre à soumettre l'ensemble des constituants de la carrière, mais aussi de la rémunération, à leur définition au rabais. La FSU s'y oppose et revendique que la valeur professionnelle ne fasse pas l'objet d'une appréciation unilatérale ou d'une définition arbitraire de la hiérarchie, mais repose sur la détermination de critères partagés et connus de tous. Enfin, le principe selon lequel la valeur professionnelle des fonctionnaires s'apprécie sur la carrière est contredit par l'instauration de contingents de certains grades et échelons. La FSU s'oppose résolument à ces approches managériales, corollaires des logiques néolibérales, vertébrées par l'austérité budgétaire qui dénaturent le droit statutaire à la carrière. Elle défend la déconnexion de l'évaluation et de la carrière et s'oppose au renforcement de la place du « mérite » – comprise comme notion managériale subjective et arbitraire visant à une subordination accrue des personnels – dans l'avancement.

2.3.2 Pour un déroulement des carrières sans barrage ni obstacle

La poursuite du gel de la valeur du point d'indice et l'étalement dans le temps des avancées de PPCR, qui restent notablement insuffisantes eu égard aux nombreuses années sans mesure générale, aboutit à aggraver la perte d'attractivité des carrières de la Fonction publique. Les situations d'insuffisance de reconnaissance des qualifications et l'engagement des personnels génèrent des pertes de sens, de lisibilité et de perspectives pour chacun-e.

La FSU intervient systématiquement pour que les critères de départage assurent l'égalité de traitement et que les volumes de promotions soient augmentés. La FSU continue de revendiquer une revalorisation des agent-es de la Fonction publique par l'intermédiaire des grilles de carrière et de la valeur du point d'indice, seules garanties contre l'arbitraire. Le déroulement de carrière doit être fluide et se faire sur un rythme unique le plus favorable sans obstacle de grade. Si chaque fonctionnaire a vocation à dérouler sa carrière sur au moins deux grades, chacun-e doit atteindre l'indice terminal du grade le plus élevé du corps ou cadre d'emplois à la fin d'une carrière complète.

2.3.3 Aménager les fins de carrière, droit à une seconde carrière

L'âge moyen effectif de départ à la retraite ne cesse de reculer du fait de l'entrée dans la carrière de plus en plus tardive et des réformes qui contraignent les personnels à prolonger leur activité pour limiter l'effet des politiques successives de baisse des pensions. L'usure professionnelle pèse plus lourd sur les fins de carrière. Si l'amélioration des conditions de travail est un levier déterminant pour y pallier, la FSU revendique pour tous les personnels de la Fonction publique l'abaissement de l'âge légal de départ en retraite et la mise en place rapide d'un dispositif rétablissant la cessation progressive d'activité (réduction du temps, de la charge et de la prégnance du travail, sans perte de salaire, ni de droit à la retraite) et d'aménagements de fin de carrière dans la Fonction publique. Les possibilités de seconde carrière doivent aussi intervenir et être facilitées afin de prévenir les situations d'usure professionnelle.

2.3.4 Pour un droit effectif à la formation professionnelle

La formation professionnelle doit intégrer l'objectif de rendre les personnels actrices et acteurs de leur métier et de leur carrière. Elle ne doit être ni descendante ni prescriptive. Elle doit au contraire permettre de renforcer les collectifs de travail.

Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation initiale. La formation continue doit être accessible tout au long de la carrière, sur les temps de travail et de service. La formation ne doit pas se résumer à une adaptation à l'emploi mais favoriser l'accomplissement personnel et soutenir les projets de carrière et de mobilité. Les budgets dédiés doivent être prévus et abondés en conséquence des besoins. Le remplacement des agents qui partent en formation doit être assuré pour garantir la continuité du service et l'effectivité du droit à formation. La FSU s'oppose aux formations pendant les congés, et pendant les vacances scolaires pour les personnels concernés.

Le droit à la formation en vue d'une évolution professionnelle doit se traduire par la possibilité d'une utilisation effective et étendue du compte personnel de formation (CPF) pour des formations choisies.

2.4 Défendre la situation des personnels contractuels

A l'opposé de la loi de transformation de la Fonction publique qui facilite et généralise le recours à l'emploi contractuel, la FSU défend une Fonction publique statutaire et de carrière. Elle réaffirme que toutes les missions de service public, stables et pérennes doivent être assurées par des fonctionnaires. Il est indispensable pour cela de recruter des fonctionnaires sur les emplois statutaires là où les besoins existent et de créer des corps (FPE, FPH) ou des cadres d'emplois (FPT) statutaires quand ils n'existent pas.

La FSU poursuit le combat contre la précarité : le maintien voire l'augmentation d'un volume de personnels non titulaires dont les conditions d'emploi et de rémunération sont souvent très défavorables, ni pour le service public. Dans l'immédiat, la FSU revendique des mesures pour limiter les effets de la précarité, améliorer les conditions de travail et de rémunération des contractuel-le-s : une rémunération qui prend en compte la qualification

nécessaire au remplacement, a minima le pied de grille du fonctionnaire remplacé ; que l'ancienneté de service, par une grille construite en référence au corps et cadre d'emplois de référence, et l'expérience nécessaire soit prise en compte dans la rémunération de l'agent-e contractuel-le, comme les éléments accessoires de celle-ci (primes, NBI...); que cesse le recours aux vacances choisi en lieu et place de contrats ; l'accès effectif à tous les droits de nature à faciliter la titularisation (formation, préparation aux concours) et à l'action sociale ; que tout non-renouvellement soit motivé... Tous les mandats adoptés à Clermont-Ferrand pour la lutte contre la précarité et pour les droits des contractuel-les sont toujours d'actualité.

2.4.1 Pour un plan de titularisation

La FSU revendique un plan qui garantisse la titularisation rapide de toutes et tous les contractuel-les qui le souhaitent, prenant en compte les services effectués, suivant un calendrier et des modalités négociées (volume de titularisations, examens professionnels et concours réservés, conditions d'affectation, formation adaptée...), adaptées à chaque secteur.

La FSU réaffirme ses revendications pour l'emploi des contractuel-les à temps complet. Elle exige le ré-emploi de toutes les non-titulaires jusqu'à titularisation.

2.4.2 Corps et cadres d'emplois à créer

2.4.2.1 AESH : pour une vraie reconnaissance

La FSU réaffirme ses mandats développés au congrès de Clermont-Ferrand, notamment la création d'un corps de catégorie B-type de la Fonction publique intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es, et la suppression des PIAL.

Pour permettre l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement, le temps de travail doit mieux intégrer, le temps de concertation avec l'ensemble des membres des équipes pluri-professionnelles, le temps de formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps, le temps de préparation. De plus, le temps d'accompagnement doit mieux prendre en compte la réalité des besoins des élèves au-delà des seules

heures de classe. *A minima*, le temps de travail annuel doit être compté sur quarante-cinq semaines pour toutes et tous. Quelles autres pistes peuvent être étudiées pour articuler cette revendication de temps complet avec la réalité de la semaine scolaire et la spécificité de l'accompagnement ?

La refonte de la grille et l'introduction de l'avancement automatique est une avancée à mettre à l'actif des mobilisations des personnels mais qui contourne la création d'un corps. Le pied de la nouvelle grille est trop bas, l'espace indiciaire reste trop étroit et le rythme d'avancement ne permet pas une réelle progression de la rémunération.

L'accès aux dispositifs d'action sociale reste insuffisant. L'ensemble des AESH doivent être recruté-es sur titre 2.

2.4.2.2 Justice : un corps pour toutes les psychologues

Depuis plus de 10 ans la FSU milite pour la création d'un corps des psychologues de l'administration pénitentiaire avec intégration directe des contractuel-les en poste. Début 2021, le ministère de la Justice a finalement présenté un projet d'extension du corps des psychologues de la PJJ pour le transformer en un corps ministériel. Ce projet imposé unilatéralement ne prévoit ni intégration des contractuel-les actuellement en poste, ni reconnaissance de la spécificité des fonctions, ni véritable grille de salaire de catégorie A. La FSU est opposée à ce projet de décret et dénonce le flou le plus total dans lequel sont laissé-es les agent-es. La FSU continuera de porter le combat afin de gagner la création d'un corps à la hauteur des missions exercées par l'ensemble des psychologues du ministère de la Justice qui doivent pouvoir y être intégré-es.

2.4.3 Compétences des CCP

La transposition de la LTFP au décret 86-83 du 17 janvier 1986 se traduit par l'énumération des compétences des CCP qui s'en trouvent ainsi renforcées. Mais il est inacceptable que cette liste soit limitative. Dans les trois versants, la possibilité pour les CCP d'être saisies de toute situation professionnelle individuelle doit être rétablie. *A minima*, les CCP doivent être consultées sur les refus de revalorisation triennale de la rémunération et sur les litiges liés à la rédaction des contrats.

2.4.4. Réforme de l'assurance chômage

La FSU combat depuis le début le projet de réforme de l'assurance chômage. Celui-ci prévoit d'exclure du régime plus de 300 000 salarié-es parmi les plus précaires, annule le principe de rechargement des droits et fait peser la responsabilité de la précarité et la perte d'emploi sur les travailleur-euses. Si la FSU s'est félicitée des suspensions successives de la réforme suite aux décisions du conseil d'État après des recours déposés par les organisations syndicales, la logique et le cœur de la réforme restent à combattre. En effet, alors que le gouvernement justifiait sa réforme par une amélioration des chiffres du chômage avant la crise sanitaire, il entend poursuivre sa mise en œuvre malgré la crise économique qui en découle. La FSU poursuivra donc son action pour contribuer à la mobilisation contre cette réforme, la développer et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.

2.5 Rémunérations et pouvoir d'achat : gagner des améliorations

2.5.1 La rémunération : dimension essentielle de l'attractivité des métiers de la fonction publique

L'austérité récurrente et le développement de logiques managériales d'individualisation rendent les rémunérations des fonctionnaires de moins en moins lisibles et de plus en plus inégalitaires. Le gel quasi-décennal de la valeur du point d'indice, conjugué à la faiblesse des revalorisations des grilles indiciaires de rémunération, notamment en début de carrière, a abouti à la perte d'attractivité de nombreux métiers de la Fonction publique. Les comparaisons internationales, mais également public-privé, se suivent et confirment ce constat désastreux pour l'avenir de la Fonction publique.

Pour la FSU, la revalorisation générale des salaires relève d'une revendication d'urgence pour les agent-es, les services publics et le pays.

La FSU refuse le conditionnement de la revalorisation à une augmentation du temps de travail, à des alourdissements de charge de travail, à une dénaturation des métiers, à une remise en cause des missions et de leur portée sociale pour les citoyen-nés.

La FSU revendique que le salaire mensuel minimum dans la Fonction publique soit porté à 1 800 € net.

2.5.2 Reconstruire la grille indiciaire pour reconnaître les métiers et le travail des agents

La FSU revendique une refonte des échelles de rémunération qui redonne de l'amplitude aux traitements et rehausse tous les débuts de carrière : une revalorisation significative des catégories C et B ; une catégorie A plus cohérente intégrant en A+ les corps dont le doctorat est une condition de recrutement.

Une politique de requalification ambitieuse des emplois et de promotion des personnels est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des métiers et des qualifications, et reconnaître l'ensemble des agent-es aujourd'hui sous-rémunérées au regard de la réalité des fonctions qu'ils exercent.

La FSU exige des négociations salariales annuelles portant des éléments de rémunération et non seulement de mesures d'accompagnement de « pouvoir d'achat » comme l'a fait la ministre de la transformation et de la Fonction publiques en 2020 et 2021.

2.5.3 En finir avec le décrochage des rémunérations de la Fonction publique

Pour en finir avec le décrochage régulier des salaires dans la Fonction publique, la FSU revendique l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix combinée à une attribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille en cohérence avec l'augmentation de référence du SMIC, pour garantir *a minima* la part redistribuée du PIB consacrée aux rémunérations des agents publics.

Immédiatement, les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2010, liées à l'inflation et au quasi gel de la valeur du point d'indice, rendent nécessaires une revalorisation d'au moins 20 % de celle-ci dans les cinq prochaines années et d'une revalorisation de toute la grille indiciaire de soixante points.

2.5.4 En finir avec l'indemnitaire de complément salarial et rémunérer objectivement les sujétions particulières

Les gouvernements Macron mènent une politique de développement de la part des indemnités dans la rémunération au détriment de celle du traitement indiciaire, mettant en péril les principes de transparence et d'égalité de traitement avec de

surcroît des conséquences négatives sur la protection sociale et le montant des pensions. Cette politique de rémunération, véritable levier managérial, met en concurrence les personnels, les divise et détériore la qualité des services publics. Pour ces raisons, la FSU réaffirme son opposition au RIFSEEP qui continue de se généraliser et la mise en œuvre du RIPEC au MESR.

La FSU revendique l'harmonisation des indemnités et de leurs montants pour les intégrer dans le traitement ; la revalorisation des rémunérations doit se faire par l'indiciaire et les indemnités se limiter à l'exercice de sujétions particulières.

Certaines conditions particulières d'affectation, pour assurer la continuité territoriale du service public, nécessitent des mesures spécifiques de rémunération ou de carrière. C'est notamment le cas pour les territoires ultra-marins, les zones en déficit d'attractivité ou les zones de vie chère. Les critères nationaux de classement des zones et lieux d'exercice doivent être revus pour tenir compte de la réalité vécue par les agent-es.

2.6 Action sociale

L'action sociale accompagne la vie quotidienne des agent-es et participe à promouvoir leurs droits : alimentation et restauration de qualité, logement décent, enfance et vie familiale, vacances, loisirs, culture... Par nos revendications, plusieurs prestations ont progressé ces derniers mois. Il faut développer les propositions (accès au logement, soutien à la garde d'enfants, restauration collective, etc.) et les rendre accessibles à toutes et tous. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'accompagnement du handicap et de la dépendance sont des objectifs prioritaires dans la définition des prestations

L'action sociale doit voir ses budgets augmentés, sécurisés (3 % de la masse salariale) et utilisés à plein par les instances d'action sociale. Les différences de traitement entre agent-es de la Fonction publique sont inacceptables et les harmonisations doivent se traduire par une amélioration pour toutes et tous. Maillon essentiel de l'action sociale, le nombre de personnels assistant-es de service social doit augmenter significativement et les services d'action sociale doivent être renforcés ainsi que les moyens de communication.

La FSU est particulièrement attachée à la définition et la mise en œuvre de l'action sociale par les personnels eux-mêmes. Elle revendique l'obligation de création de comités d'action sociale dans toutes les collectivités territoriales. En activité ou retraite, les agent-es doivent pouvoir facilement s'adresser à leurs représentant-es du personnel et à leur administration pour bénéficier des prestations et faire connaître leurs besoins.

2.7 Conditions de travail et d'emploi 2.7.1 Le développement du télétravail, un enjeu syndical d'actualité

L'accélération du développement du télétravail dans la Fonction publique est une conséquence de la crise sanitaire. Cette évolution, engageant le rapport des personnels avec leur activité de travail et leur collectif de travail, la FSU appelle à une vigilance syndicale particulière.

Dans la négociation télétravail ouverte par la ministre chargée de la Fonction publique, la FSU s'est engagée avec détermination pour porter les revendications des personnels et aboutir à un accord qui a été signé par toutes les organisations syndicales. L'enjeu de préserver une définition juridique fondée par l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 est fondamental. Celle-ci exclut de fait nombre d'expériences en matière de travail à distance durant la crise sanitaire, et notamment de téléenseignement subies pendant les confinements. La FSU défend, dans les textes réglementaires comme dans la pratique, les principes de volontariat des personnels et de la réversibilité de leur choix, mais aussi les limites des quotités de service en télétravail.

L'accord, s'il enregistre des avancées, n'élimine cependant pas tous les risques d'inégalités, en matière de conditions de travail, de santé et sécurité ... induits par le développement du télétravail. La FSU et ses syndicats sont actifs afin de les identifier pour les combattre. Par ailleurs, la FSU est particulièrement vigilante à ce que la notion de « circonstances exceptionnelles » susceptibles d'entraîner un recours contraint au télétravail soit strictement encadrée. Des points d'appui supplémentaires existent pour permettre aux personnels de conserver la maîtrise de l'organisa-

tion de leur activité de travail et l'assurance de la conservation des postes de travail sur site. La traduction de nombreux aspects, sur le terrain, doit faire l'objet d'une action syndicale forte dans le cadre des négociations locales. La FSU rappelle la distinction qu'opère le texte entre « activités » réalisées et « poste » de l'agent-e afin de conjurer les tentatives de limitation d'accès pour les personnels volontaires. Les questions d'équipements, de formation spécifique, de droit à la déconnexion, du respect des horaires de travail ainsi que la préservation des collectifs de travail ou du développement des tiers-lieux de télétravail dans des locaux appartenant aux employeurs publics sont au cœur de l'intervention syndicale dans toutes les instances consultatives saisies sur la question du télétravail.

La FSU agit pour que les droits nouveaux cités dans le texte de l'accord se confirment concrètement. L'indemnisation dès le premier jour est acquise. La FSU revendique dès maintenant une amélioration du dispositif et une augmentation du montant de l'indemnité. Ainsi, doivent être immédiatement mises en œuvre toutes facilitations pour les agent-es proches-aidant-es ou pour les femmes enceintes avant leur congé maternité de recourir au télétravail. De même la FSU est très attentive à ce que l'égal accès au droit syndical soit garanti quelle que soit la modalité de travail de l'agent-e et exige que les moyens matériels soient mis à disposition des organisations syndicales pour ce faire.

2.7.2 Poursuivre la réduction du temps de travail

La FSU récuse toute redéfinition de nos métiers et de la durée du travail qui aggraverait encore nos conditions d'emploi et de travail y compris sous prétexte d'une éventuelle revalorisation salariale.

Face à l'offensive contre les acquis des personnels, la FSU réaffirme son action revendicative pour réduire le temps, la durée réelle et la charge de travail, améliorer les conditions de travail.

Les gains de productivité du travail permis par l'évolution des technologies notamment numériques doivent aussi être redistribués aux agents sous forme de réduction du temps de travail pour gagner les 32 heures hebdomadaires.

2.7.3 Santé sécurité au travail

2.7.3.1 Des instances pour défendre les personnels

Les comités sociaux, qui seront mis en place après les élections professionnelles de 2022, comprendront une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Bien que les prérogatives des CHSCT, actuellement fixées par le décret 82-453, aient été quasiment toutes intégrées au nouveau décret instituant les comités sociaux, il y a une réelle volonté politique de diluer les questions de santé, sécurité et conditions de travail dans les CS, voire de les marginaliser.

Pour autant, en siégeant dans les CS, la FSU poursuivra et amplifiera les actions engagées et le travail de proximité. Pour cela, il est essentiel de conserver et renforcer le niveau d'expertise de ses représentant-es en CHSCT dans le but d'améliorer les conditions de travail dans les services de la Fonction publique.

2.7.3.2 Quelles évolutions de nos mandats à la lumière de la crise sanitaire ?

La crise sanitaire a mis en lumière le manque de moyens et la pression managériale dans la Fonction publique. Depuis le début de la pandémie, les agents publics assurent leur service dans des conditions impactant leur santé physique et mentale. Sur les sujets d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, plus que jamais, la FSU doit être présente et active, au plus près des agent-es. Ainsi, la FSU doit continuer à porter ses revendications : le recrutement de médecins pour permettre le suivi médical régulier des agent-es en fonction de leurs besoins, une visite médicale quinquennale pour l'ensemble des agent-es et une visite médicale annuelle pour la surveillance médicale particulière doivent être effectives. De plus, les avis des médecins de prévention, pris pour l'aménagement du poste ou du temps de travail des agent-es, doivent être contraignants pour les employeurs

La FSU revendique l'attribution de moyens pour renforcer la protection de la santé et de la sécurité au travail, des créations d'emplois d'ISST indépendants et dotés de moyens coercitifs.

Elle demande le maintien des CHSCT et le renforcement de leurs prérogatives ainsi que l'attribution de moyens et de temps de service suffisant dédiés aux missions

d'agent-es de prévention et conseiller-es de prévention. Par ailleurs, la FSU rappelle la nécessité de généraliser l'information des personnels et la mise à leur disposition des RSST. La FSU poursuivra son action pour imposer aux employeurs de respecter leurs obligations légales et réglementaires de protection de la santé des personnels au travail.

2.8 Améliorer la protection sociale complémentaire des agent-es

Au prétexte d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la santé des agent-es, le gouvernement met en place une protection sociale complémentaire (PSC) à l'image de ce qui existe dans le secteur privé (ANI mis en œuvre en 2016) avec les mêmes écueils, déjà dénoncés par la FSU.

En effet, le gouvernement, qui réfléchit cette réforme prioritairement en termes de coût et non d'amélioration de couverture sociale des agent-es, souhaite d'une part imposer le contrat collectif à adhésion obligatoire et d'autre part ne pas prendre en compte les retraité-es. La FSU réaffirme ses mandats en faveur d'une assurance maladie qui rembourse 100 % des soins médicaux prescrits. Elle informera les agent-es des enjeux de la réforme sur leur protection sociale, la sécurité sociale et les mutuelles, et de son action pour que cette réforme améliore le financement, la prise en charge des soins, de la prévention et de la prévoyance en faveur des agent-es et des retraité-es. Dans le cadre de la mise en place et du suivi de la PSC dans la Fonction publique, la FSU agira pour que les agent-es conservent leur liberté de choix : celui de cotiser à une complémentaire santé et celui de la complémentaire santé elle-même. La participation de l'employeur ne justifie pas la contrainte. Elle doit être la plus importante possible.

La FSU continuera d'intervenir pour que la PSC réduise les inégalités en termes de couverture santé, de prévention et de prévoyance, en intégrant les solidarités intergénérationnelles, familiales, de revenus et territoriales.

2.9 Retraites

L'intégralité des mandats élaborés et votés au congrès de Clermont-Ferrand en décembre 2019 est toujours d'actualité. À l'opposé de cela, le projet de loi présenté en janvier 2020 instillait une vision indi-

vidualiste de notre Sécurité sociale. Notre système de retraite solidaire devait se transformer en un compte individuel de points dont la pension ne serait que la restitution sous forme de rente, à l'image d'un quasi-compte d'épargne. Au lieu de faire partie intégrante du système de retraites, les mécanismes de solidarité devaient basculer vers un financement spécifique, par l'impôt, donc à la main du gouvernement et du Parlement.

Le gouvernement voulait s'appuyer sur ce changement de système pour se fixer un plafond de dépenses de retraite choisi arbitrairement et non plus ajuster les recettes aux besoins de financement. Le nouveau système devait permettre de maintenir la part des retraites à un maximum de 13,8 % du PIB (niveau atteint de 2013 à 2016) alors que le nombre de retraité-es va s'accroître dans les années à venir et nécessiterait que cette part s'ac-

croisse pour maintenir les niveaux de retraites actuels.

Pour la FSU, il n'est pas acceptable de limiter a priori les ressources destinées au financement des retraites car cela reviendrait à appauvrir les retraité-es par rapport aux actives et actifs et à favoriser l'épargne et les dispositifs de retraite par capitalisation pour celles et ceux qui le pourront. Les conséquences de la crise sanitaire sur le système de retraites doivent faire l'objet d'une réflexion plus large car le choc ne pourra être absorbé sans abondement du financement. Les retraites interrogent la répartition des richesses, d'une part entre le travail et le capital, et, d'autre part, au sein de la masse salariale, entre les salaires nets et bruts.

Il faut, pour élargir le financement de la protection sociale et assurer une meilleure répartition des richesses, réduire les profits et dividendes au bénéfice des salaires pour

élargir la base de collecte des cotisations. Il faut également lutter contre le chômage pour augmenter le nombre de cotisant-es, abandonner les exonérations et diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et taxer les revenus financiers en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La FSU demande l'abandon définitif du projet de réforme instaurant un système par points, l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel, l'augmentation immédiate au niveau du Smic des minima de pension. Le système de retraites doit être conforté et amélioré pour garantir un montant de pension permettant à toutes et tous de vivre correctement. La FSU prendra toute sa place pour dénoncer toute velléité gouvernementale d'amoin-drir les droits sociaux et pour défendre notre modèle social.

zoOM

Laïcité

La laïcité est un principe essentiel pour garantir l'absolue liberté de conscience, l'égalité des droits devant la loi et ainsi les libertés de chacun-e. Elle est un des outils favorisant l'émancipation.

L'école favorise la confrontation des points de vue et la construction de l'esprit critique, à l'abri des pressions idéologiques, confessionnelles, économiques ou politiques.

Le statut des fonctionnaires est un des instruments pour des services publics qui respectent la liberté d'opinion et d'expression de toutes et tous les usager-es.

La FSU s'oppose à toute modification de la loi de 1905 qui organise la séparation des églises et de l'État, sa stricte neutralité en matière religieuse et la liberté de conscience pour chaque citoyen-ne. Elle s'oppose aussi à ses contournements par les autorités publiques notamment sur les subventions aux cultes et l'installation de symboles religieux. Elle demande son application sur l'ensemble du territoire, réaffirme son exigence d'abrogation du régime concordataire de l'Alsace-Moselle comme de tous les régimes particuliers. Elle exige l'application complète du principe de laïcité alors que tant d'entorses lui sont encore faites.

Pour la FSU, la vigilance et l'action sont d'autant plus nécessaires qu'actuellement, même au plus haut sommet de l'État, c'est une interprétation dévoyée, qui prévaut.

Le défi laïque est de construire des valeurs communes universelles, qui dépassent les particularismes, tout en respectant les libertés individuelles d'une population diverse par ses origines, ses cultures ou ses options spirituelles.

En ce sens, la FSU s'est positionnée contre la suppression de l'Observatoire de la laïcité, qui témoigne d'une volonté de corsetage idéologique incompatible avec un État démocratique.

Pour la FSU la laïcité est indissociable des luttes sociales pour une société juste, égalitaire et démocratique. Les mandats des précédents congrès sont réaffirmés.

La laïcité rend possible l'exercice réel de la liberté de conscience en créant les conditions pour chacun de réaliser des choix raisonnés. C'est pourquoi l'école publique laïque doit recevoir de l'État les moyens humains et matériels, nécessaires à toutes ses missions. La FSU s'oppose au dualisme scolaire et toutes les tentatives d'affaiblir le service public d'Éducation au profit du secteur privé. La FSU

rappelle son exigence que les fonds publics ne financent que les écoles et établissements publics. Elle dénonce les financements au-delà des obligations légales de l'enseignement privé, l'attribution du caractère d'utilité publique à des fondations qui financent des établissements hors-contrat, ainsi que les contournements de la loi pour soutenir des établissements sous ou hors contrats.

La FSU porte l'abrogation de toutes les lois favorisant et organisant le financement de l'enseignement privé.

Les pratiques enseignantes ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles.

La laïcité, porteuse d'égalité des droits, est de nature à créer du lien social. Pour la FSU, afin de réaliser pleinement son ambition émancipatrice, l'École doit, en application des principes de la laïcité, favoriser l'accès de toutes et tous les élèves aux savoirs et aux outils permettant la construction de leur esprit critique en dehors de toute pression idéologique, commerciale, religieuse ou politique.

L'école publique doit former « au respect de l'égale dignité des êtres humains, à la liberté de conscience et à la laïcité. Distinguant savoirs, croyances et opinions, l'école a pour fonction de mener les élèves, les jeunes vers l'esprit scientifique, au travers d'une démarche de débat argumenté, de l'habitude du libre examen, cette pratique du doute préalable. La laïcité ne peut être réduite à son enseignement, elle n'est ni une règle disciplinaire, ni une doxa. C'est bien en favorisant l'analyse et la confrontation des points de vue que l'École peut fabriquer un vrai rempart d'esprit critique contre la montée des obscurantismes et des dogmatismes.

Le renforcement de la formation de tous les personnels doit avoir l'ambition de faire vivre au quotidien la laïcité dans toutes ses dimensions émancipatrices. À l'inverse, le ministre de l'Éducation nationale, après avoir obtenu la disparition de l'Observatoire de la laïcité, a lancé une campagne clivante, faite d'amalgames et de raccourcis idéologiques, réussissant l'exploit de ne pas évoquer l'ambition de l'école laïque de participer à l'émancipation de tous les enfants vivant dans le pays.

En abordant le principe de laïcité sous le seul angle des « atteintes » qui pourraient lui être faites, comme par exemple dans le rapport Obin, le gouvernement le transforme en dogme et en instrument de



division de la société. Le cahier des charges sur le continuum de formation sur la laïcité ainsi que l'épreuve orale des concours de recrutement participent de cette politique.

La FSU dénonce le dévoilement de la laïcité par de pseudo concepts qui créent un climat de défiance au risque de disqualifier les travaux scientifiques.

La FSU salue à nouveau la mémoire de notre collègue Samuel Paty, victime de l'intégrisme islamiste, parce qu'il exerçait, avec une haute idée de celle-ci, sa mission de service public. Elle dénonce les pressions de tous les intégrismes sur l'institution scolaire et ses personnels.

L'État et ses représentants doivent protéger et soutenir les personnels quand ils sont menacés, empêchés d'exercer leurs missions ou d'enseigner les programmes.

La FSU condamne l'instrumentalisation de la laïcité à des fins sécuritaires, de limitation de l'exercice des libertés publiques et de stigmatisation de certaines catégories de la population, notamment celles perçues comme musulmanes. L'expression des options spirituelles doit évidemment rester un droit dans l'espace public. Elle réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, et refuse la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion.

La FSU s'inquiète de la promotion par certain-es d'une laïcité identitaire et excluante.

La FSU s'inquiète de la montée des intégrismes religieux, qu'ils proviennent de l'islam, du christianisme ou du judaïsme, et de l'entrisme des intérêts privés ou politiques dans les services publics.

La FSU est attachée à la liberté d'expression, au droit d'analyser, de

critiquer, de caricaturer une pensée, un dogme, une idéologie. Dans le même temps, elle continuera de dénoncer et de combattre toute expression de haine, de discrimination et d'atteinte à la dignité des personnes.

La FSU condamne avec fermeté toutes les formes d'extrémisme qui bafouent la liberté de conscience, recourent à l'illégalité et à la terreur pour imposer leurs inacceptables conceptions. La détermination avec laquelle ces extrémismes doivent être combattus ne peut être confondue avec un renoncement au pluralisme, une restriction des libertés et l'imposition d'une idéologie gouvernementale, telle que présente dans nombre de dispositifs de la Loi confortant le respect des principes républicains. Le rôle de l'État est de garantir le respect des lois et des principes républicains comme d'assurer la liberté de conscience, et non d'imposer une opinion aux citoyen-nés.

La loi « confortant les principes républicains » veut revenir à un régime concordataire instaurant un lien entre Églises et État tout en facilitant le financement des cultes. La FSU s'oppose aux dispositions anti-laïques et attentatoires aux libertés publiques présentes dans cette opération politicienne. La FSU continue de dénoncer cette loi qui vient encore fragmenter la société française et qui dès son élaboration a donné l'occasion de jeter une suspicion généralisée à l'encontre des personnes de confession musulmane ou perçues comme telles, comme sur toutes les associations et les citoyennes et citoyens engagés.

Plus que jamais la FSU réaffirme sa volonté de défendre et surtout promouvoir le principe de laïcité, vecteur de liberté, d'égalité et de fraternité.

GLOSSAIRE

| | | | |
|---------------|--|-----------------|---|
| CNR | Conseil national de la résistance | DRAC | Direction régionale des affaires culturelles |
| LOLF | Loi Organique des lois de finances | DRIA AF | Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |
| RGPP | Régie générale des politiques publiques | DIRECCTE | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| MAPTAM | loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles | DRJSCS | Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. |
| NOTRe | loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République | CAP | Commission administrative paritaire |
| ISF | Impôt de solidarité sur la fortune | CHSCT | Comité d'hygiène de santé et des conditions de travail |
| CICE | Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi | CT | Comité technique |
| CIR | Crédit d'impôt recherche | CSA | Comité spécial d'administration |
| AMF | Association des maires de France | DRAJES | Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports |
| ADF | Association des départements de France | SDJES | Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports |
| ARF | Association des Régions de France | CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| EPL | Établissement public local d'enseignement | INSERM | Institut national de la santé et de la recherche médicale |
| ADP | Aéroports de Paris | | |
| EDF | Électricité de France | | |
| GIP | Groupement d'intérêt public | | |
| ONISEP | Office national d'information sur les enseignements et les professions | | |
| PPP | Partenariat public privé | | |

Thème 3

Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

La pandémie confirme les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. Sa gestion a montré la nécessité de la puissance publique et le rôle indispensable des services publics. Pourtant, chaque accalmie sur le front sanitaire voit des discours vantant le libéralisme. Aujourd'hui des débats émergent, comme par exemple aux États-Unis avec un discours affichant une remise en cause de la concurrence fiscale entre pays ou la promotion de plans de relance ambitieux.

Nonobstant les milliards débloqués à court terme, l'austérité demeure pour les populations – notamment dans l'UE – tandis que les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte. En effet, ces politiques qui restent néolibérales ont pour effet de creuser les inégalités. Elles conduisent à toujours plus de précarité et de pauvreté, partout sur la planète, en affaiblissant le lien social et les solidarités et en aiguisant les tensions géopolitiques. Les États se plient aux multinationales en favorisant l'accumulation du capital par dépossession d'acquis sociaux et de biens communs et en leur versant des aides publiques sans conditions.

La recherche effrénée de profits détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature. Les plus pauvres sont les premières victimes de ces dérèglements. Il y a urgence à basculer vers un mode de production qui ne soit plus dépendant des énergies fossiles, pour favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques. Nos sociétés doivent faire de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité, en privilégiant les services publics. La nécessaire transformation du système, pour être juste socialement, implique que les premiers responsables soient les principaux contributeurs et que le financement s'accompagne d'une réduction des inégalités.

Sur le terrain politique, le projet néolibéral continue de voir sa légitimité se déliter. Face à la contestation, ce sont des dérives liberticides et répressives, la dépossession démocratique qui sont le plus souvent mobilisées pour imposer les mesures impopulaires. En France, exploitant toutes les potentialités d'une Vème République taillée pour la toute puissance présidentielle, E. Macron exerce le pouvoir de manière solitaire voire autoritaire : état d'urgence prolongé, parlement réduit à enregistrer les décisions prises par le conseil de défense durant la crise sanitaire, contournement des organisations syndicales, répression violente des mouvements sociaux, non-respect de ses engagements vis-à-vis de la convention citoyenne pour le climat... La confiance envers les institutions, les corps intermédiaires et le fonctionnement démocratique sont à nouveau mis à mal.

Mais des mouvements de résistance émergent ou se renforcent à l'échelle internationale comme les mobilisations féministes, celles pour la justice sociale, pour la justice climatique, contre le racisme ou pour davantage de démocratie. Le syndicalisme de transformation sociale de la FSU s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives, sources d'espoirs. Elles sont une nécessité pour rompre avec un système capitaliste mortifère, pour mettre en échec le libéralisme, contrer la progression des forces nationalistes et néo-conservatrices et pour ouvrir la voie à une société de solidarité et d'émancipation. Les services publics que nous défendons sont une réponse aux inégalités et à la crise climatique. La défense des droits des peuples, des droits sociaux, environnementaux et démocratiques est un enjeu majeur.

Partie I. Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale, solidaire, juste et démocratique

I.1. Protéger notre planète, répondre aux besoins sociaux

I.1.1. L'urgence de changer de modèle

Le constat est sans appel. L'année 2020 aura été exceptionnelle avec une accélération de la fonte des glaces, une hausse des émissions de CO₂ dues en partie aux feux de forêt et que la baisse drastique des activités industrielles et de la mobilité mondiale durant les confinements n'aura pas suffi à enrayer. Les incendies, les records de température et les catastrophes de l'été 2021 confirment ce que pointe le GIEC dans son rapport.

Les activités humaines sont aussi à l'origine des pandémies, en accélérant la détérioration des écosystèmes (déforestation, urbanisation massive, artificialisation des sols, agriculture intensive, élevage industriel...), la perte de la biodiversité et l'effondrement du vivant. L'humanité est aujourd'hui dans l'impasse d'un modèle capitaliste qui montre son incapacité à construire un consensus autour d'un principe supérieur. Les logiques actuelles ne remettent pas en cause les fondements économiques et structurels, ni n'insistent sur l'urgence.

Les crises climatique et sanitaire nécessitent des choix politiques cohérents pour une véritable transformation durable des sociétés, sur la base d'une justice sociale et écologique. Les priorités doivent être celles utiles aux besoins sociaux et environnementaux, guidées par l'intérêt général et non par les lois du marché. Des politiques publiques pérennes et planifiées doivent se mettre en place, reposant sur la décarbonation de l'économie, la réorientation industrielle, la sobriété énergétique et numérique, la réorientation des flux financiers, une autre politique fiscale, l'abandon de la croissance infinie, le développement des emplois publics. Changer de modèle nécessite également de changer d'indicateurs, en cela les mandats de Clermont sont explicites.

I.1.1. Un autre monde et une autre Europe sont nécessaires à la rupture écologique

Le commerce mondialisé maintient les économies dans une logique de compétition et de croissance qui a des conséquences pour la planète. La FSU dénonce tous les accords bilatéraux de libre-échange, et ceux qui vont être revus ou ratifiés (TAFTA, Canada, Mercosur...). La finance et les investisseurs utilisent de plus en plus l'éco-blanchiment pour se donner une image écologique. La réglementation financière doit intégrer les impacts environnementaux et sociaux. Le commerce mondial doit être régulé et contrôlé selon des critères écologiques, solidaires et justes.

L'urgence écologique comme la pandémie, montrent le bien fondé d'échanges internationaux au service d'une coopération mondiale pour sortir des crises et s'engager sur des réponses globales. La France et l'Europe doivent s'engager dans ce sens.

Concernant la PAC, le système des éco-régimes, outil pour « verdir » l'agriculture, n'est pas assez contraignant et va permettre de détourner les exigences des labels « bio » au profit de Haute qualité environnementale (HVE), le greenwashing de l'agriculture intensive. Les aides aux grosses exploitations doivent être plafonnées et conditionnées au respect des normes sociales protégeant le droit des travailleurs-euses et environnementales.

La loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des multinationales en matière de droits humains, d'environnement, de gouvernance et de protection des victimes doit être élargie. La FSU doit participer à toutes les actions visant à adopter le devoir de vigilance en Europe et à le rendre applicable à toutes les entreprises.

I.1.2. Pour une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale

Les plans de soutien à l'économie enclenchés pendant la crise sanitaire n'ont pas été accompagnés de conditions sociales et écologiques. Ainsi, de grandes entreprises bénéficient de milliards d'aides publiques tout en entamant des plans de licenciement, en versant des dividendes, et sans réorienter leur production.

L'intervention des États a démontré qu'il est possible de mobiliser d'importantes ressources financières pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Le même volontarisme doit être possible pour rompre avec des décennies d'un chômage de masse qui brise des vies, prive la société de millions de savoir-faire et d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

En France, ce sont des millions d'emplois qui doivent être créés : services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, services aux personnes dépendantes, crèches, culture, transports en commun, rénovation thermique des logements, recyclage des déchets et économie circulaire, agroécologie... Enfin, pour contribuer à la création de ces millions d'emplois, le partage du temps de travail doit être effectué, avec une application généralisée de la semaine des 35 heures et une application progressive de celle des 32 heures, à commencer par les secteurs dont l'activité va diminuer.

I.1.3. Redonner du sens au travail au service d'une rupture écologique et sociale

C'est aussi dans l'activité productive et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en œuvre. Contre un productivisme destructeur, contre toutes les formes de taylorisme et la recherche de la rentabilité finan-

cière, la mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux travailleurs-euses de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et celle de l'environnement. Il faut que les travailleurs-euses, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, débattre et refuser des pratiques qui polluent, maltraitent les personnes ou les animaux ou qui nuisent à l'environnement.

Au-delà, dans chaque organisation – entreprise et administration – les instances ad hoc, aux prérogatives et pouvoirs renforcés, doivent permettre aux représentant-es des agent-es et salarié-es de porter ces débats et les transformations indispensables, en s'appuyant sur les textes imposant aux administrations une exemplarité en matière d'environnement.

1.1.4. La question des communs

Face à l'extension du règne de la marchandise, le développement des communs, tout comme l'extension des services publics, constitue une alternative. C'est particulièrement le cas dans le domaine du numérique, avec les logiciels libres et les biens communs de la connaissance, ou de la santé publique. Les coopératives ou les SCIC peuvent constituer une alternative au pouvoir des actionnaires. De même, la crise écologique montre l'importance de gérer les biens naturels collectivement. Ainsi, des législations doivent permettre de défendre et étendre les biens communs. La propriété sociale d'entreprises doit être soutenue par les pouvoirs publics. Il est urgent de s'opposer à tout processus de privatisation de biens naturels (forêt, eau...).

Pour autant, comment penser l'articulation entre des formes coopératives et la place des services publics ? Dans un contexte de libéralisation de marché, par exemple celui du train, à quelles conditions l'émergence de coopératives (ex. Railcoop) peut contribuer à maintenir un service public ?

1.1.5. Le numérique

Loin de constituer la solution technologique à la résolution de la crise environnementale, les productions et

consommation numérique ont un impact considérable et croissant sur le réchauffement climatique et la pollution des éco-systèmes (épuisement des ressources naturelles, accumulation des métaux lourds, faible recyclage). Les conditions dégradées d'extraction des terres rares représentent un coût humain et social pour les pays pauvres, ignoré par les États riches.

La dématérialisation numérique relève du mythe. Internet dépend d'une infrastructure matérielle dense et énergivore. Diverses formes d'obsolescences contribuent à une production expansive des terminaux. Le développement exponentiel du trafic des données en ligne décuple la part du numérique dans l'émission des gaz à effet de serre. Le déploiement de la 5G renforce l'intensification des usages par « effet rebond ».

Les GAFAM récupèrent et stockent un nombre grandissant de données privées et publiques parfois sensibles (santé, défense...). Elles promeuvent une « éthique » qui leur est propre, censurant la liberté d'expression, sans recourir à la justice des États. Leur fonctionnement est peu soucieux du respect des droits sociaux. En position dominante, elles exercent un redoutable lobbying. Des législations internationales doivent en limiter le pouvoir pour les soumettre au contrôle démocratique. L'indépendance et la neutralité commerciale des pouvoirs publics doivent être garanties par le développement d'un numérique souverain et durable.

Les politiques publiques doivent viser la réduction de l'impact environnemental du numérique. Le développement de la 5G doit être soumis au débat démocratique. Continuité du service public, amélioration des conditions de travail des agent-es et durabilité nécessitent d'envisager des alternatives au tout numérique. L'équipement des services publics doit privilégier le matériel recyclé ou reconditionné non obsolète. Une maintenance continue doit permettre l'entretien et la durabilité des terminaux, sans perte de performance. La garantie des équipements publics doit être étendue à dix ans, avec une étape à cinq ans dès 2022.

Les usages sobres, définis par une charte, sont à encourager. La publicité

numérique doit être encadrée pour limiter la pollution visuelle de l'espace public et une sur-consommation non soutenable.

1.1.6. Agir syndicalement pour la rupture écologique

1.1.7.a. Rupture écologique et enjeux éducatifs, de recherche et d'innovation

Suite aux mobilisations de la jeunesse, des évolutions des programmes de la scolarité obligatoire renforcent la formation à l'éco-citoyenneté. Mais leur portée est trop limitée aux éco-gestes individuels.

Des débats sur les choix de société et leurs conséquences écologiques et sociales, sont pourtant à instruire tout au long de la scolarité. La transition écologique est une « question socialement vive », les enseignements émancipateurs visent la construction d'une pensée complexe, critique, éthique et prospective. Ils prennent appui sur tous les travaux de la recherche publique, libre dans la définition de ses objets et méthodes, et dont les financements sont abondés.

Mission impérative du service public d'éducation et enjeu de justice sociale, la reconnexion des élèves à la biodiversité doit permettre de maîtriser les enjeux de défense collective de l'environnement. Promotion des ressources produites par les enseignant-es et formation renforcée doivent assurer une acculturation des enseignant-es aux enjeux notionnels et didactiques de la transition écologique. La loi Pénicaud qui laisse aux seules branches professionnelles l'élaboration des contenus de programmes doit être abrogée.

Faire des établissements et unités de travail, des lieux d'exemplarité écologique suppose un fort engagement de l'État auprès des collectivités territoriales et de ses services publics. Une rénovation généralisée, privilégiant la végétalisation des espaces collectifs et l'accessibilité par les mobilités douces et collectives doivent être engagées, sans recourir à la privatisation (exemple des PPP).

Les nouveaux modèles d'écoles privées « vertes » portés par les investisseurs de l'industrie dont celles du numérique sont à combattre.

1.1.7.b. Les services publics acteurs et leviers structurants de la rupture écologique et sociale

La défense du service public passe par des actions offensives : non seulement les services publics doivent retrouver les principes de la gestion publique, mais de plus de nouveaux services publics sont nécessaires pour une société écologique, sociale et démocratique.

- Il est indispensable de rendre les services publics transparents, démocratiques et accessibles, ce à quoi s'opposent aujourd'hui les principes marchands, ceux du « new management » et de la numérisation à outrance qui, sous couvert de « modernisation » ou de « transformation », affaiblissent volontairement la notion même de service public, centrale et non supplétive.

- La minoration de la sphère publique au profit de la sphère privée qui capte l'innovation doit cesser. De nouveaux besoins apparaissent dont la prise en considération appelle la création de nouveaux services publics ou la refondation de services publics existants : de la perte d'autonomie à la nécessité du crédit, de la protection des biens communs – définis comme indispensables à la collectivité – à l'environnement, de l'accès à l'énergie et à la santé, le chantier est immense.

- Des initiatives concrètes pour la gratuité de certains services publics, qui répondent aux besoins essentiels de la population, en matière de santé ou de transports locaux sont nécessaires.

La FSU veut être porteuse d'idées et de solutions et participera aux initiatives collectives comme elle le fait déjà dans le cadre de « *Plus jamais ça* » ou dans la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

1.1.7.c. De nouveaux droits pour les fonctionnaires et les salarié-es

En complément de ses mandats de Clermont (mobilité, adaptation des unités de travail, restauration collective, transports, tri sélectif...), la FSU appelle son opposition à l'ubérisation économique (cf. mandats de Clermont) et porte le nécessaire renforcement des droits pour toutes et tous, quels que soient le statut ou la nationalité. Ainsi, l'accès à la santé et aux mesures de protection sanitaire

doit être garanti. L'inspection et la médecine du travail doivent être développés en toute indépendance des employeurs. Il faut assurer le droit effectif des travailleurs et travailleuses à utiliser leur droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Les plus précaires sont celles et ceux qui ont été les plus contraint-es de poursuivre leur activité pendant la crise sanitaire même quand elle les mettait en danger. Avec les travailleurs et travailleuses indépendant-es, ils et elles sont les plus vulnérables face à un arrêt brutal de l'économie. Chacun-e doit pouvoir bénéficier d'un droit garanti au revenu et à la protection sociale. L'accès à l'assurance chômage doit permettre une vie digne. Le télétravail doit être fortement encadré avec une prise en charge du matériel, des frais induits, le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail. La mise en œuvre du droit à un logement décent passe par l'encadrement et le plafonnement des loyers et la mise aux normes climatiques des « passoires thermiques ».

Une reconversion professionnelle, avec un revenu au moins équivalent et une formation adaptée, doit être assurée pour les travailleurs et travailleuses qui se retrouveraient sans emploi du fait de la reconversion écologique de l'économie.

1.2. Pour une économie et des services publics au service des besoins sociaux et environnementaux

1.2.1. L'accès à une santé de qualité pour tous et toutes

Comme les questions écologiques, la santé est un problème mondial qui nécessite des politiques à cette échelle. La crise sanitaire a révélé les exigences d'une prise en compte des besoins de santé et de coopération internationale. Elle a accentué les effets délétères des inégalités d'accès à un système de soins de qualité, mais elle a aussi montré la possibilité, l'importance et l'urgence à cesser d'appliquer à la santé les modes de gestion et de management propres aux entreprises marchandes. Les marges de manœuvre redonnées ponctuellement aux soignant-es durant les phases les plus aiguës de la crise sanitaire ont montré la supériorité de leur qualification, de leur savoir-faire professionnel, et de leur sens du service public sur

celui des comptables. L'alternative n'est pas entre la santé et l'économie, contrairement à ce qui a été maintes fois affirmé par le pouvoir en place et les milieux financiers et patronaux.

De nombreuses mesures – que la FSU porte déjà – doivent à présent être prises, en complément d'une Sécurité sociale remboursant à 100 % les soins prescrits pour que la santé de toutes et tous soit un objectif supérieur : politique publique du médicament, levée des brevets, moyens en formation et revalorisation des soignant-es, dotation en lits, personnels et matériels, abandon de la gestion entrepreneuriale des hôpitaux (notamment de la T2A), mesures fortes pour former suffisamment de médecins et pour leur juste répartition sur le territoire (lutte contre les déserts médicaux), véritable politique de prévention notamment des maladies chroniques, etc.

Mais la santé doit aussi être entendue au sens large : elle ne se limite pas à l'absence de pathologie, chacune et chacun doit pouvoir se développer dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle. Cela passe notamment par un habitat décent, le temps libre, le recul du stress au travail et l'amélioration des conditions de travail de tous et toutes, l'accès à la culture, aux équipements sportifs, le pouvoir d'action citoyenne et une alimentation de qualité. Enfin, l'accent mis sur la santé passe par des actions fortes contre le réchauffement, le dérèglement climatique et la qualité de l'environnement (l'air, les sols, l'eau).

1.2.2. L'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité

L'industrie agroalimentaire n'assure pas la sécurité alimentaire, ni l'accès à une alimentation saine. Les dérèglements climatiques auxquels son activité mondialisée participe menacent la production.

Faim, dénutrition, surpoids et obésité (et troubles métaboliques associés) sont des maux de pauvres. La transformation du système alimentaire en faveur d'une production locale, bio, durable, la cantine scolaire en régie, le renforcement du contrôle sanitaire et du marketing sont impératifs pour assurer la démocratisation de l'accès à une alimentation de qualité. Les États membres et l'Eu-

rope doivent disposer de moyens publics pour en assurer le contrôle. La création de la Politique agricole alimentaire commune (PAAC) pourrait intégrer une législation alimentaire.

Par ailleurs, l'intérêt de la population pour la consommation de produits alimentaires de qualité, cultivés dans le respect de l'environnement et distribués en circuits courts, croît. Toutefois, les expériences montrent la sous-représentation des catégories à faibles revenus sans parler des plus précaires. Le système d'aide alimentaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui doit être remis en cause : l'aide provient majoritairement de l'agro-industrie, de la surproduction constante, elle fait appel à du travail bénévole et contribue à la défiscalisation. C'est sur la base de ces constats que la question d'une garantie au droit de bien se nourrir est posée.

La FSU s'engage à explorer les pistes de réflexion sur l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Les intérêts et limites d'une Sécurité sociale de l'alimentation ou d'autres alternatives sont à examiner.

1.3. Égalité et solidarité : lutter contre les inégalités, dégager les ressources pour le financement des politiques publiques

1.3.1. Solidarité et péréquation entre territoires

L'État aujourd'hui organise la concurrence entre les territoires (généralisation des appels à projets, loi 4D) alors qu'il devrait assurer la qualité et l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Cela passe par un financement à la hauteur, des systèmes de péréquation en fonction de la richesse des territoires, un rôle de régulateur et d'opérateur public avec des règles nationales d'organisation des services publics. Renforcer le rôle de garant de l'État sur l'ensemble du territoire permettra d'assurer la qualité des services rendus à tous-tes les usager-es et également d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agent-es des services publics.

1.3.2. Pour une autre répartition des richesses

La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe à un niveau histori-

quement bas. Elle est non seulement largement en deçà du niveau qu'elle avait atteint dans les années 1980, mais elle est aussi en deçà de son niveau de la période antérieure. Elle est ainsi passée de 68 % à 60 % dans les pays européens et ce, en dépit de l'augmentation des cotisations sociales. Durant cette période, la part des profits sur la valeur ajoutée a augmenté de 19 points en Europe, ce qui a nourri les rémunérations des actionnaires. Inverser la tendance passe par une progression des salaires réels, en priorité les plus bas, et celle des cotisations sociales permettrait de dégager des ressources fiscales et sociales et de rééquilibrer le partage des richesses. Notre orientation passe tout d'abord par une plus juste distribution primaire des revenus et des patrimoines, ce qui suppose notamment une revalorisation de la part des salaires dans la valeur ajoutée. C'est l'utilité sociale et écologique du travail qui doit devenir la boussole de la reconnaissance des métiers et des embauches correspondantes. La revalorisation du SMIC, des salaires minimums au niveau des branches et de la Fonction publique reste le meilleur outil pour revaloriser les salaires et l'image des métiers des « premier-es de corvée ».

1.3.3. La fiscalité : réduire les inégalités et dégager des ressources

Les inégalités ne cessent d'augmenter : profitant des réformes du gouvernement Macron, les plus grandes fortunes se sont massivement enrichies au cours de la pandémie. Afin de réduire les inégalités, certaines mesures s'imposent, telles la réduction du poids de la TVA et l'instauration d'une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité, le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu – avec par exemple des taux d'imposition de 90 % pour les tranches les plus élevées, comme c'était le cas en 1986 – le renforcement de la fiscalité du patrimoine des ménages avec la restauration de l'ISF. C'est également d'agent-es publics au service de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale dont l'État a besoin.

Au-delà de ces mesures structurelles, il faut porter la revendication d'une contribution exceptionnelle des grandes fortunes.

La fiscalité des multinationales et leurs filiales doit être renforcée et correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays.

Concernant la fiscalité écologique, les mandats de Clermont doivent être complétés. Il faut articuler cette fiscalité avec une réglementation au service de la rupture écologique et à la faire reposer sur des principes de justice sociale. Cela passe notamment par une taxation du kérosène des avions, l'alignement de la fiscalité du gazole des poids lourds sur celui des particulier-es, par une remise à plat des niches fiscales et par la suppression des subventions aux énergies fossiles. L'urgence climatique impose un effort contributif de ceux qui ont le plus de responsabilités et dont le patrimoine a la plus grande empreinte en termes de pollution. La fiscalité écologique ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres.

1.3.4. Des financements et des investissements au service de la rupture écologique et des services publics sont possibles !

Si les mandats de Clermont restent d'actualité, la pandémie a montré la rupture possible et nécessaire avec les dogmes néolibéraux (règle des 3 %, mesures austéritaires, chasse aux dépenses publiques...). Cela nourrit des débats sur les politiques économiques, dans la société, notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur l'ouverture de lignes de crédits pour financer les besoins des entreprises et des particulier-es, le déficit public, le rôle de la BCE et de la création monétaire, sur les moyens des services publics... Ces réflexions doivent se vulgariser pour aller vers la démocratisation des choix des politiques monétaires et budgétaires. Elles doivent contrer la poursuite de politiques monétaires et budgétaires à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Les débats aux États-Unis montrent combien l'UE reste figée actuellement. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel actuel. D'autant qu'il y a un risque de voir se refermer la parenthèse d'une politique extensive pour privilégier, comme en 2008, les politiques austéritaires.

Les forces de transformation sociale et écologique doivent avoir pour objectif de désarmer la finance, la mettre au service de la rupture écologique, du développement des services publics et de la réponse aux besoins sociaux. Ce qui implique de réfléchir aux enjeux qui se posent actuellement.

Quels engagements pour les plans de relance ? Quel avenir pour la dette covid ?

1.3.5. Pour une puissance publique démocratique

La crise sanitaire et sociale a affaibli encore la démocratie : son périmètre a été réduit et ses principes sont contestés, l'État de droit étant parfois présenté comme un carcan et non comme une protection. Par la mise en place durable d'un conseil de défense sanitaire et le vote de lois d'« urgence sanitaire », la gestion des aspects sanitaires, sociaux et économiques de la crise a été confisquée aux citoyen-nés avec un ensemble de lois d'exception restreignant durablement les libertés publiques et les droits, laissant craindre un mode autoritaire de prise de décision politique. Il faut sortir des états d'urgence permanents, des lois sécuritaires et construire les instruments d'une vie démocratique dans la vie citoyenne comme dans le monde du travail. La FSU réaffirme, à rebours des choix actuels, qu'un état démocratique doit s'appuyer sur ses services publics : il faut par exemple revenir à des régies publiques de l'eau. Le fonctionnement démocratique des services publics, avec des agent-es conscient-es de leur rôle, est une condition de leur bon fonctionnement.

Il s'agit d'une nécessité absolue pour le monde d'après : le débat démocratique, les choix doivent procéder d'un débat transparent et non confisqué avec, à tous les niveaux – locaux comme nationaux – l'ouverture et l'organisation des espaces de débat et de délibération permettant la rencontre des parties prenantes. Cela passe notamment par le renforcement de la participation citoyenne locale et la prise en compte des initiatives citoyennes. La Convention citoyenne pour le climat aurait pu en être un exemple, même imparfait, mais elle a été vidée de l'essentiel par

la reprise en main par le gouvernement à l'issue du processus et les propositions réduites.

1.4. Protection sociale et Sécurité sociale

1.4.1. Sécurité sociale

Après les multiples désengagements que la FSU a constamment dénoncés, les menaces contre la Sécurité sociale, et plus largement la protection sociale, sont nombreuses : instrumentalisation du déficit de la Sécurité sociale pour de nouveaux reculs de l'assurance maladie obligatoire, projet de réorganisation du partage entre l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC) attendu dans le rapport du HCAAM, mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es du public et attaques incessantes contre l'assurance chômage... Les risques de fusion des budgets de l'État et de la Sécurité sociale sont de retour, ce qui aboutirait à mélanger les prélèvements sociaux et fiscaux et à imposer de nouveaux désengagements et basculement vers les assurances privées.

L'austérité imposée à l'hôpital public a eu des conséquences dramatiques au début de la crise sanitaire et il n'a tenu que par l'engagement remarquable des soignant-es. La reconnaissance alors clamée est aujourd'hui bien loin, et le *Séjour de la Santé* très insuffisant. Mais la Sécurité sociale a pleinement fait la preuve de son efficacité durant la crise sanitaire et à l'inverse des régressions qu'elle subit, elle doit être renforcée et retrouver toute la place qui lui était dévolue à sa création. Les mandats des congrès précédents conservent toute leur pertinence, comme la reconquête d'une Sécurité sociale qui rembourse 100 % des soins médicaux prescrits. La réforme de la protection sociale complémentaires des agent-es de la Fonction publique oblige désormais les employeurs publics à participer financièrement à une partie de la complémentaire de toutes leurs agent-es. Mais ce financement exclut les retraité-es. La FSU rappelle ses mandats de Clermont sur les mutuelles et les complémentaires santé. Elle continuera à s'opposer aux dispositifs qui entraveraient la liberté d'adhésion des agent-es et entraîneraient la rupture des solidarités intergénérationnelles, mais aussi entre niveaux de rémunération, et familiales.

1.4.2. Le financement des retraites

Les nombreuses mobilisations contre le projet de retraites par points ont permis d'informer la population et de conserver le soutien de l'opinion. La mise en place a finalement été repoussée. L'obsession de réduire la part du PIB consacrée au financement des retraites est toujours aussi vive ; de nouveaux projets semblent à l'étude y compris le recul de l'âge de départ et le nombre d'annuités.

Comme définie au congrès de Clermont, la FSU réaffirme sa conception d'une retraite basée sur une solidarité intergénérationnelle dans un système par répartition et à prestation définie. Elle s'oppose à la conception néo-libérale de la retraite épargne individuelle fondée sur des choix personnels et s'oppose tout autant aux mesures paramétriques.

→ Place des retraité-es, paupérisation et inégalités de pension

Les indicateurs de l'INSEE confirment l'érosion continue du pouvoir d'achat des retraité-es et les projections du COR attestent d'un fort décrochage de niveau de vie des retraité-es actuel-les et futur-es avec le reste la population. La retraite doit offrir une garantie de niveau de vie pour permettre à chaque retraité-e d'exercer pleinement sa citoyenneté, cela exige des pensions indexées sur les salaires. Les textes votés à Clermont sur la place des retraité-es et les conséquences des réformes engagées depuis 1993 gardent aujourd'hui toute leur pertinence.

→ Financer les retraites

La FSU doit montrer que d'autres financements sont possibles :

- il faut avoir davantage de cotisant-es, donc mener une politique de l'emploi pour les plus de 5 millions de personnes privées d'emplois et condamnées à la précarité ou aux petits boulots ;
- pour avoir davantage de cotisations, il faut davantage de salaires. Cela impose une autre répartition des richesses. Par ailleurs, les suppressions et les fortes réductions de cotisations sur les bas salaires sont moins de cotisations dans les caisses de retraite, il faut en sortir ! Le relèvement du salaire des femmes, afin d'atteindre l'égalité

salariale, ferait là aussi progresser les cotisations ; pour financer les retraites, il faut supprimer les exonérations de cotisations patronales, mettre à contribution les revenus financiers en prélevant une partie des 250 milliards versés sous forme de dividendes.

1.4.3. Pour un plan d'avenir pour la jeunesse

Les jeunes ont été particulièrement éprouvé-es par la crise : isolement, culpabilisation, privation d'enseignement, de liens sociaux, moindre accès à la culture et aux activités sportives, difficulté accrue à trouver des stages et premiers emplois, à financer leurs études. Enfants et étudiant-es sont fortement touché-es par la pauvreté. Cette situation nécessite un plan pour les jeunes, ambitieux, qui, par une action déterminée et une programmation pour les prochaines années, ouvre la perspective d'un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable.

À l'opposé des discours d'individualisation des apprentissages et parcours pour mieux faire accepter les inégalités, un tel plan doit commencer par une augmentation des bourses et des APL, l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, le rétablissement de l'aide à la recherche du premier emploi, la suppression des contrats précaires pour aller vers des statuts pérennes. L'accès au premier logement doit être accompagné par l'État. À terme, la FSU propose une allocation d'autonomie pour tous-es les jeunes.

L'État et les collectivités locales compétentes doivent renforcer l'accès gratuit

et égal pour les jeunes aux services publics, notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice, de l'animation, de la santé (physique et mentale), des transports. Un investissement massif doit permettre à tous-tes les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société. La première condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale diplômante et ambitieuse, sans discrimination de genre, de handicap et/ou d'origine sociale ou géographique. Cela suppose de démocratiser l'accès et la reprise d'études supérieures.

1.4.4. La question d'un revenu garanti

Les confinements successifs ont eu des conséquences sociales dramatiques, avec des difficultés renforcées au sein de la jeunesse. L'absence de ressources pour les ménages les plus pauvres ont révélé combien le système de protection sociale doit être renforcé. Cela passe tout d'abord par la revalorisation de l'ensemble des minima sociaux et des aides sociales pour lutter contre la pauvreté. Le montant des APL doit être rétabli.

Mais au-delà, un débat doit s'engager autour de la question d'un revenu décent garanti pour tous-tes, qui permette de mettre fin à la pauvreté dans notre pays en étant supérieur au seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule). Distinct d'un revenu universel versé sans condition de ressources, ce revenu garanti doit permettre un accès facilité, sous condition de ressources, à un revenu, en fusionnant les allocations

existantes. La FSU s'oppose à la réforme de l'assurance chômage.

1.4.5. Perte d'autonomie

La perte d'autonomie est un risque auquel chacun-e, à tout âge, peut être confronté-e. Sa prise en charge relève de la solidarité dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. La FSU dénonce la création d'une branche spécifique qui conduit à l'isolement des personnes et au traitement différencié des pathologies avec un financement en rupture avec les principes fondateurs de la Sécurité sociale. Elle réaffirme son opposition à la CASA. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement exige un projet social ambitieux : c'est une mission de service public ! La FSU rappelle ses exigences de suppression de la barrière d'âge, de financement public à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale – et donc suppression des restes à charge – de personnels plus nombreux en EHPAD (un-e agent-e pour un-e résident-e) et pour l'aide à domicile, avec des conditions de travail améliorées, un statut, une formation diplômante, des perspectives de carrière... La FSU rappelle que les aidant-es ne peuvent se substituer aux professionnel-les. Elle poursuivra la réflexion sur les métiers et filières de formation.

La FSU réaffirme sa revendication d'un grand service public de la perte d'autonomie, garant de l'égalité et respectant le choix des usager-es et des familles pour les modalités de la prise en charge. Ce secteur ne peut être source de profits à l'image du véritable scandale des EHPAD à but lucratif.

Partie II. Pour les droits des peuples et les libertés publiques

II.1. Libertés publiques et exigences démocratiques

II.1.1. Pour une refondation de la démocratie

Si la 5^e République est un régime ultra-présidentiel, la pandémie a encore renforcé « l'omniprésidence ». L'état d'ur-

gence sanitaire a concentré le pouvoir dans les mains du président, épaulé par des conseils dont la nomination n'a été discutée nulle part. Par ailleurs le système majoritaire, qui régleme la représentation nationale, participe à la soumission du pouvoir législatif à l'exécutif.

Annoncée par le président, la « *refondation du pacte démocratique* », comprenant l'introduction d'une part de proportionnelle et de la « *moralisation de la vie politique* » n'a pas vu le jour. Le pouvoir n'a eu de cesse que de diminuer les contre-pouvoirs (syndicats,

presse libre, associations...) quand il ne les a pas réprimés.

Les taux d'abstention, en augmentation, continuent sur tous les scrutins et montrent l'urgence de repenser les institutions, leur fonctionnement. Pour la FSU, il faut tendre vers plus d'horizontalité et de représentativité. Plusieurs pistes méritent d'être étudiées : la limitation des mandats, le statut d'élu-e, le recours à la proportionnelle, le renforcement des organes de contrôle citoyen, et de la démocratie dans le monde du travail...

II.1.2. Liberté de presse, d'expression, de manifestation, répression du mouvement social

Les libertés d'expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent permettre le libre exercice de la critique. Les financements publics et leurs critères d'attribution doivent favoriser l'objectif d'une presse pluraliste et indépendante des grands groupes.

Par ailleurs certains médias diffusent sciemment des « fausses informations » et des programmes orientés à des fins politiciennes. La FSU demande à ce qu'un organe de contrôle indépendant soit mis à l'étude pour permettre le maintien d'une certaine probité dans la diffusion d'information, y compris sur les réseaux sociaux. Elle revendique en outre que les moyens éducatifs nécessaires soit mis en place pour permettre à la jeunesse d'avoir un regard critique sur les informations qui leur sont offertes en continu (à voir avec thème I).

La loi Sécurité Globale représente un recul important des libertés fondamentales s'ajoutant au néfaste nouveau « schéma national du maintien de l'ordre ». La volonté affichée du gouvernement d'empêcher ou de restreindre la couverture des manifestations par la presse ou par des citoyen-nes, en est l'expression la plus grave. La FSU dénonce le recours à la loi pour affaiblir les contre-pouvoirs.

La loi renseignement 2 fait entrer dans le droit commun des dispositions expérimentales de la loi Silt de 2017. La FSU déplore l'absence totale de débat public à son sujet et s'inquiète du détournement possible des dispositifs de sur-

veillance renforcés à des fins qui n'ont rien à voir avec la prévention des actes terroristes, comme l'illustre le scandale du logiciel espion Pégasus. Elle dénonce également l'élargissement du champ des exceptions au délai de 50 ans concernant l'accès aux archives classées secret-défense.

Par ailleurs, le recours à une surveillance massive des manifestations via des outils technologiques, de fichage des manifestant-es sont les premières pierres d'un changement de politique sécuritaire. Il s'inscrit dans un projet plus global de contrôle social, de limitation et de répression des expressions critiques vis-à-vis du pouvoir. La FSU continue d'en exiger le retrait dans un cadre unitaire large.

La pandémie a enfin servi de prétexte pour empêcher la tenue de rassemblement ou de manifestation. La FSU dénonce l'utilisation des procédures d'État d'urgence pour faire taire la contestation sociale. Elle réaffirme par ailleurs le droit de la jeunesse de se mobiliser sans subir la répression policière ni des sanctions administratives.

II.1.3. Liberté associative

La loi « séparatisme » accentue le contrôle de l'État sur les associations en exigeant de celles qui ne sont pas reconnues d'utilité publique la signature d'un contrat d'engagement républicain. L'exercice d'un contrôle peut s'entendre dans le cadre d'un état de droit. Mais le contrôle du respect des lois, plutôt que des valeurs, ne saurait signifier ni un quelconque contrôle politique, ni une mise sous tutelle sans fondement voire toute instrumentalisation quelle que soit sa nature. Comme elle l'a fait au moment de l'élaboration de la loi, la FSU poursuit, avec les associations progressistes mais aussi d'éducation populaire, le combat pour que la liberté associative, dans les statuts comme dans les pratiques et les valeurs, reste entière.

II.1.4. Répression du mouvement syndical

Dans sa volonté de mettre à mal les contre-pouvoirs, l'exécutif a encouragé, engagé et soutenu la répression syndicale dans l'ensemble dans la Fonction publique. Que ce soit à la RATP, à la Poste, à l'inspection du travail ou dans

l'Éducation nationale, des personnels qui se sont mobilisé-es pour faire respecter leurs droits ont dû subir pression hiérarchique, intimidations, déplacements d'office, licenciements, sanctions disciplinaires, mises en cause et condamnations pénales. Cela a pu même être le cas pour des salarié-es « protégé-es », représentant-es d'organisations syndicales dans les instances.

Les propos de Blanquer puis de Vidal accusant des universitaires ou des syndicalistes d'être « islamogauchistes » créent un dangereux climat de défiance et ouvre la voix à la constitution de listes les stigmatisant et les livrant à la vindicte publique.

La FSU considère que des lignes rouges ont été franchies. Elle participera aux initiatives et collectifs unitaires qui soutiennent les syndicalistes réprimés-es pour avoir mené des batailles syndicales.

II.1.5. Violences policières

En parallèle de la surenchère législative qui fait reculer les libertés fondamentales, certaines pratiques policières de maintien de l'ordre, ainsi que le déploiement de certaines unités (BAC) à des missions pour lesquelles elles ne sont pas formées, augmentent les risques pour la population. Les habitant-es des quartiers populaires, notamment les jeunes et tout particulièrement celles et ceux perçu-es comme noir-es ou arabes.

La mobilisation suite à la mort de Georges Floyd aux États-Unis et le mouvement *Black Live Matter* ont agi comme un révélateur et permis d'ouvrir le débat. La volonté d'empêcher toute expression de la contestation sociale est flagrante. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre, qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. L'utilisation massive et systématique d'armes, qui engendrent des blessures graves et des mutilations, se poursuit, ainsi que le recours à des pratiques jusque-là prosrites (voltigeurs, chiens démuselés...). Les victimes se comptent par centaines et les auteurs et autrices ne sont pratiquement jamais condamné-es, ni même poursuivi-es. Toutes les possibilités de contrôle des pratiques policières (mise en place d'un récépissé, caméra piéton

pour les agent-es...) ont été abandonnées voire, avec la loi Sécurité Globale, complètement remises en cause.

Le gouvernement doit cesser sa politique répressive, expression d'une pratique de plus en plus autoritaire du pouvoir, qui fait l'objet de condamnations internationales, notamment de la part de l'ONU, et garantir réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police en remplacement de l'IGPN, indépendant du pouvoir exécutif.

II.1.6. Réforme de la justice et politique pénale, justice des enfants

La réforme de la justice dans le cadre de la loi du 23 mars 2019 de la programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice des mineur-es, ont vu une réorganisation sans précédent de ce service public. Sous prétexte de vouloir simplifier les procédures s'est imposé un modèle de nouvelle organisation privilégiant les restrictions par la mutualisation des moyens, l'accélération des procédures, la dématérialisation des actes de justice. Loin d'être une réelle simplification au service du justiciable, cette réforme renforce les inégalités de traitement et l'éloignement de la justice d'avec les citoyen-nes. Aujourd'hui, le service public de la justice reste le parent pauvre européen (14^e place sur 28) avec un budget moyen de 72 euros par habitant. Par ailleurs, cette loi de programmation et de réforme de la justice a réuni contre elle, dans une opposition unanime, l'ensemble des professionnel-les de la justice (avocat-es, magistrat-es, greffier-es, personnel-les PJJ, administration pénitentiaire, etc.).

Elle accentue l'emprise du tout carcéral en supprimant la « contrainte pénale » et par la mise en œuvre d'un programme immobilier de création de 15 000 places de prison supplémentaires. Une évolution est indispensable pour redonner du sens et de l'efficacité à la peine en ne faisant plus de l'emprisonnement la seule référence, au pro-

fit d'une véritable politique de probation plus propice à lutter contre la récidive. Le gouvernement profitant de la discussion de ce projet a fait passer en force une ordonnance abrogeant l'ordonnance du 2 février 1945. Ce texte adopté depuis et ce malgré une forte opposition et mobilisation de toutes les organisations syndicales, consacre la fin des principes de la justice des enfants qui privilégient l'éducation pour tous les enfants sous main de justice. Le code de la justice pénale des mineur-es, a seulement pour objectif, confondant célérité et efficacité, d'apporter des réponses rapides aux victimes en matière de traitement des dossiers et ce en réduisant le temps d'intervention des services éducatifs. La plupart des dispositions de ce nouveau texte sont calquées sur celui des majeurs (TIG, mesures de probation, etc.) et font la part belle aux dispositifs d'enfermement tels que les centres fermés et les prisons pour mineurs. Pour finir, ce texte vient artificiellement créer une dichotomie entre les jeunes pris-es en charge par la protection de l'enfance et ceux et celles suivi-es au pénal, alors que celles et ceux en situation ou en voie de délinquance sont avant tout des enfants en danger et que dès lors il nous appartient également de les protéger.

La FSU au sein du collectif Justice des enfants, participera à faire vivre et alimenter l'observatoire des pratiques éducatives et restera vigilante à dénoncer tous les écueils d'une telle réforme.

II.1.7. Fichage et protection des données

La pandémie a fait exploser le recours au numérique. Le développement, la collecte exponentielle des données, leurs interconnexions et leurs exploitations représentent un danger réel pour les libertés. C'est notamment le cas de toutes les données personnelles recueillies dans le cadre des applications type *StopCovid* ou *Health Data Hub*... Les protections légales existantes, de type RGPD, représentent des progrès mais restent insuffisantes. Elles doivent être renforcées pour garantir aux citoyen-nes un total contrôle de leurs données personnelles.

La FSU se prononce pour le développement de solutions alternatives dans les administrations : abandon de la sous-traitance, mise en place de serveurs

internes décentralisés, promotion de logiciels garantissant la confidentialité (« *privacy by design* »).

La FSU demande à ce que soient abandonnés tous les accords liant les administrations aux GAFAM et que soit promu l'usage d'outils libres et collaboratifs.

II.1.8. Consommation de drogues, libertés et santé publique

La France maintient une politique extrêmement répressive de l'usage du cannabis. Au contraire de cette démarche inefficace, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur-es, ne représenteraient-elles pas une solution qui permettrait entre autres un rééquilibrage des moyens de répression vers la prévention, dans un objectif de santé publique ?

A minima, il est nécessaire de légaliser immédiatement son usage thérapeutique.

II.1.9. Libre choix de fin de vie

Depuis 2005 trois lois votées par le Parlement imposent le choix entre sédation profonde et acharnement thérapeutique. Cette contradiction profonde entre désirs de la population et cadre légal place le corps médical dans de profond conflits de loyautés, l'oblige à choisir seul et entraîne une judiciarisation de cette question.

La FSU revendique un accompagnement de fin de vie librement choisi par les patient-es, comprenant l'accès des soins palliatifs, et pouvant aller jusqu'à l'aide active à mourir.

II.2. Droits Humains Fondamentaux, égalité de droits, lutte contre les discriminations et les violences

II.2.1. Lutte contre toutes les formes de racisme

La parole raciste se banalise, prenant pour cibles privilégiées les migrant-es et/ou les musulman-es.

À l'occasion de la pandémie, le racisme anti-asiatique, a été exacerbé. La FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Elle s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'elle dénonce fermement, et refuse leur instrumentali-

sation qui vise à amalgamer antisio- nisme et antisémitisme. La FSU rappelle que le racisme tue, et dénonce la com- plaisance médiatique, voire l'impunité, dont bénéficient les promoteurs de thèses racistes et mortifères, dont celles du « *grand remplacement* ».

Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel, en partie lié au post-colonia- lisme, et se manifeste par un double sys- tème de discriminations / privilèges. À échelle plus large, le mouvement Black Live Matter a démontré la prégnance de cette dimension systémique à l'échelle des pays occidentaux. C'est également une disposition discriminatoire qui exclut les étranger-es du droit de vote. La FSU est favorable au droit de vote des étranger-es aux élections locales. Aujourd'hui la question de son soutien à l'extension de ce droit à toutes les élec- tions se pose, à l'image du choix du Pays de Galles et de l'Écosse qui ont élargi les droits civiques à l'ensemble des rési- dents-es de plus de 16 ans en situation régulière sur leur territoire.

Les personnes racisées (victimes de racisme) subissent parfois des discri- minations croisées, les femmes sont en particulier les premières cibles de l'is- lamophobie (qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes per- çues comme telles), construction idéo- logique et politique issue de l'extrême droite. La FSU prendra en compte la dimension intersectionnelle dans sa réflexion et ses actions contre les dis- criminations.

Pour contribuer à déconstruire ce sys- tème, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des ques- tions liées à la « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la richesse de notre pays.

La FSU mettra en place des formations pour outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste et les représentations qui la sous-ten- dent, pour mieux prévenir et combattre toutes les formes de racismes, et ainsi s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois la dimension

morale et la dimension politique de cette lutte.

11.2.2. Inclusion des personnes à besoins spécifiques

L'accessibilité des personnes en situa- tion de handicap aux services publics est toujours insuffisante, faute d'investissements et de moyens. La loi ELAN a permis une véritable régression : ce ne sont plus 90 % de logements neufs qui doivent être construits aux normes d'accessibilité, mais seulement 20 %. De plus la réduction des APL touche les personnes les plus fragiles.

La FSU demande que soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen-nes en situation de handicap. Elle réclame entre autres l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapé-es au niveau du SMIC. La FSU demande la désolidarisation des revenus du/de la conjoint-e (déconjugalisation) pour le calcul de l'allocation aux adultes han- dicapé-es (AAH). Au-delà des questions d'accessibilité et de revenus, les per- sonnes en situation de handicap doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions (loisirs, études, travail, emploi...).

11.2.3. Travail social pour une justice sociale

Les mandats de Clermont restent vala- bles.

11.2.4. Droits LGBTI

Les mandats de Clermont restent vala- bles.

Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont eu une incidence sur les actes LGBTIphobes, laissant peu d'échappatoires aux victimes de ces violences. De nombreuses discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité et la transi- dentité. Les couples de lesbiennes et les femmes célibataires ont enfin accès à la PMA malgré la mobilisation des mouvances réactionnaires.

Le plan national d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discri- minations anti-LGBTQI+ doit main- tenant se mettre en œuvre concrètement et tout-es les fonctionnaires doivent être sensibilisé-es à ces questions.

Dans la période récente, le suicide de plusieurs jeunes transgenres dans la

sphère scolaire montre que les marges de progrès en matière de sensibilisation des élèves et des personnels sur ces questions restent importantes.

La FSU prendra toute sa place dans les observatoires de lutte contre les LGBTI- phobies en milieu scolaire et universi- taire pour faire en sorte que cette lutte se concrétise sur le terrain notamment par la promotion des différents guides et la formation des personnels.

11.2.5. Droit des enfants, combattre et dénoncer l'inceste et les violences sexuelles commises sur les enfants

Le confinement a aggravé les conditions de vie des enfants les plus vulnérables et mis en lumière les carences des poli- tiques publiques françaises en matière de protection de l'enfance, ainsi que l'application inégale sur le territoire des principes de la Convention internatio- nale des droits de l'enfant (CIDE).

Les confinements successifs ont égale- ment exacerbé les violences intra-fami- liales et accru les dangers d'agressions sexuelles : 300 000 enfants en sont vic- times chaque année en France, à 80 % dans la famille.

Une agression sexuelle vécue dans l'en- fance constitue un facteur de risque important dans la survenance de pro- blèmes de santé mais aussi d'adaptation psychologique et sociale pouvant per- durer jusqu'à l'âge adulte. Face à l'am- pleur de ce phénomène et aux révéla- tions concernant les violences subies au sein de l'Église catholique, le gouverne- ment doit modifier la loi pour offrir une véritable protection aux victimes.

L'École joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations. Elle doit avoir les moyens d'assurer le repérage de ces violences, la protection et l'ac- compagnement des victimes.

Pour cela, les personnels doivent être formé-es, afin qu'ils et elles sachent comment accueillir la parole et inter- prêter les signes que les enfants ne man- quent pas d'envoyer pour appeler à l'aide.

La FSU revendique donc la prise en compte de ces questions dans la for- mation initiale et continue de tous les personnels, ainsi que le renforcement des équipes pluri-professionnelles per- mettant des actions de prévention ainsi que le repérage de ces situations.

Il faut également des moyens conséquents pour prendre en charge les enfants victimes.

II.2.6. Migrant-es

Les conditions d'exil et l'accueil des migrant-es ne cessent de se dégrader depuis de nombreuses années du fait de politiques migratoires de plus en plus restrictives et qui bafouent les droits humains fondamentaux. Les arrivées ont diminué en Europe du fait de la pandémie et du verrouillage des frontières. Mais les migrant-es sont victimes de nombreux refoulements illégaux et dangereux, parfois au péril de leur vie. Et les opérations de sauvetage menées par les ONG continuent à être entravées. L'exode massif causé par l'arrivée au pouvoir des Talibans en Afghanistan rappelle à quel point le droit d'asile est une pierre angulaire des droits humains. Il est pourtant très fragilisé aujourd'hui en France, sous l'effet d'un discours politique xénophobe qui dépeint les migrant-es comme une menace dont il faudrait se protéger et qui est diffusé jusqu'au sommet de l'État. À l'inverse de ce discours, la France a les moyens et se doit d'accueillir les exilé-es d'Afghanistan.

Celles et ceux qui parviennent à entrer, dont des milliers de mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es, subissent contrôles, humiliations, violences, démantèlement de camps, privation des besoins élémentaires... Pour la FSU, c'est inacceptable !

Les mandats de Clermont restent valables.

II.2.7. Libre-échange et migration

Les mandats de Clermont restent valables.

II.2.8. Politique européenne de traitement des migrations

La réforme du Pacte sur la migration et l'asile, annoncée en septembre 2020, qui prévoit d'imposer aux États européens de se montrer solidaires dans l'accueil des migrant-es, les divise et peine à se concrétiser. Elle prévoit de mettre fin au règlement Dublin III mais ne règle rien et renforce encore plus la responsabilité des pays en première ligne sur la route des migrant-es. Faute de consensus sur une politique commune de l'ac-

cueil, c'est l'externalisation pour empêcher l'arrivée des migrant-es sur le sol européen qui prime, notamment par le développement de partenariats avec des pays tiers au mépris de l'accès effectif aux procédures d'asile et à la protection. Le Danemark vient de voter une loi qui pousse cette externalisation toujours plus loin, jusqu'à autoriser un pays hôte hors UE à traiter la demande d'asile en son nom, et crée ainsi un précédent très inquiétant. Tout cela constitue une remise en cause des conventions internationales sur le droit d'asile. La FSU dénonce les accords indignes passés avec des pays tiers pour limiter l'arrivée de migrant-es, ainsi que les exactions commises en Libye. Elle continue de participer à différents cadres unitaires (États généraux des migrations, RESF, JU-JIE...) dont les actions articulent les dimensions politiques, humanitaires et d'accès aux droits fondamentaux.

II.2.9. Législation française

Une nouvelle version du Céseda est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021, conformément à l'article 52 de la loi Collomb. Selon le gouvernement, cette refonte a pour seul objectif une plus grande lisibilité et s'effectue à droit constant. Avec les associations de soutien aux migrant-es et aux réfugié-es, la FSU sera vigilante à ce qu'elle ne donne lieu à aucune nouvelle régression en matière de droits accordés jusqu'ici. Condamnée sept fois par la CEDH depuis 2012 pour traitements inhumains infligés à des enfants en rétention, la France continue malgré tout à enfermer des enfants avec leurs parents (122 en 2020). La FSU demande l'interdiction de cette pratique intolérable, comme le recommandent la CNCDH et la Défenseure des Droits. Plus largement, en participant aux actions et campagnes unitaires telles que la Journée internationale des migrant-es ou « *Égales, égales, personne n'est illégal !* », la FSU continue à défendre les droits des migrant-es et des personnes sans papiers et à œuvrer pour faire évoluer la loi en positif et obtenir de nouveaux droits, tels que la liberté de circulation et le droit à l'installation.

II.2.10. MIE

La situation des MIE ne cesse de se dégrader. Alors que ces jeunes restent

toujours confronté-es à de nombreuses difficultés dans leur quotidien, ils-elles sont stigmatisé-es et présenté-es comme un danger et un coût trop important pour la société. Faute de moyens suffisants, l'ASE est dans l'incapacité de les prendre en charge décemment. La plupart des conseils départementaux continuent de bafouer régulièrement la présomption de minorité de ces jeunes et ne remplissent pas leur mission première de protection, en demandant aux personnels de faire plus de sécuritaire et moins de prévention. Ceux qui essayent de résister, notamment en refusant de mettre en place le fichier biométrique des MIE, sont menacés de sanctions, voire ostracisés par les préfetures. La loi relative à la protection de l'enfance prévoit des mesures insuffisantes (interdiction relative des placements en hôtel), voire inquiétantes (obligation faite aux départements de recourir au fichier d'Aide à l'évaluation de la minorité).

La FSU exige le retrait de ce fichier AEM au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger. La FSU s'inquiète de la recrudescence du nombre d'OQTF, de rétentions administratives et de tentatives d'expulsion envers les MIE et les jeunes majeur-es scolarisé-es. Elle se félicite des résistances qui s'expriment partout en France. Elle apporte son soutien et popularisera les luttes locales qui réclament la possibilité pour ces jeunes de poursuivre leurs études et d'obtenir leur régularisation.

II.2.11. Roms

Les mandats de Clermont restent valables.

II.3. Questions Internationales

II.3.1. Montée des mouvements autoritaires à l'échelle mondiale

À l'échelle mondiale, des mouvements autoritaires s'affirment. Bien que possédant des spécificités nationales propres, certaines caractéristiques leur sont communes : défense des seuls intérêts nationaux, négation de la crise écologique, vision réactionnaire sur les questions sociales et sociétales, destruction des contre-pouvoirs et utilisation massive de tous les moyens de répression.

Rien n'est inéluctable et des dirigeant-es sont remis-es en cause par les urnes et la rue. Néanmoins, ces développements polarisent la vie politique d'un nombre croissant d'États. Ils obligent le mouvement social à lutter activement pour l'ensemble des droits et libertés.

La FSU soutient le progrès et la justice sociale au niveau international dans un cadre unitaire le plus large possible.

11.3.2. Éducation à la paix

La France fait partie des plus grands producteurs et vendeurs d'armes de la planète. La FSU promeut une politique de paix entre les peuples et les États, et un règlement pacifique des conflits, facteur de justice. Elle demande une cessation progressive de la production et de la vente d'armes dans le monde, et la reconversion de toute cette industrie et de ses emplois vers d'autres fins comme les énergies renouvelables. La France et l'UE doivent être partie prenante d'un processus de désarmement et de démilitarisation global.

De la même façon, le choix fait de poursuivre l'escalade technologique est un obstacle à la nécessaire dénucléarisation des États.

La FSU se prononce pour une signature par la France du TIAN.

Consciente que la paix se construit dans un temps long, la FSU soutient les initiatives et les collectifs qui la promeu-

vent aussi bien dans le champ éducatif que politique.

11.3.3. Pour les droits des peuples, questions internationales

La déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales a été adoptée par l'ONU en 2018. C'est une reconnaissance de tous ces peuples souffrant d'une violation systématique de leurs droits. Juridiquement non contraignante, la FSU doit œuvrer pour la traduction de ces droits dans des législations nationales.

→ Palestine

La poursuite de l'implantation de colonies à Jérusalem Est et dans les territoires occupés, le blocus et le choix de la guerre de mai 2021 à Gaza rendent improbables la perspective de la fin du conflit colonial mené par Israël. À l'heure actuelle, la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains et l'apartheid dont sont victimes les Palestinien-nes rendent de fait caduque la solution de deux États, portée historiquement lors des accords d'Oslo.

La FSU prendra une part active aux campagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne, notamment BDS ou par la minorité pacifiste israélienne. En

Europe, elle rejoint réseau syndical ETUN de solidarité avec les travailleurs et travailleuses palestinien-nes.

La FSU ne se reconnaît par ailleurs aucunement dans le projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisionisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.

→ Françafrique

La politique étrangère française porte encore les stigmates de son passé colonial. Loin d'avoir abandonné l'idée d'une sphère d'influence, la France soutient certains régimes dictatoriaux et n'hésite pas à intervenir militairement pour les maintenir au pouvoir. Ce néocolonialisme revêt divers aspects : militaire mais aussi économique, culturel, monétaire ou encore de « *soft power* » via la Francophonie institutionnelle notamment.

La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États. Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (Tchad, Mali...).

La vague de libération de la parole pour dénoncer les oppressions patriarcales en France et dans le Monde se poursuit et les mobilisations autour des droits des femmes sont très importantes et massivement investies par la jeunesse. Cela montre que les violences et les inégalités à l'égard des femmes sont une préoccupation majeure. Des luttes ont abouti comme la légalisation de l'avortement en Argentine ou la victoire des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles en France.

De nombreux rapports ont mis en évidence le fait que les inégalités et violences se sont renforcées à l'occasion de cette crise sanitaire, économique et sociale. La FSU porte, notamment dans le cadre de *Plus Jamais Ça*, la revendication d'un plan de relance permettant d'agir dès maintenant et qui intègre les questions féministes.

Suite à un *Grenelle des violences conjugales* manquant d'ambition et de moyens, le niveau des violences faites aux femmes reste très élevé : un féminicide tous les trois jours, 553 000 agressions sexuelles par an, 1 femme sur 3 déclare subir du harcèlement sexuel au travail. Un rapport « Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir ! » a mis en lumière l'exposition particulièrement marquée des femmes en situation de handicap aux violences, aussi bien dans le cercle familial que dans les institutions spécialisées. La FSU continue d'exiger une loi-cadre et un budget d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

La question de l'Égalité Femmes Hommes est une préoccupation de plus en plus partagée. Les plans d'action se mettent en place dans les différentes administrations de la Fonction Publique. À tous les niveaux de discussion, la FSU est intervenue pour faire évoluer le constat et les mesures à mettre. Elle revendique les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre et réduire véritablement les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. La FSU

prendra toute sa place dans les comités de suivi de ces plans et informera la profession des enjeux. La FSU a pesé dans les débats de CHSCT pour que soient intégrés un volet relatif au harcèlement moral et sexuel et un autre sur la prévention, la protection et le traitement des violences sexistes et sexuelles. Le fait que les femmes soient les premières victimes de violences sur les lieux de travail, nécessite des réponses fortes de la part de tous les employeurs publics.

La FSU continuera de former ses militant·es sur l'égalité professionnelle et les violences sexistes et sexuelles afin qu'ils/elles puissent intervenir efficacement à tous les niveaux. Grâce à la mobilisation collective, une première loi mondiale contre les violences sexistes et sexuelles au travail a été adoptée en 2019. En France, le gouvernement refuse de faire évoluer la loi pour y intégrer les recommandations de l'OIT en matière de lutte contre les violences et le harcèlement au travail. La FSU dans un cadre unitaire revendique la transcription dans le droit français de la convention 190 de l'OIT.

Dans le monde, la montée en puissance de régimes conservateurs et réactionnaires met en péril des droits fondamentaux comme celui de disposer de son corps et d'avorter. En France, des mouvements interviennent pour empêcher qu'ils progressent (IVG, PMA, langage égalitaire). La FSU dénonce les attaques contre les centres du Planning familial et leur apporte tout son soutien. L'accès à l'avortement est un droit, l'entraver est un délit. Le droit à l'avortement doit être renforcé par l'allongement des délais de recours à l'IVG, la suppression de la double clause de conscience mais aussi par des moyens permettant son accès à toutes les femmes sur tout le territoire.

La FSU soutient et est partie prenante des combats féministes et continuera à s'impliquer dans toutes les actions permettant de rendre visible ces questions (création de collectifs départementaux, mots d'ordre de grève spécifiques...).

Les mandats de Clermont restent valables.

En Europe et dans plusieurs régions du monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes, autoritaires continuent de monter en puissance, voire parviennent au pouvoir. En France aussi, les idées de l'extrême droite, relayées avec beaucoup de complaisance par les médias, continuent à se diffuser dans l'opinion, en lien avec le poids du Rassemblement National dans les urnes et la société.

Des polémiques nauséabondes, des offensives réactionnaires voire des actes violents se multiplient. S'ajoutant à la forte audience de l'extrême droite dans les forces armées et de police, cela participe d'un climat toujours plus violent et dangereux.

Le développement du complotisme, notamment au cours de la crise sanitaire favorise le développement des idées de l'extrême droite. Des « collectifs de réinformation » surfent sur la crise démocratique, les angoisses, les colères, les peurs, le scepticisme des citoyen·nes pour diffuser des discours présentés comme « alternatifs ». Ils développent des théories confuses et dangereuses qui présentent un risque réel de récupération par l'extrême droite.

Même si des groupuscules identitaires comme le Bastion social ou Génération Identitaire ont été dissouts, ils se recomposent. D'autres groupuscules reprennent de la vigueur et mènent des actions violentes.

Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés par le gouvernement mais aussi les discours d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en légitimer et à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant·es ou supposé·es tel·les, ou de l'instrumentalisation de la laïcité entre autres à des fins islamophobes.

Il est urgent que le mouvement syndical s'unisse afin de proposer des alternatives sociales, démocratiques, féministes, écologiques, solidaires aux politiques libérales et néocoloniales qui ont légitimé les idées d'extrême droite et qui aggravent les inégalités. Pour reconstruire l'espoir dans le progrès social et stopper la montée de l'extrême droite, il doit mettre l'accent sur ce qui fait ses fondamentaux, notamment la solidarité internationale et l'égalité des droits.

La FSU poursuivra le travail accompli dans le cadre intersyndical, avec VISA, mais aussi d'autres cadres unitaires, comme dans *Plus jamais ça*, en organisant des campagnes, des formations, des rencontres pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite. Elle réfléchira à l'articulation de ce combat avec la lutte antiraciste, comme avec les luttes féministes, ainsi qu'à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme et le complotisme. Elle prendra toute sa place dans les initiatives visant la déconstruction des idées de l'extrême droite qu'elle ne cessera pas de combattre.

GLOSSAIRE

| | |
|---------------|---|
| AAH | Allocation d'adulte handicapé |
| AEM | Aide à l'évaluation de la minorité |
| AMC | Assurance maladie complémentaire |
| AMO | Assurance maladie obligatoire |
| APL | Aide personnalisée au logement |
| ASE | Aide sociale à l'enfance |
| BAC | Brigade anti criminalité |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BDS | Boycott, désinvestissement et sanctions |
| CASA | Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie |
| CEDH | Cour européenne des droits de l'homme |
| CESEDA | Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile |
| CHSCT | Comité hygiène, sécurité et conditions de travail |
| CIDE | Convention internationale des droits de l'enfant |
| CNCDH | Commission nationale consultative des droits de l'homme |
| CSG | Contribution sociale généralisée |
| COR | Conseil d'orientation des retraites |
| EHPAD | Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| ELAN | Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique |
| ETUN | Réseau européen des syndicats pour la Palestine |
| FP | Fonction publique |
| GAFAM | Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| HCAAM | Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie |
| HVE | Haute valeur environnementale |
| IGPN | Inspection générale de la police nationale |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études |
| ISF | Impôt de solidarité sur la fortune |
| IVG | Interruption volontaire de grossesse |
| JUJIE | Justice pour les jeunes isolés étrangers |
| LGBTI | Lesbienne, gay, bisexuel, trans, intersexe |
| MIE | Mineur isolé étranger |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU | Organisation des nations unies |
| OQTF | Obligation de quitter le territoire français |
| PAAC | Politique agricole et alimentaire commune |
| PAC | Politique agricole commune |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PJJ | Protection judiciaire de la jeunesse |
| PMA | Procréation médicale assistée |
| PPP | Partenariat public privé |
| PSC | Protection sociale complémentaire |
| RESF | Réseau éducation sans frontières |
| RGPD | Règlement général de protection des données |
| RSA | Revenu de solidarité active |
| SCIC | Société coopérative d'intérêt collectif |
| SMIC | Salaire minimum interprofessionnel de croissance |
| TAFTA | Trans-atlantic free trade agreement |
| TIAN | Traité sur l'interdiction des armes nucléaires |
| TIG | Travail d'intérêt général |
| T2A | Tarifcation à l'activité |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UE | Union européenne |
| VISA | Vigilance et initiatives syndicales antifascistes |

Thème 4

POUR une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

Partie I. Le syndicalisme

I.1. Le syndicalisme dans le contexte social et politique

Nos réflexions et nos propositions sur l'évolution nécessaire du syndicalisme s'appuient sur une analyse du contexte dans lequel il agit. Pour autant, nous ne reprenons pas ici l'ensemble des analyses développées par ailleurs et nous centrons uniquement sur quelques éléments importants dans le contexte actuel pour le développement et l'évolution du syndicalisme.

Des crises multiples s'enchevêtrent et s'amplifient faute de réponses adaptées. Crise écologique, économique et sociale s'auto-entretiennent. De nombreux éléments, l'abstention par exemple, illustrent la crise de nos institutions démocratiques actuelles. La Covid-19 a plongé l'ensemble de la planète dans un état de crise sanitaire qui a révélé et parfois amplifié les fractures existantes qu'elles soient politiques, économiques ou sociales.

Face à ces crises, ce sont plutôt les idées et les politiques libérales, nationalistes, voire autoritaires qui prédominent à l'échelle mondiale même si des évolutions notables ont eu lieu dans certains pays comme les États-Unis. À cette échelle, un des enjeux est l'instauration d'une taxe mondiale de haut niveau sur les bénéfices des entreprises débouchant sur une imposition juste des multinationales, la fin de l'évasion et de l'optimisation fiscale et permettant un financement accru des biens communs et

des services publics pour l'ensemble de la population mondiale.

En France, les politiques menées depuis le début du quinquennat ont aggravé l'inégale répartition des richesses au profit du capital notamment sur le volet fiscal privilégiant les « premiers de cordée » comme sur le volet social avec les réformes de l'assurance-chômage et des retraites, pas encore menées à leur terme. Si les aides débloquées par l'État durant la crise sanitaire ont permis de soutenir l'activité économique et notamment les PME, le refus de les conditionner à des exigences sociales, fiscales ou écologiques a conduit à une envolée des dividendes du CAC 40 bien au-delà des seuls bénéfices réalisés et s'accompagne d'une prévision de dizaines de milliers de suppressions d'emplois par ces mêmes grands groupes.

Sur le plan strictement sanitaire, le gouvernement a failli dans la protection de la population. Tout d'abord, la situation catastrophique du service public hospitalier, après des années de sous-investissement, n'a pas permis de surmonter l'afflux de malades du Covid et le maintien de soins de qualité pour l'ensemble des autres patient-es. À l'impréparation totale se sont ajoutés un mode de gouvernance défaillant (à l'image de la gestion des masques) mais aussi des choix politiques contraires aux recommandations des scientifiques, qui ont été assumés au plus haut sommet de l'État

et qui ont conduit à alourdir le bilan humain.

Les libertés sont mises à mal, par exemple par la loi « sécurité globale », la loi « séparatisme » ou encore par les différentes strates de mesures anti-terroristes cumulées au fil du temps. Tout ceci contribue à une forme d'escalade identitaire et sécuritaire qui s'amplifie dans la campagne électorale permanente pour l'élection présidentielle. Cela participe d'une stratégie du pouvoir de mettre en scène l'inéluctabilité d'un second tour à la présidentielle entre lui et l'extrême-droite. Cette stratégie est dangereuse pour la démocratie et a tendance à écraser tout le champ politique.

Pourtant la situation exige de toutes autres perspectives. Les dernières élections ont renforcé encore le poids de l'abstention, qui progresse de scrutin en scrutin, et montré ainsi une défiance grandissante dans le système de représentativité. Les autres éléments d'analyse de ces élections, comme la montée prévisible et prévue de l'extrême-droite finalement contenue, le retour à une bipolarisation des rapports de forces politiques entre la droite et la gauche, la prime aux sortantes et sortants et l'échec cuisant pour le parti présidentiel... ne seront pas forcément encore pertinents au moment des échéances électorales de 2022. Dans un contexte de banalisation et de tentation hégémonique des idées d'extrême droite, celle-ci est aux portes du pouvoir.

Par ailleurs, la constante d'un vote des sympathisant-es des organisations syndicales, beaucoup moins marqué pour l'extrême-droite que parmi les salarié-es proches d'aucun syndicat, est à nouveau vérifiée dans ces dernières élections, montrant ainsi l'importance notamment du rôle d'éducation populaire du syndicalisme.

Le rapport des salarié-es au syndicalisme et leur confiance envers ces organisations sont divers comme le montrent les formes d'engagements, les taux de syndicalisation ou encore ceux de participation aux élections professionnelles. Le salariat continue de connaître de profondes mutations : de nouvelles formes de subordination apparaissent dans la Fonction publique, en particulier en raison d'une forme de systématisation du new public management. La précarisation d'une frange des salarié-es du privé se poursuit, notamment en raison de nouvelles formes d'organisation du travail comme l'ubérisation. De plus, l'éclatement des formes collectives d'organisation dans le monde du travail affaiblit le rapport au collectif, ce qui percute le syndicalisme et devient un enjeu à surmonter pour renforcer son lien aux salarié-es.

Ainsi les mobilisations de ces dernières années ont bien souvent été fragmentées, montrant un recul du caractère interprofessionnel au profit de revendications catégorielles souvent autour des salaires et des emplois, ainsi qu'un morcèlement de ces mobilisations sur les territoires... Toutefois le mouvement contre la réforme des retraites de l'hiver 2020, même s'il n'a pas rassemblé dans la grève l'ensemble du salariat, a permis de lui redonner une forte dimension interprofessionnelle à travers cette mobilisation et les manifestations massives qui ont émaillé le pays durant des semaines. Combiné avec la crise du covid, il a constitué un frein à l'application de cette réforme.

Si la période sous Covid a quelque peu « mis sous cloche » le mouvement social, néanmoins les agent-es de la Fonction publique, notamment dans la santé, l'éducation et la Territoriale, se sont mobilisé-es à cette occasion.

Plus largement, ces dernières années ont vu une montée de mouvements sociaux ne se structurant pas forcément autour

du syndicalisme, illustrés notamment par les Gilets jaunes et les mobilisations pour le climat. De « nouveaux enjeux » sont aussi de plus en plus présents dans les luttes sociales autour de trois axes : l'écologie, les droits des femmes et la défense des libertés publiques conjointe à la lutte contre les discriminations.

Ce contexte pose les enjeux et les défis auxquels se confrontent notre syndicalisme et notre fédération entre une réaffirmation de sa place dans le paysage syndical, la nécessité de travailler

conjointement à l'unité syndicale comme à l'unification du syndicalisme de transformation sociale, le renforcement de son lien aux travailleurs-ses... Plus globalement et de façon inédite, la démarche engagée autour du collectif « Plus jamais ça » permet au mouvement social de développer des éléments de réponses à ces évolutions du paysage politique, social et syndical pour porter nos propositions et ainsi contribuer à construire une autre société égalitaire, féministe et écologiste.

Panorama du paysage syndical

Le paysage syndical n'a pas subi de grands changements structurels sur les deux années écoulées et les constats du congrès de Clermont restent valables. La mobilisation contre la réforme des retraites de 2019-2020 n'a pas déplacé les lignes de clivage. Le syndicalisme de transformation sociale s'est néanmoins montré capable de fortes mobilisations à cette occasion. Avec un score de 31 %, la CFDT confirme sa place sur la période 2017-2021 de première organisation représentative dans le secteur privé, la CGT se retrouvant à nouveau deuxième avec 26 % des voix. Les deux organisations perdent des voix, en raison notamment de la baisse importante du taux de participation, avec une perte moindre pour la CFDT. Cela ne peut être vu comme une victoire de sa stratégie d'accompagnement et « négociations » sans rapport de force, qui de fait ne se trouve pas confortée par des acquis.

Le syndicalisme souffre d'une image affaiblie dans l'opinion, même si sur les lieux de travail les syndicalistes restent la principale référence quand les personnels ont des questions ou des problèmes. La crise sanitaire et les confinements successifs ont de plus coupé partiellement le lien entre les syndicats et les salarié-es. Le taux global de syndicalisation toujours très faible recule encore. Par ailleurs, le monde du travail est de plus en plus éclaté (sous-traitance, externalisation, auto-entrepreneuriat, précarisation du travail, y compris dans la FP) et certain-es salarié-es sont confronté-es à des discriminations multiples (racisme, homophobie, etc.) encore difficilement prises en compte par les syndicats. Pourtant, le baromètre de confiance dans les institutions, paru en mars 2021, indique que presque la moitié des Français-es ont encore une appréciation positive des syndicats et souhaitent que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soit leur priorité.

Les préoccupations écologiques se sont renforcées dans les expressions syndicales, montrant une prise de conscience du lien entre justice sociale et questions climatiques. Des collectifs réunissant syndicats et associations se sont créés : Pacte du pouvoir de vivre septembre 2019 (avec CFDT-CFTC-FAGE), collectif urgence écologique et sociale, en janvier 2020, devenu « Plus jamais ça » (PJC) à l'occasion de la parution des « 34 mesures pour un Plan de sortie de crise » en mai 2020 (autour de CGT-FSU-Solidaires-Confédération Paysanne). Le soutien timide aux manifestations climat de 2019 s'est transformé en participation syndicale, au travers de PJC en 2021, à la manifestation de mai 2021 initiée par la convention citoyenne pour le climat.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la FSU a cherché à amplifier les travaux engagés et s'emparer de sujets transversaux (climat, santé, éducation et formation...) sous forme de stages, de débats en CDFN, de groupes de travail, etc. Elle doit poursuivre dans cette voie.

Mais la volonté de se rendre sur les lieux de travail et de formation au plus près des personnels s'est heurtée aux confinements et restrictions imposées par la crise sanitaire. Il est absolument nécessaire de renouer les liens avec les personnels. À ces fins, la prise en compte de nouvelles formes d'action, même si elles bousculent les pratiques habituelles, peut permettre l'élargissement des mobilisations.

La FSU réaffirme ses trois priorités, nullement contradictoires :

- renforcer sa visibilité, améliorer son fonctionnement interne pour augmenter son efficacité, afin d'être incontournable ;
- Contribuer à l'unité dans les luttes, facteur de mobilisations importantes ;
- Travailler à la recherche d'unité dans l'objectif d'avancer vers l'unification syndicale en construisant un nouvel outil syndical de lutte et de transformation sociale, à vocation majoritaire, avec les organisations qui partagent ses valeurs.

1.2. Un syndicalisme de transformation sociale progressiste, rassembleur, de luttes et de propositions

Ces dernières années, le mouvement syndical a éprouvé des difficultés à construire l'unité et à mobiliser les personnels. Ces difficultés ont été largement accrues pendant la période pandémique, qui a compliqué les mobilisations sous leurs formes habituelles. Pour autant, la crise sanitaire a renouvelé le rapport des collègues aux organisations syndicales, qui ont été un recours. Unité et mobilisation sont les conditions indispensables pour agir efficacement contre les choix régressifs du gouvernement et édifier un nouveau rapport de force favorable aux salariés. La FSU doit continuer à œuvrer au rassemblement le plus large et renforcer la confiance des personnels pour obtenir de nouveaux droits pour toutes et tous.

1.2.a. Porter des propositions alternatives dans une optique de transformation sociale

Face aux crises majeures que nous traversons, aux politiques de régression sociale, au creusement des inégalités sociales et scolaires, à l'urgence climatique qui nécessite une transition écologique, énergétique rapide et sociale-ment juste, la FSU propose un projet de transformation profonde de la société, en France comme en Europe. Elle met tout en œuvre pour le rendre visible et le populariser. La FSU est ainsi une force de contestation et de proposition. Elle combat les régressions sociales, lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment de genre, et le racisme. La FSU reste vigilante et combative en décryptant les projets de l'extrême droite. Elle alertera sur les menaces que celle-ci fait peser sur les conquêtes sociales et libertés démocratiques. Consciente que nos modes de production, de transport, de consommation et d'alimentation ne sont pas soutenables, elle s'approprie les questions environnementales, leurs enjeux fondamentaux et les changements économiques et sociaux qu'elles supposent. Elle revendique l'acquisition de nouveaux droits pour tout-es. L'éducation est une priorité pour parvenir à une société de justice sociale, de solidarité et d'égalité, tout comme l'ensemble des

services publics et de la Fonction publique. La transformation sociale que nous voulons nécessite leur développement sur tous les territoires sans exception.

1.2.b. Définir des revendications et des formes d'action avec les personnels

La FSU doit amplifier son travail militant au plus près des personnels pour faire partager ses analyses, construire ses revendications avec elles et eux, permettre à chacun-e de s'impliquer dans les actions et les construire ensemble. Elle doit développer des outils pour informer et recueillir l'avis et l'adhésion du plus grand nombre des personnels : débats, heures d'information syndicale, assemblées générales démocratiques et comités de mobilisation, consultations par courrier, via Internet ou les réseaux sociaux... Ces consultations peuvent intervenir aussi au moment du suivi des négociations, chaque fois que c'est possible et nécessaire. La FSU doit articuler les problématiques et les revendications exprimées par les personnels avec les valeurs et les mandats qu'elle porte. Certaines modalités d'action qui émanent du terrain doivent être analysées, popularisées et leur généralisation doit être proposée. Pour être fortes et victorieuses, les mobilisations doivent se construire avec les personnels, selon des modalités qui conviennent au plus grand nombre. La grève et la manifestation demeurent des moyens essentiels de mobilisation permettant l'expression et la construction d'un rapport de force.

1.2.c. Construire des actions et des luttes unitaires

Les difficultés actuelles du syndicalisme français doivent interroger les pratiques et moyens mis en œuvre pour construire le rapport de force face à un gouvernement autoritaire et sourd aux revendications. L'objectif de la FSU doit toujours être d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler largement sur des plateformes revendicatives et des modalités d'action claires et efficaces, pour créer un rapport de force puissant et faire gagner ses revendications. Bien que parfois difficile à mettre en œuvre, cette recherche d'unité syndicale est à privilégier, pour permettre l'en-

gagement des personnels dans l'action. Si les intersyndicales départementales ou régionales parviennent régulièrement à dépasser ces difficultés, un cadre national reste fondamental, pour permettre de donner à la fois plus d'ampleur au mouvement et plus de lisibilité, au niveau local comme national. L'expérience du groupe des neuf organisations syndicales et associations de retraité-es (CGT, CFTC, CGC, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA) a ainsi permis des mobilisations importantes et le partage de revendications communes.

La construction des mobilisations avec nos partenaires du syndicalisme de transformation sociale est facilitée par le partage de stratégies et de revendications communes. Il est indispensable de construire ensemble des projets pour une alternative économique, sociale et environnementale.

Pour autant, toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire, la FSU saura prendre seule ses responsabilités ou être partie prenante de configurations réduites. Au-delà de l'unité syndicale, la FSU doit proposer à d'autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (parents d'élèves, associations, professionnels d'autres secteurs) et concourir au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, les droits des femmes, le climat, les migrant-es...). Pour construire des alternatives économiques, sociales et environnementales, elle doit travailler avec celles et ceux qui sont dans la même démarche, en développant et consolidant des alliances dans le monde syndical notamment avec ses partenaires du syndicalisme de lutte et de transformation sociale (CGT et Solidaires), mais aussi avec les organisations associatives et politiques, tout en maintenant son indépendance, ses revendications propres comme ses choix d'actions. Elle doit poursuivre son investissement dans des collectifs nationaux et internationaux comme elle l'a fait dans le cadre de « Plus jamais ça ». Le travail au sein de ce collectif a permis l'élaboration de 34 mesures pour un plan de sortie de crise et le développement d'actions et de mobilisations. Ces alliances sont à faire fructifier et à développer.

1.2.d. Le dialogue social, la négociation, la représentativité

Les instances de dialogue social sont un acquis historique du mouvement syndical, obtenu dans une période où le rapport de forces social était favorable aux organisations syndicales. Malgré l'affaiblissement des syndicats depuis la fin des années 70, ces instances permettent encore d'obtenir des avancées pour les personnels, comme dernièrement le protocole égalité femmes-hommes. Dans le même temps, et encore plus dans la dernière période, elles sont un lieu où le gouvernement comme certaines collectivités essayent de faire avaliser leurs politiques, ce que nous combattons avec d'autres syndicats.

Les accords de Bercy de 2008 ont permis que la représentativité des organisations syndicales au sein des instances de dialogue social soit issue des élections. Depuis, ces élections ont notamment conduit à ce que des organisations syndicales ne soient plus représentatives à différents échelons, posant les conditions de leur survie. Les gouvernements ont ensuite cherché à dévoyer le dialogue social en imposant trop souvent des négociations enfermées dans un cadre imposé. La FSU s'est prononcée contre l'ordonnance de février 2021 sur la négociation collective dans la Fonction publique. En effet, loin d'améliorer le dialogue social, celle-ci instaure plusieurs leviers contraignant les organisations syndicales à participer à des négociations dont le cadre reste à la main des employeurs publics : les comités de suivi réservés aux seuls signataires en sont l'exemple le plus frappant. Certains textes réglementaires issus de ces négociations peuvent ne même plus être présentés devant les instances consultatives légalement instituées. La FSU a engagé avec la CGT et Solidaires un recours contre cette ordonnance.

Les CAP sont des instances où, avant la LTFP, s'exerçait encore un véritable dialogue social, principalement dans la FPE. Leur utilité est d'autant plus apparue aux yeux des agent-es lorsque la loi TFP les a vidées de leurs prérogatives sur les carrières et les affectations. La FSU dénonce vigoureusement cet état

de fait mais ne s'y résout pas. C'est le sens de son combat pour redonner toutes leurs fonctions aux CAP. Elle luttera aux côtés des agent-es contre les injustices et les inégalités de traitement.

À rebours de la logique de négociation hors-sol que promeut l'ordonnance sur la négociation collective dans la FP, la FSU revendique le renforcement des instances consultatives élues par les agent-es en les dotant de la capacité d'émettre des avis contraignants dans certains cas, sur des questions ne portant pas atteinte aux statuts des personnels (par exemple, l'organisation des services, l'hygiène et la sécurité au travail). C'est une des conditions pour redonner du sens au vote des agent-es et à la démocratie sociale. Il est également nécessaire que ces instances aient un droit de regard sur toute forme de sous-traitance dans la Fonction publique, en raison du nombre croissant de personnels concernés par des externalisations de mission et amenés à travailler au sein des services publics.

L'état actuel très dégradé du dialogue social doit conduire la FSU à dénoncer ce contournement des organisations syndicales par le gouvernement. La FSU et ses syndicats doivent continuer à débattre avec les personnels et à les informer sur l'évolution des discussions pour les y associer, prévoir le cas échéant les mobilisations majoritaires nécessaires, voire quitter les négociations quand celles-ci n'offrent aucun cadre réel d'avancées pour les salarié-es.

La FSU sera vigilante à une bonne articulation entre l'activité de ses militantes et responsables au plus près des collègues et leur investissement dans les instances de dialogue social afin d'y porter la parole des personnels et nos revendications.

La signature d'accords par la FSU dépendra du fait qu'ils actent ou non des avancées pour les personnels dans le sens de ses mandats.

Elle envisagera, en lien avec les autres organisations syndicales, toutes les formes d'action, pouvant aller jusqu'au recours au boycott lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Les prochaines élections professionnelles seront l'occasion de renforcer la capacité de la FSU et de ses syndicats

nationaux à imposer un réel dialogue social porteur d'avancées pour les personnels.

1.3. L'avenir

1.3.a. La nécessité de construire une FSU plus forte

Si la période qui s'est écoulée depuis le dernier congrès a débuté par les mobilisations sur le dossier des retraites, la crise pandémique a mis un coup d'arrêt brutal aux différentes actions et renforcé les difficultés de l'action syndicale. La question des adhésions est un marqueur significatif de ces difficultés.

Le renforcement et le développement de la FSU restent donc cruciaux, tant pour sa représentativité que pour peser dans la démarche d'unité et de rassemblement du syndicalisme :

► une FSU représentative qui, malgré sa représentativité construite essentiellement dans la Fonction publique et principalement l'éducation, ne soit pas cantonnée à certains sujets mais qui puisse peser dans des dossiers essentiels pour l'ensemble des salarié-es ;

► une FSU forte qui puisse jouer un rôle essentiel au plus près des personnels afin de construire avec eux les mobilisations victorieuses nécessaires pour contrer les politiques libérales ou réactionnaires.

C'est dans cette dynamique positive que doit s'engager la préparation des élections professionnelles de 2022 : redevenir premiers dans la Fonction publique d'État est à notre portée. Le développement dans la Fonction publique territoriale doit se poursuivre afin d'y être représentatifs nationalement.

Dans cette perspective, il est nécessaire de développer l'action syndicale au plus près du terrain afin de renforcer tous les syndicats nationaux via notamment un travail de fond sur les adhésions. Un développement du nombre d'adhérent-e aura mécaniquement pour conséquence une hausse des voix aux élections et donc une FSU forte et encore plus représentative.

1.3.b. L'avenir du syndicalisme et de la fédération

1.3.b.1. Depuis le dernier congrès

Notre congrès de Clermont-Ferrand (2019), dans une optique de renforce-

ment du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, avait appelé à relancer le travail intersyndical sur des thématiques communes, amorcé en particulier avec la CGT et Solidaires, en cherchant à le pérenniser par des cadres intersyndicaux permanents.

La mobilisation pour les retraites, initiée par CGT, FO, FSU et Solidaires en décembre 2019, a été une nouvelle marque de la possibilité d'un travail commun prometteur sur la durée avec une mobilisation massive. Cela a été particulièrement le cas pour les retraites des femmes. Dans le même temps, le rôle majeur et la collaboration de la composante syndicale de Plus jamais ça dans le lancement de ce nouveau cadre de réflexions et d'actions entre associations et syndicats en mars 2020 ont montré la capacité de la CGT, de la FSU et de Solidaires à travailler ensemble sur des enjeux majeurs pour l'avenir de la société.

Il faut malheureusement constater que le déclenchement et la durée de la pandémie de la Covid 19 n'ont pas aidé à une réelle mise en œuvre des mandats de notre dernier congrès sur les questions d'unité et de nouvel outil syndical. Et ce même si, dans cette période difficile, des réunions avec la CGT d'un côté, avec Solidaires de l'autre ont permis d'envisager des objectifs de travail se situant dans la logique de nos mandats de Clermont (appels communs à la syndicalisation à partir d'États généraux du syndicalisme, stages intersyndicaux, publication commune FP) et si le travail préparatoire en commun de la CGT, de la FSU et de Solidaires a fait que des prises de positions syndicales et des positionnements communs ont pu exister au sein de différentes instances face au gouvernement ou à l'administration. Nous relancerons une enquête régulière en direction des départements et des SN pour faire un court bilan des pratiques unitaires plus locales ou sectorielles. Nous poursuivrons le travail engagé sur des listes unitaires. Dans l'avenir, la constitution de nouvelles listes intersyndicales pourrait être envisagée comme une des formes de concrétisation d'un travail syndical commun.

Avec une crise sanitaire qui perdure, dans un climat économique, social et

politique qui va être difficile pour une large partie de la population, il nous paraît essentiel et urgent pour les salarié-es que nous travaillions avec le maximum de forces disponibles à redonner confiance dans le collectif et dans l'action syndicale, à rassembler tou-tes les salarié-es avec leurs différences. Parce que les salarié-es ont tout à perdre d'un syndicalisme éclaté, il nous faut continuer à travailler aux processus d'unification syndicale, afin de pour rassembler et peser fortement pour un projet ambitieux d'une société plus juste et plus égalitaire, alternative à la société libérale. Il est nécessaire d'œuvrer à créer les conditions d'une reconstruction et d'une refondation du syndicalisme pour les enjeux à affronter au 21^e siècle.

1.3.b 2. Il y a urgence !

Le syndicalisme a en effet à faire face à de redoutables défis avec l'offensive libérale, la recomposition du salariat, la trop faible présence syndicale sur les lieux de travail, son insuffisante prise en compte des luttes féministes, anti racistes, environnementales et un « dialogue social » phagocyté par le gouvernement. Même si la conflictualité est restée forte, la capacité d'action des organisations syndicales à contrer des réformes d'ampleur s'est montrée insuffisante. Pour cela, il y a urgence à donner corps au projet de dépasser les frontières entre les organisations syndicales porteuses de revendications se plaçant dans l'objectif d'une transformation émancipatrice de la société et de la construction d'alternatives au libéralisme. La FSU confirme en ce sens ses mandats précédents de réunir le syndicalisme de transformation sociale en débattant pour cela avec CGT et Solidaires des étapes allant dans le sens de la construction d'un nouvel outil syndical, sans exclusive des forces qui seraient intéressées.

Cela serait une réelle avancée pour une unification du syndicalisme, qui est un mandat historique de la FSU.

Il faut trouver les démarches et formes de travail durables permettant de rassembler les forces syndicales partageant nos orientations. Par les pratiques, il est possible de dépasser les appréciations différentes, les réticences pour avancer ensemble et construire du commun. La

concrétisation peut passer par des plateformes revendicatives partagées favorisant l'unité d'action, l'organisation de formations communes, de groupes de travail et publications sur des thématiques ciblées (retraites, protection sociale, question du travail et des qualifications...), l'objectif étant de diffuser largement les résultats de ce travail commun et convaincre les salarié-es de son utilité dans la prise en compte des réalités de leur activité.

Il faut chercher à partager la démarche à tous les échelons, interprofessionnel comme catégoriel en cherchant à déminer les obstacles potentiels, confronter les différences de position, favoriser une dynamique au-delà des initiatives intéressantes mais trop souvent isolées ayant déjà eu lieu. Cela peut déboucher sur des formes de structuration permanentes (type comités de liaison). On peut envisager à l'échelle départementale des cadres syndicaux thématiques notamment sur la question des services publics et de la Fonction publique.

Peut-on envisager au plan national, sur la base d'un travail commun déjà bien engagé, une étape nouvelle d'unité syndicale pérenne dans la FP se traduisant par un cadre formalisé ?

La proposition de la FSU à son dernier congrès de tenir avec les forces syndicales intéressées des états généraux du syndicalisme de transformation sociale reste d'actualité. Les dangers accrus des politiques néo libérales actuelles pour les droits des salarié-es et chômeurs/euses devraient amener à être volontaristes sur le sujet, à faire prendre conscience du gain d'un syndicalisme fort, apte à organiser collectivement les revendications. Cela serait une forte impulsion à la syndicalisation.

Toutes les étapes du processus de rapprochement entre organisations syndicales doivent être transparentes, s'appuyer sur les mobilisations locales et nationales, donner lieu à des comptes rendus.

Pour peser plus fortement dans la lutte contre les politiques libérales et donner une crédibilité aux alternatives, le syndicalisme de transformation sociale doit développer des convergences et alliances avec d'autres composantes du mouvement social, chacune avec ses spécificités.

Redevenir la première à la FPE et être représentative à la FPT

En décembre 2022, la FSU devra conforter sa représentativité, avec les objectifs, atteignables, de reprendre la première place dans la Fonction publique d'État et de gagner sa représentativité dans la Fonction publique territoriale.

C'est avec une FSU plus forte, rassembleuse, dynamique, que nous serons en position favorable pour défendre les services publics et les personnels. C'est avec une FSU ambitieuse et volontariste que nous pourrons œuvrer pour un syndicalisme de transformation sociale, alliant propositions, contestations, mobilisations et négociations, développant notre projet d'une société juste et égalitaire, alternative aux politiques libérales.

Un périmètre et des compétences modifiées

La loi de 2019 de transformation de la Fonction publique modifie fortement le périmètre et les compétences des instances. La réduction ou la disparition de certaines de ces compétences ne doit pas cependant nous détourner de ces élections. Elles sont essentielles pour mesurer la représentativité syndicale et confirmer la force de la FSU. Notre campagne, dans ce nouveau contexte, devra adapter sa communication pour une meilleure compréhension d'un système paritaire et de consultation profondément modifié, tout en continuant à dénoncer une loi qui sous couvert de « modernisation » porte un mauvais coup au service public, aux agent-es et aux usagèr-es.

Qu'il s'agisse des Comités Sociaux ou des CAP, le rôle des représentant-es des personnels sera à expliquer aux collègues, afin de les inciter à voter. Les recours pour lesquels les CAP sont encore compétentes doivent prendre de l'ampleur en raison des carences de l'employeur public pour assurer un suivi juste et équitable des carrières. Aussi chacun-e doit pouvoir être assisté-e et défendu-e par des représentant-es des personnels sérieux-ses, expérimenté-es. La FSU a montré son savoir-faire dans ce domaine : il doit être valorisé lors de la campagne électorale.

La FSU doit passer d'une communication axée sur la condamnation de notre dessaisissement, avec la quasi-disparition du paritarisme, à une communication où nous mettons aussi en avant tout ce que nous faisons en termes d'aides, de conseils, d'explications, d'accompagnement et d'interventions auprès de l'administration. Les CS, notamment, seront ce que nous en ferons, surtout si la FSU parvient à être majoritaire dans les instances.

Le travail à engager pour surmonter les difficultés

Donner une meilleure visibilité à la FSU pour favoriser le vote nécessite notamment de mettre en avant le logo et le nom de la fédération dans toutes les publications de la fédération et de ses SN. Le développement de la FSU dans les secteurs où elle est peu ou pas présente doit passer par une aide des SN déjà implantés. La campagne fédérale est bien sûr un point d'appui essentiel mais comment établir un lien clair et visible entre cette campagne et celle de chaque SN ?

Il nous faut aussi surmonter les obstacles que constitue le vote électronique : plusieurs SN y sont confrontés pour la première fois et de nouvelles modalités de sécurité risquent de rendre ce vote plus complexe. Les militant-es auront un travail important à faire pour accompagner les adhérent-es et les sympathisant-es de la FSU dans la démarche et leur apporter l'aide technique nécessaire.

Une attention particulière devra être portée aux agent-es contractuel-les : faire connaître la FSU et ses syndicats, expliquer les enjeux du vote tant collectifs qu'individuels, résoudre les difficultés techniques et d'accès aux boîtes mails professionnelles.

S'appuyer sur nos atouts

La FSU peut et doit faire valoir, y compris en son sein, ses nombreux atouts. Les militant-es doivent être conscient-es de la force qu'ils et elles représentent. Nombreux-ses et partout, il-elle-s forment un maillage de l'ensemble du territoire. Cette campagne sera l'occasion d'engager une réflexion sur la place de l'adhérent-e, et pas seulement du/de la militant-e, pour développer encore davantage ce maillage de proximité et faire voter FSU. Des outils de campagne seront fabriqués et diffusés pour permettre ce travail de fond.

Plusieurs SN de la FSU ont acquis une expérience solide grâce à leur présence depuis de longues années en CT et CAP. Cette expertise sera transférée et adaptée pour agir dans les CS. Il faudra le faire savoir et l'expliquer.

Le travail fédéral permettra aussi de faire profiter de cette expertise les nouveaux-lles élu-es, y compris dans les SN qui n'en avaient pas précédemment. Comment mettre à profit nos instances internes afin de rendre ce travail collectif effectif ? Ces élections ont un fort enjeu pour la FSU mais il ne faut pas perdre de vue les atouts dont nous disposons, pour les gagner et pour imposer encore davantage la FSU dans le paysage syndical, comme une force de propositions, de lutte et de défense des personnels.

Partie II. La FSU

Organiser la FSU pour atteindre ses objectifs

Le syndicalisme que porte la FSU nécessite une proximité avec les agent-es. Les régressions de la loi dite de transformation de la fonction publique nécessitent plus que jamais d'être engagé-es au quotidien sur le terrain. Pour cela, notre fonctionnement, nos modes de prise de décisions, notre utilisation des moyens, notre volonté d'aller vers des équipes militantes à l'image de nos syndiqué-es doivent être régulièrement interrogés pour être efficaces, réactifs tout en tenant compte des réalités humaines. La FSU doit s'attacher à développer des pratiques militantes permettant de renforcer la participation des femmes à la vie syndicale à tous les niveaux.

L'ensemble de la FSU doit mieux intégrer les questions environnementales dans son activité et son fonctionnement. Elle poursuivra la mise en œuvre à tous les niveaux de ses pratiques des principes de développement durable (déchets, transports, alimentation, communication...)

II.1. La FSU dans les territoires

L'intervention de la FSU dans les régions et les départements est essentielle pour développer l'activité syndicale dans les services publics au plus près des personnels. Quand c'est possible, elle peut s'appuyer sur des sections locales. Cela nécessite un investissement fédéral local de l'ensemble des composantes de la fédération.

Ces dernières années ont été marquées par une réorganisation administrative et politique des territoires, sans oublier les conséquences de la loi TFP qui éloignent les agents des lieux de décisions et ont des incidences directes sur le fonctionnement de la fédération.

II.1.a. Bilan et perspectives des SD et CFR

La section départementale reste l'échelon de proximité avec les salariés, de liens entre les SN. C'est aussi dans cet échelon de proximité que se nouent les relations intersyndicales et s'organisent les actions en lien avec le mouvement social.

Dans les départements, la vie fédérale reste trop centrée sur les questions relevant du MEN. Souvent, la fédération n'est que le lieu de coordination entre les SN concernés. L'implication de syndicats nationaux hors-MEN va de pair avec le traitement de questions relevant de l'ensemble des champs de la fédération.

La dimension des nouvelles régions, la non concordance des calendriers des instances de différents niveaux, rendent plus difficile les réunions et le travail commun pourtant indispensables. La crise sanitaire a contraint au développement de nouvelles pratiques comme les visio-conférences. Celles-ci peuvent être explorées comme des pistes de travail qui permettent le travail sur de grands territoires.

L'implication de l'ensemble des SN est plus effective dans les CFR que dans les SD où souvent seuls les SN du MEN sont présents. La diversité des périmètres des champs des SN, leur évolution régulière, leur non-correspondance aux périmètres des instances fédérales, leur manque de militant-es ne facilitent pas cette implication : fréquence des réunions, conditions du mandatement, participation aux nombreuses sollicitations. Pourtant, les nouvelles compétences de l'État au niveau régional et des régions nécessitent un renforcement de notre activité à cet échelon. Les CFR sont invités aux réunions du CDFN. Dans la plupart des grandes régions, des coordinations de SD basées sur les anciennes régions perdurent sous des formes diverses, essentiellement autour des questions éducation, pour lesquelles leur utilité est réelle, mais sans que l'apport au travail régional soit consistant. L'activité fédérale, souffrant d'un manque de militant-es, doit être adaptée pour tenir compte de ces réalités, tout en maintenant la volonté de donner du sens à la FSU auprès des agent-es et des syndiqué-es :

- ▶ intégrer l'activité fédérale dans le travail militant au sein des SN et avoir pour chaque activité du SN la préoccupation du fédéral, de sa visibilité ;
- ▶ avoir, lors de communications de SN

vers les agent-es ou les syndiqué-es, un point sur une vision fédérale mutualisée ;

- ▶ associer les militant-es de la fédération aux initiatives des SN ;

- ▶ favoriser collaboration et mutualisation entre syndicats nationaux.

II.1.b. L'investissement dans les SD et CFR

La FSU organise deux fois par an des journées SD-CFR. Les échanges lors de ces journées permettent de faire évoluer les outils mis à disposition des militant-es : extranet, nouveaux sites, listes de diffusion, formation... Ces travaux doivent irriguer l'ensemble de la fédération.

Par contre, la moitié des sections n'ont participé à aucun CDFN élargi durant cette période, même en visio-conférence, montrant les difficultés pour les militant-es à prioriser leur implication. Elles doivent traiter de nombreux thèmes transversaux (salaires, protection sociale, retraites...) alors que les militant-es sont absorbé-es par de nombreuses responsabilités. La FSU programme et informe en amont les SD de la tenue et des contenus des CDFN.

Afin d'alimenter la réflexion des SD, CFR comme des instances nationales, des enquêtes en ligne sont réalisées régulièrement avec la garantie d'une restitution systématique. La participation du plus grand nombre de SD est nécessaire à l'efficacité de cette démarche, encore peu utilisée pour des questionnements posés par les SD ou CFR. Elle pourrait également permettre d'avoir une meilleure visibilité de la mise en œuvre des mandats de la fédération. Les moyens en décharge dont dispose la fédération ont diminué depuis le dernier congrès, en raison d'un rétrécissement de l'enveloppe des ministères éducatifs. Cette diminution de plus de 5% a eu des répercussions à tous les niveaux de la FSU et de ses SN. L'articulation des moyens de la fédération entre SD et CFR doit faire l'objet de réflexions en leur sein – dans lesquelles l'investissement des SN est essentiel – pour tenir compte des besoins à chaque niveau.

La répartition des moyens de décharge de la fédération, issue quasi exclusivement des ministères éducatifs, est un équilibre fragile et un mandat historique. Comment peut-on augmenter la part des décharges pour la vie fédérale sans risque de détournement de ces moyens au profit de l'activité des SN ou sans revoir la clé de répartition ? Comment permettre aux SD et aux CFR de mieux travailler sans rompre cet équilibre et sans reconstituer une équipe fédérale coupée des SN comme ce fut le cas à la FEN ?

II.2. Les instances de dialogue social

II.2.a. Réforme de la Fonction publique

Le gouvernement, au prétexte de « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace », a mis en place les éléments statutaires pour mettre fin au paritarisme qui prévalait jusqu'ici en matière de suivi des personnels et de gestion des services.

Issu de la loi « Le Pors » de 1983, le statut général dispose que les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

Les principes fondateurs de l'existence des services publics trouvaient ainsi leur concrétisation pour leurs agent-es :

- l'égalité d'accès des usager-es aux services publics par l'égalité de traitement entre les agent-es ;

- l'indépendance qui protège l'usager-e/citoyen-ne contre l'arbitraire des décisions administratives et politiques et garantit au fonctionnaire qu'il-elle peut et doit s'opposer dans l'exercice de sa mission aux ordres illégaux ;

- la responsabilité qui confère au fonctionnaire la qualité de citoyen-ne à part entière en lui reconnaissant la liberté d'opinion et d'expression, et en le-la plaçant en position de pouvoir et de devoir rendre des comptes tout en jouissant de ses droits.

Force est de constater qu'avec les dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique, ce n'est plus le cas. Cette loi est une remise en cause profonde de ces principes. Elle restreint les capacités d'intervention des person-

nels et de leurs représentant-es. Elle constitue un amoindrissement des droits des agent-es. Ses orientations sont une régression de la démocratie sociale. La FSU demande son abrogation.

II.2.b. Fonctionnement des instances de dialogue social

Comités techniques

Poursuivant cette logique dogmatique de restriction des droits des représentant-es des personnels, la loi de transformation de la fonction publique que la FSU a rebaptisée loi de DESTRUCTION de la Fonction publique, prévoit d'appliquer dès après les élections professionnelles de décembre 2022 la fusion des CT et des CHSCT de la Fonction publique en une seule et même instance : le Comité social. C'est situation est inacceptable et va accroître les difficultés de fonctionnement des instances de concertation :

- ▶ pseudo consultations, accentuées par des délégations très réduites de l'administration et/ou des employeurs publics comme par exemple l'absence régulière d'un-e membre du cabinet de la ministre de la FP aux groupes de travail de la DGAFP ;

- ▶ absence de respect du rôle et de la place des représentant-es des personnels ;

- ▶ manque de transparence des procédures ;

- ▶ décisions à la seule main de l'administration et/ou des employeurs publics ;

- ▶ nombre restreint de représentant-es des personnels car les membres de la formation spécialisée en hygiène sécurité et conditions de travail devront obligatoirement avoir été élu-es dans le comité social.

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CHSCT ont été institués en 2010 dans la Fonction publique à la suite de l'accord sur la santé au travail.

10 ans après, malgré une opposition unanime, le gouvernement a décidé unilatéralement de diluer leurs possibilités d'action en créant une formation spécialisée en hygiène sécurité et conditions de travail relevant des Comités sociaux.

La disparition des CHSCT va entraver

de fait le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des responsables de service en matière de santé et de sécurité au travail. Elle va restreindre aussi les possibilités d'intervention des représentant-es des agent-es pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Amiante, bâtiments dégradés, risques naturels, risques psychosociaux, tensions avec les usagers, matériel non conforme, management délétère... les problèmes à résoudre ne manquent pourtant pas. Toutes les enquêtes montrent que le mal-être au travail atteint un niveau très élevé et reste, pour les agent-es, une des questions prioritaires à traiter.

À l'opposé de cette involution de la réglementation, la FSU exige le renforcement des prérogatives et des moyens des représentants des personnels en matière de santé et sécurité au travail pour rendre visibles et officielles toutes les situations dangereuses ou dégradées et pour mettre les employeurs publics face à leurs obligations d'évaluation et de suppression des risques professionnels. Les questions de santé et de sécurité au sens strict, la question du travail, de son contenu, de son sens et de sa qualité doit être impulsée ou relayée par une instance représentative spécifique, elle doit irriguer notre activité syndicale. C'est pourquoi la FSU exige le rétablissement des CHSCT et l'amélioration de leurs conditions et de leurs moyens de fonctionnement.

Commissions administratives paritaires

Le gouvernement a réduit le rôle des CAP pour affaiblir les droits des personnels au regard de leur carrière. Elles ne traitent plus que du disciplinaire et des recours sur des décisions individuelles à l'exception des questions de mobilité et d'avancement, qui elles n'y sont plus du tout traitées. De même il a instauré le recours administratif préalable obligatoire préalable à un éventuel recours contentieux devant le TA.

Il s'agit donc de rapprocher les compétences des CAP des CCP dont le peu de prérogatives n'a pas fait preuve d'une grande efficacité.

Les CAP contribuent à la transparence et à l'équité des décisions de concernant

les agent-es, et sont un lieu privilégié de leur défense individuelle et collective, la FSU exige le maintien de leurs prérogatives antérieures à la loi du 6 août 2019.

Commissions Consultatives Paritaires pour les contractuel-les

Les commissions consultatives paritaires sont un des lieux institutionnalisés où le dialogue social se consacre aux agent-es contractuel-les. Leur généralisation aux trois versants de la Fonction publique a représenté une avancée – timide – dans le versant territorial. Toutefois, plus globalement, la faible étendue de leurs compétences n'en fait pas un outil très efficace pour la défense des personnels et préfigure ce qui est programmé pour l'ensemble des instances de représentations des personnels. À l'inverse, l'élargissement de leurs compétences est nécessaire pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des problématiques des agent-es contractuel-le.

Action sociale

L'article 9 de la loi de 1983, l'action sociale invite les personnels à participer à sa définition, ce qui donne un caractère particulier à ses instances consultatives. Les représentant-es des personnels participent à la définition des prestations et au contrôle de l'utilisation des budgets, tout en demandant leur augmentation à la hauteur des besoins. Par sa représentativité, la FSU assume largement cette responsabilité qui doit être prise en compte dans ses interventions et revendications générales.

Cet accompagnement de la vie quotidienne des agent-es devrait ouvrir plus largement un champ d'intervention syndicale prenant en compte des difficultés communes à l'ensemble des travailleur-ses et de la population, en particulier les personnes les plus précaires.

CREFOP

Après deux années de fonctionnement, force est de constater que la mise en place de France compétences ainsi que la disparition du CNEFOP a fait reculer le débat démocratique autour des questions de formation professionnelle et de son financement. De plus, aucune évaluation de politique publique n'a

encore été réellement mise en œuvre à ce jour alors que les orientations décidées par France compétences l'on précipitait dans des difficultés financières importantes.

Ces questions ont pourtant une importance majeure pour les citoyens et devraient être débattues largement avec l'ensemble des acteurs de la formation. La FSU doit avoir toute sa place dans ce débat et notamment pouvoir intégrer la CNNCEFP avec voix délibérative, ainsi que pouvoir participer aux différents travaux de France compétences sur les questions de formations et de certification.

Nous l'avons vu dans la mise en place des PACTES (déclinaison du PIC en régions) ou encore la mise en œuvre du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution », l'échelon régional est un échelon de plus en plus important dans la mise en œuvre de ses politiques. C'est pour cela que la FSU doit renforcer son action syndicale à ce niveau et que les CREFOP doivent être repensés pour devenir de réelles instances de débat sur les enjeux les orientations concernant la formation professionnelle des jeunes entre autres.

La FSU doit consolider son travail à ce niveau, et via les CFR, développer dans toutes les régions des groupes de travail permanents traitant des questions d'économie, de transition écologique, de politiques de l'emploi et de formation et y associer l'ensemble des SN afin notamment d'alimenter la réflexion des CREFOP.

CESE / CESER

Le CESE et les CESER, seules institutions représentant la société civile sont des lieux de dialogue civil : les organisations syndicales, organisations patronales, associations (défenseurs de l'environnement, familles, ESS, Santé...), mouvements de jeunesse y confrontent leurs analyses et y font des propositions. Si l'on peut regretter que l'ensemble des composantes de la société n'y soient pas représentées (organisations de chômeurs par exemple), les avis sont de nature à jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques publiques conformes aux besoins de la société. Cependant, la nouvelle proposition d'organisation réforme du CESE inter-

roge notamment sur le tirage au sort de 150 citoyen-nes et leur légitimité démocratique. La FSU restera vigilante sur sa mise en œuvre.

Le CESE et les CESER sont source d'informations importantes sur des sujets transversaux qui intéressent la FSU et l'ensemble de ses syndicats de la FSU au plan national, régional et départemental. Il y a donc nécessité de communications régulières en direction des composantes de la FSU et avec les représentant-es de ces instances. Les outils existent : listes de diffusion, extranet, lettre électronique ... Ils ne sont pas suffisamment utilisés.

Pour le prochain mandat Il est nécessaire de continuer à veiller à ce que les représentant-es au CESER/CESE soient en lien régulier avec les instances de la FSU pour permettre d'une part les mandements nécessaires et aussi la diffusion des informations. La FSU veillera à ce que sa représentation soit à l'image de la diversité de ces champs d'intervention.

II.3. Améliorer la visibilité de la FSU

II.3.a. Rendre l'appartenance à la FSU concrète, lui donner du sens

Depuis le dernier congrès, des progrès ont été réalisés. Préoccupation commune des différents syndicats de la FSU, le logo de la FSU apparaît régulièrement dans les différentes communications des syndicats. Cependant des progrès restent à faire. Les positions de la fédération sur tous les sujets qui concernent la Fonction publique et les services publics doivent encore plus être mises en avant et partagées par les SN. Il s'agit de produire davantage collectivement. Plus largement, il faut poursuivre l'intégration de la dimension fédérale dans l'activité quotidienne des SN afin de la rendre lisible pour les personnels. La FSU doit également mieux faire écho aux expressions et actions de ses syndicats nationaux. En développant sa présence sur les réseaux sociaux, la FSU a pu se faire le relais des préoccupations des expressions et actions de ses syndicaux nationaux ; elle doit poursuivre cette démarche en instituant des temps spécifiques à cela. Dans tous les champs de la fédération, les instances relevant d'une représentation fédérale ou pour lesquelles les personnels ont élu une

délégation FSU, il est nécessaire de communiquer en amont et en aval de la tenue de ces instances en publiant sur le site les communiqués de presse et comptes-rendus identifiés FSU.

C'est à partir du moment où la fédération apparaîtra comme celle qui traite, avec les SN, des questions quotidiennes des salarié-es et de leur métier que celle-ci pourra davantage prendre sens.

II.3.b. La communication, quelles évolutions ?

La communication doit rester une priorité de la fédération. Les investissements réalisés ont permis de nombreuses évolutions : logiciels en ligne pour réaliser des visuels fédéraux diffusés aux SD, offre améliorée de logiciel relation médias pour diffusion plus ciblée des communiqués de presse, pour la FSU, les SD, les SN, les collectifs tels que « Plus Jamais Ça » ou campagnes telles que celle portant sur la loi relative aux lanceurs d'alerte.

Le site national fsu.fr et le développement de nouveaux sites départementaux fsuXX.fsu.fr donnent une lisibilité actualisée des actions de la fédération tant au niveau national qu'au plan local. Ils permettent un partage systématique sur les réseaux sociaux. La FSU invite les SD à poursuivre leur migration de leur site départemental en fsuXX.fsu.fr et actualiser leurs contenus. La communication numérique a pris le pas sur les publications papier notamment dans les départements, et a tenté de pallier la perte de proximité due aux confinements et l'isolement des agent-es durant cette crise sanitaire. Ces espaces numériques demandent à être développés et sécurisés pour prendre davantage en compte, de façon plus réactive et régulière, les nouveaux usages de partage de l'information que ce soit par les lettres électroniques ou les réseaux sociaux. Ces derniers doivent faire l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux de la fédération. Il faut tendre à une présence systématique sur ces canaux d'informations. Pour cela, l'aide aux SD devra être poursuivie afin de leur permettre de mieux faire connaître localement leurs activités fédérales (stages de formation, infographie, banque d'images, vidéos, maquettes pour publications, banque de slogans...). Les stages

de formation dédiés à la communication devront intégrer l'utilisation des logiciels libres, la sécurisation des données et le respect des libertés individuelles. L'utilisation de plateformes numériques a permis de maintenir la formation syndicale durant la crise sanitaire et à d'autres camarades de suivre ces formations en replay.

La revue « *POUR les services publics* » conserve une place importante, le travail de complémentarité doit être poursuivi entre la presse des syndicats nationaux et les publications fédérales. Sur les questions professionnelles concernant spécifiquement un SN, l'équipe de rédaction veillera à prendre l'attache du ou des syndicats concernés. L'utilisation de la version numérique de *POUR* doit être popularisée par les syndicats nationaux auprès de leurs adhérent-es. La FSU doit-elle réaliser une nouvelle enquête de lectorat ?

La campagne de communication de la fédération lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2022 devra renforcer le lien entre la fédération et les syndicats nationaux, pour permettre une meilleure identification de la fédération dans tous les champs de syndicalisation. Sans imposer un cadre trop rigide aux syndicats nationaux, la fédération devra favoriser l'harmonisation des campagnes électorales. La FSU doit plus que jamais être visible et reconnue à travers chacun de ses syndicats. En effet, les modifications de périmètre des CAP induits par la loi TFP, augmentant le nombre de SN impliqués dans la constitution des listes, amènent à mettre en avant le sigle FSU pour plus de clarté. Aussi la communication doit associer davantage logos des SN et logo fédéral.

La communication prend une place et une importance de plus en plus grande dans l'activité syndicale. Elle est à la fois un levier et représentative de l'activité et du bon fonctionnement de notre fédération. Le renforcement de notre intervention dans les médias est nécessaire (conférence de presse, communiqués, interviews...). Un chantier permettant de mieux coordonner communication des SN et communication fédérale s'est constitué, mais il doit poursuivre les liens et les échanges de façon plus systématique afin de permettre une meilleure

identification de la FSU par chacun-e des syndiqué-es, et plus largement pour l'ensemble des personnels des champs couverts par la fédération.

La FSU doit poursuivre et améliorer la visibilité de sa communication, cela passe par plus d'investissements des SN dans la communication fédérale, par promouvoir le partage des tâches, en mutualisant les moyens (réalisation de visuels, aides ponctuelles...).

La FSU continue de construire avec les SD les outils adaptés pour améliorer la communication interne. L'effort de communication sur les listes des SD et CFR, le relais des communiqués de presse, l'extranet sont des premières réponses.

II.4. Sentiment d'appartenance à la FSU et militantisme fédéral

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles et de leurs enjeux, il s'agit de renforcer le sentiment d'appartenance à la FSU des adhérent-es des SN.

Certains SN ont un matériel propre d'accueil des nouvelles et nouveaux adhérent-es, dans lequel la FSU est présente. La FSU doit se donner les moyens de mettre systématiquement le matériel fédéral (livrets...) à disposition des SN.

Augmenter le nombre de militant-es de la FSU suppose l'augmentation du nombre de militant-es des SN, ce qui passe en particulier par la formation syndicale, qui se fait en premier lieu au niveau des SN. Celle-ci doit inclure la connaissance de la FSU comme élément essentiel, et s'efforcer d'en parler quel que soit le thème d'un stage destiné à former des militant-es, en particulier dans des stages « nouveaux-nouvelles militant-es ». Des publications de la FSU peuvent contribuer à cette formation. Développer l'engagement militant au sein de la FSU nécessite aussi d'avoir une politique volontariste de développement du travail fédéral.

Une meilleure mutualisation de certains secteurs d'activité et outils est à poursuivre pour économiser les forces militantes dans les SN, en particulier ceux dont les effectifs sont les plus restreints. Dans les stages initiés par les SN une intervention de la FSU peut en être un levier.

Le confinement a contraint l'ensemble des militant-es à recourir à des outils moins utilisés auparavant : la visioconférence bien sûr, mais aussi les outils d'écriture collaborative ou de prise de décision à distance. Dans une optique de sobriété énergétique et financière et par souci de la protection des données, la FSU s'efforce d'utiliser avant tout des logiciels libres et des outils mutualisés.

II.4.a.1. Élargissement, renouvellement, rajeunissement et féminisation

La FSU défend l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle agit et doit continuer d'agir également en son sein dans ce but. La vitalité du syndicalisme se nourrit de sa capacité à s'approprier les problématiques des collègues. Dans les milieux fortement féminisés dans lesquels interviennent la plupart des SN de la FSU, il est donc indispensable de travailler à la féminisation des équipes syndicales.

Pour favoriser à la fois la féminisation et le rajeunissement, la FSU doit donner les moyens de concilier l'engagement syndical avec les contraintes personnelles : éviter les réunions hors horaires de travail, tenir compte des temps de déplacement, prendre en charge la garde des enfants, etc.

Le congrès de Clermont-Ferrand s'est voulu une étape importante pour améliorer la place des femmes dans les instances.

Si le règlement électoral impose depuis 2019 que les hommes ne soient pas majoritaires dans les candidatures, l'évolution est trop lente parmi les élu-es. Les modifications statutaires adoptées, les changements dans le RI et dans le règlement électoral qui en ont découlé ont permis de timides progrès au CDFN, en grande partie via la représentation des SD, et de plus substantielles avancées au BDFN (de 31,7 à 39,1 % de femmes).

Le compte n'y est pourtant pas et le strict respect de ces nouvelles contraintes pour le prochain mandat devra être effectif. De même il est très positif que de plus en plus de SN aient anticipé ou suivi l'exemple fédéral pour féminiser leurs instances, la FSU encourage les SN qui ne l'auraient pas encore fait à se doter de groupes ou d'observatoires de l'égalité femmes-hommes.

De même, les interventions dans les instances sont encore très largement dominées par les hommes. Toutes les composantes devront s'astreindre à rééquilibrer cet aspect, en alternant par exemple les prises de parole d'hommes et de femmes, un premier bilan sera présenté au CDFN de mars 2023.

Pour encourager les femmes et les jeunes militant-es à s'engager, il est nécessaire de développer les « tuilages » entre militant-es « expérimenté-es » et jeunes militant-es. Pour pérenniser les engagements, il convient de privilégier notamment les co-responsabilités qui ont montré qu'elles étaient un levier important, tant pour la féminisation que pour le renouvellement des équipes.

Lutter pour l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilité dans la FSU passe également par la lutte contre les stéréotypes et les agissements sexistes.

La FSU continue à encourager la création de collectifs Femmes dans les SD et les CFR.

L'écriture inclusive a été adoptée dans l'écriture des articles de *POUR* et dans ses publications (livrets, tracts...). Dans ce cadre, il convient de favoriser dans les écrits de la fédération et ses composantes l'utilisation du langage égalitaire. Un bilan annuel de la féminisation du CDFN et du BDFN devra être présenté à l'occasion du CDFN de mars sur l'année précédente.

La FSU s'attache à développer une culture militante intégrant des pratiques au quotidien qui favorisent la place des femmes.

La FSU et ses composantes doivent mener des actions en leur sein pour informer et former les militant-es afin de prévenir, repérer toutes formes de violences faites aux femmes dans le fonctionnement militant. Pour ce faire, l'existence de la cellule de veille nationale créée en 2021 devra être popularisée et ses militant-es pourront apporter leur aide aux SN qui voudraient se doter d'une telle structure, ce que la fédération encourage.

Un autre levier d'élargissement militant est celui de la syndicalisation des contractuel-les et des précaires. Quels leviers la FSU et ses SN peuvent-ils actionner pour renforcer leur syndicalisation ?

II-4-a-2. Prévenir les discriminations

Une partie de la population, et donc des personnels de nos champs de syndicalisation (notamment les non titulaires), est susceptible d'être discriminée à des degrés divers en fonction de préjugés racistes. La FSU se doit d'entamer un travail sur les discriminations que ces salarié-es sont susceptibles de subir également sur leur lieu de travail.

Comme nous aspirons à rassembler toutes et tous les salarié-es, nous nous devons de travailler les réponses revendicatives afin qu'elles soient aussi celles de ces personnels, pour imposer une réelle égalité des droits à tous les niveaux.

La FSU doit impulser une réflexion au sein de ses instances en lien avec le travail des SN dans l'accueil de l'ensemble des personnels qui doivent toutes et tous pouvoir trouver leur place et s'investir dans notre syndicalisme. Pour construire cette réflexion et mutualiser ce travail, les ressources et travaux de l'Institut de Recherche seront précieux.

II.4.a.3. Pour un syndicalisme retraité plus fédéral

Notre syndicalisme retraité repose sur les liens intergénérationnels, le continuum de la prise en charge des intérêts des personnels tout au long leur vie (formation, exercice professionnel, retraite), avec des revendications communes avec les actifs et d'autres plus spécifiques.

La syndicalisation des retraité-es reste un enjeu pour la FSU comme pour tous les SN, notamment ceux qui ne sont pas organisés au plan départemental. Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous niveaux pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel.

Les SFR, créées en 2007, ont engagé la construction dans la FSU d'un syndicalisme retraité lié au syndicalisme actif. Elles en constituent l'élément clé. Le groupe des 9 (CGT, FSU, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, Solidaires, Ensemble et Solidaires, LSR), à l'initiative de mobilisations, fait des retraité-es un élément majeur du mouvement social, et de notre syndicalisme un acteur incontournable. La FSU désormais reconnue par sa participation aux

HCFEA et CDCA, comme dans nombre d'ARS, travaille sur tout le territoire avec ses partenaires syndicaux les questions concernant les retraité-es et les personnes âgées.

Ces avancées impliquent que ce travail soit mené avec l'ensemble des syndicats nationaux au plan national comme départemental pour élaborer les revendications, procéder aux mandaterments et construire les initiatives.

Sur le fonctionnement des SFR et leur meilleure intégration dans le fonctionnement de la FSU

Le congrès de Clermont-Ferrand avait acté la nécessité d'associer les SFRD aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions en réunissant avec la SFRN les délégué-es des départements deux fois par an en plus des Journées d'Automne, ce qui a pu se faire malgré la situation sanitaire. Il décidait d'inviter les retraité-es dans les instances à tous les niveaux sur les questions retraité-es. La participation de membres de la SFRN aux débats du BDFN a aussi traduit ces progrès.

Toutefois beaucoup reste à faire pour intégrer les retraité-es au fonctionnement de la FSU. Les SN sont loin d'être tous représentés à la SFRN. La revue POUR doit mieux refléter les problématiques, réflexions et initiatives des retraité-es. Les publications propres aux syndicats sont peu mutualisées. Le matériel spécifique (drapeaux, bandeaux, badges...) n'a pu être confectionné, or la visibilité de la FSU dans le mouvement social des retraité-es doit être assurée.

Reste aussi à organiser « un bilan annuel de la mise en œuvre des décisions de congrès assuré conjointement par la direction de la FSU et la SFRN, présenté au CDFN et permettant une discussion régulière sur la place des retraité-es dans la fédération. ».

Les retraité-es appartiennent au monde du travail. Avec les actives, actifs, ils/elles sont désormais confronté-es à une reprise de l'offensive contre le système des retraites avec de lourdes conséquences pour toutes et tous. De même, l'accélération de la remise en cause des fondements de la Sécurité Sociale impose à la fédération de se doter d'outils adéquats. La prise en charge des enjeux liés à la protection

sociale doit être améliorée au sein de la FSU. Les modalités doivent en être interrogées : coordination entre secteurs existants, groupe de travail spécifique, secteur spécifique ? L'avenir de la protection sociale complémentaire et du 100% sécurité sociale impose notamment de construire ensemble les revendications fédérales.

La FSU et la FGR-FP

La FGR-FP, créée en 1936, est une association regroupant les adhésions de syndicats de la FP, des associations, et des adhérent-es direct-es. Elle anime le pôle des retraité-es, issu d'un partenariat avec cinq associations (Poste et France Telecom, police, gendarmerie, officiers marinières, sous-officiers) qui regroupe 260 000 retraité-es.

La FGR-FP est active au sein du groupe des neuf (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU et FGR-FP, LSR, UNRPA). Elle est la seule avec la FSU à y porter la voix des retraité-es de la FP et renforce ainsi la convergence public/privé. Elle joue donc un rôle particulier dans la mobilisation des retraité-es.

Elle regroupe 25.000 adhérent-es, issues, pour les trois quarts, de quinze syndicats nationaux de la FSU. Le dernier quart est composé d'adhérent-es de syndicats Solidaires, FO et UNSA et d'adhérent-es direct-es. Pour garder sa pertinence, l'investissement de la FSU doit être maintenu au sein des SD FGR-FP et de la CEN.

La FSU encourage vivement ses syndicats nationaux adhérents à la FGR-FP, à étudier sa situation, et toutes les évolutions qu'elle pourrait impliquer. La question du devenir de la FGR-FP doit être pensée en lien avec le renforcement du syndicalisme retraité de la FSU.

Centre de formation FSU

Le Centre de formation de la FSU propose aux militant-es de renforcer leur connaissance de la fédération, de ses mandats et de ses valeurs. En lien avec les syndicats nationaux, les sections départementales et les secteurs, son offre vise à améliorer l'efficacité de notre activité syndicale en outillant les militant-es dans l'ensemble des champs d'intérêts de la FSU (décryptage des évolutions et des réformes, syndica-

lisme, communication, égalité professionnelle, interventions dans les instances, etc.). Il développe des relations de travail avec la CGT, Solidaires.

La crise sanitaire a enrichi la réflexion sur les modalités de formation, et conduit le CF-FSU à envisager une utilisation plus importante de la visio non en substitution mais en complément du présentiel (formations de type « colloque », formations très courtes, formations de premier niveau...).

La politique de formation est décidée au plus près des besoins de la FSU, ce qui justifie les liens étroits entre la Fédération et le Centre de formation.

Il serait utile et nécessaire que les syndicats nationaux et les secteurs de la fédération s'impliquent encore plus fortement dans la vie du Centre de formation dont l'amélioration de l'offre passe notamment par l'engagement de forces militantes supplémentaires, par la formation de formateur-trices sur des sujets particuliers (CHSCT, égalité professionnelle...), par la mutualisation entre les groupes de formation des SN et l'aide au développement des politiques de formation dans tous les syndicats de la FSU.

Institut de recherche de la FSU

Depuis sa naissance, la FSU s'est doté d'un Institut de recherches, lieu d'échanges et de travail en synergie entre des chercheur-ses académiques et des militant-es, qui sont les meilleur-es spécialistes de leur travail et de leur engagement.

Son rôle est de proposer à la fédération une boîte à outils intellectuels, livres, revue, lettre électronique, susceptibles d'éclairer l'action syndicale. Ses publications doivent être popularisées par toutes les composantes de la fédération.

La FSU veillera à la pérennité, au bon fonctionnement et à l'indépendance de son Institut de recherches. Elle se fera le relais, *via* les SD, CFR et SN, de ses travaux et sera attentive à la coordination avec son centre de formation.

En même temps, elle continuera à revendiquer d'être associée à l'IRES, Institut de recherches économiques et sociales regroupant l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises en 1984.

Partie III. L'activité internationale de la FSU

III.1. Développer l'activité syndicale internationale

Le caractère global des crises climatique, politique, économique, sanitaire rappelle au syndicalisme que les luttes qu'il porte n'ont de sens que conjuguées à l'internationalisme. La pandémie du COVID 19 a de ce point de vue joué un double rôle de révélateur et d'accélérateur des mutations et crises du capitalisme en Europe et dans le monde. Les gouvernements libéraux, confrontés au ralentissement des échanges et à la désorganisation des chaînes transnationales de production ont cherché à maintenir l'activité et surtout les taux de profit par la captation de financements publics (les plans de relance, notamment aux États-Unis) et une exploitation accrue des travailleuses et travailleurs. Celle-ci passe par la flexibilisation et la précarisation, la dérégulation des droits du travail au profit notamment des actionnaires des grandes multinationales, dans un contexte de numérisation croissante des modes de production, notamment dans le secteur des services. Plus que jamais, les réponses, les rapports de force et les formes de luttes doivent se penser à une échelle internationale. D'autant que, dans le même temps, les services publics sont souvent remis en cause, privés de financement, mis en concurrence ou livrés au secteur privé : c'est un autre moyen de la dépossession du plus grand nombre dans les pays touchés par la crise. Les inégalités sociales s'amplifient entre les 1 % et les 99 %.

Dans ce contexte, l'autoritarisme politique se développe : les droits sociaux et syndicaux sont attaqués, parfois violemment, dans de nombreux régimes, dont certains sont en partie soutenus par le gouvernement français (République Centrafricaine, Djibouti, Niger, Tchad...)

C'est d'autant plus grave que ces droits sont les outils dont s'emparent les populations pour contester les réformes néolibérales qui les touchent.

La FSU exprime sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui lut-

tent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires et aux mouvements de révolte en cours dans le monde.

En Europe, des mouvements autoritaires, anti-démocratiques, xénophobes prospèrent : la montée de l'extrême droite menace le projet européen (cf. Brexit) et donc la possibilité des alternatives sociales et environnementales à l'échelle européenne, indispensables pour rompre avec le néolibéralisme de l'UE actuelle.

Ces alternatives ne pourront advenir que portées par des rapports de force que notre syndicalisme doit participer à construire en développant les mobilisations et son activité internationale, ce qui implique non seulement un engagement dans des structures syndicales internationales, mais aussi dans des collectifs et réseaux internationaux, qu'il convient de redynamiser.

Pour la FSU, il s'agit de favoriser les initiatives qui permettent de renforcer la solidarité et les convergences de lutte sur les différents terrains de mobilisation : retraites, droit des femmes au travail et dans la société, travail digne et décent, services publics (notamment santé et éducation), fiscalité, justice climatique et solidarité internationale... Il s'agit aussi de lutter contre toutes les formes de répression anti-syndicale et contre toutes les discriminations.

La FSU travaillera donc à approfondir ses relations bilatérales avec des organisations syndicales en Europe. Elle continuera à participer aux alliances qui permettent de travailler à la conquête de nouveaux droits : droits sociaux, démocratiques, accès aux droits fondamentaux et aux biens communs. Sa participation à des collectifs internationaux, nationaux, voire locaux qui agissent pour les droits au niveau international sera également un de ses axes de travail.

III.2. Le syndicalisme en Europe

La période écoulée depuis le dernier congrès est évidemment marquée par les conséquences de la crise sanitaire mondiale. Fermeture des frontières au

sein de l'Union européenne, retour des réflexes d'égoïsme national, difficultés de la Commission européenne à coordonner la lutte contre l'épidémie, révélation des manques européens en termes de production de masques ou de vaccins : la crise a joué comme un révélateur de limites de la construction européenne et des ravages des politiques libérales menées depuis tant d'années.

Dans ce contexte, les mobilisations sociales ont existé mais à une échelle locale, et dans les formes contraintes par la réglementation sanitaire. Dans les pays autoritaires comme en Pologne ou en Hongrie, ces restrictions permettent d'entraver encore davantage les manifestations ou les rassemblements.

Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les constats du dernier congrès restent malheureusement d'actualité, avec le maintien voire l'aggravation de réformes allant dans le sens d'une diminution de la qualité et de l'offre de formation dans l'enseignement public.

Pour le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui est la région Europe de l'Internationale de l'Éducation, « ce n'est pas la crise qui déterminera l'avenir du secteur de l'éducation. C'est la manière dont nous en sortirons qui le fera. Cette pandémie offre l'occasion de renforcer encore la capacité des syndicats, d'être innovantes et intelligentes et de lutter plus durement pour les droits syndicaux et humains. Le secteur de l'éducation a un rôle clé à jouer pour faire face aux conséquences négatives de la pandémie et planifier la reprise. La sortie de la crise du COVID-19 n'est possible que si elle est soutenue par un engagement fort des gouvernements, des autorités éducatives et des décideurs politiques à la fois en faveur d'une reprise systémique de l'éducation et, plus largement, d'une reprise par l'éducation fondée sur des opportunités de renforcement, de requalification et de formation pour les travailleurs-euses touchés-es par les

conséquences économiques de la pandémie »

En Europe, le taux de syndicalisation est très variable et difficilement comparable tant les systèmes diffèrent. De près de 10 % en France ou en Pologne, il frôle les 20 % en Allemagne et en Espagne et culmine à près de 70 % en Suède et Finlande. Mais la tendance est la même partout : le nombre de syndiqués est en baisse. Les raisons sont multiples : nouveaux moyens de production, diminution du poids de l'industrie et flexibilité du travail, méthodes managériales de subordination, d'individualisation, voire de répression. Pour l'essentiel, les enjeux sociaux relèvent encore des stratégies nationales des syndicats. Pour le syndicalisme, il est indispensable de sortir de la culture syndicale nationale et des enjeux nationaux. La CES, dont est membre la CGT, a dans le passé organisé plusieurs euro-manifestations. C'est au mouvement syndical de faire converger les luttes pour obtenir des améliorations significatives en matière de salaires, d'emplois, de services publics et de prise en compte des enjeux climatiques.

III-3. Adhésions

Fédération syndicale Européenne des services publics (FSESP) : Cf. III.3 Clermont-Ferrand

III-4. Perspectives d'activités et de mobilisations

III.4.a. Au niveau européen

En Europe, l'Altersummit, qui implique des syndicats (dont certains affiliés à la CES) et différentes organisations poursuit un travail de coordination européenne des mobilisations, notamment sur les services publics. Il a fait vivre depuis 2019 des campagnes européennes sur les droits des migrants, les grèves pour le climat, les droits des femmes et également la campagne remarquée « Pas de profit sur la pandémie », qui réclame la levée des brevets sur les vaccins. Toutefois, les cadres

nationaux restent prégnants, situation renforcée par les effets de la pandémie, et le réseau est inégalement développé : il est surtout présent en Europe de l'Ouest. La FSU continuera de s'y impliquer et prendra sa part activement à l'élaboration des campagnes et à l'élargissement du réseau. Elle aidera ses syndicats à s'emparer davantage des campagnes à venir.

III.4.b. Activités altermondialistes dans le cadre des forums sociaux

La dynamique des forums sociaux n'est, pour l'instant, plus au rendez-vous. La dernière université d'été du GLI (Global Labour Institute) a permis la rencontre d'une centaine d'activistes du monde syndical, du monde de la recherche et du monde associatif de dix-huit pays pour penser les liens entre mouvements syndicaux et autres mouvements de la société civile. Ce type d'initiatives donne l'occasion de partager des expériences d'alliances ayant permis de renforcer les revendications.

Poursuivre ce type de rencontre permet également de plancher sur la lutte contre la montée de l'extrême droite sur les lieux de travail et la cause climat. Quelle suite donner à ces mobilisations ?

III.4.c. Mobilisations internationales pour la transition écologique et la justice climatique

L'urgence d'articuler lutte contre le réchauffement climatique et lutte pour plus de justice sociale a débouché sur le lancement d'un réseau TUED-Trade Unions for Energy and Democracy entre syndicalistes francophones sur le modèle du TUED américain.

Stratégies alternatives pour une transformation sociale et écologique réellement justes : la FSU est impliquée dans les mobilisations climatiques internationales, notamment en participant, à travers le collectif Plus jamais ça, au Forum syndical International des transitions Écologiques et sociales (juin 2021). À la suite des mobilisations autour de la COP 26

(Glasgow, Novembre 2021), elle agira pour poursuivre sa participation aux luttes pour la justice climatique.

III.4.d. Activités de coopération et solidarité internationale

Comme pour les autres domaines, l'activité syndicale a été mise à mal de par l'impossibilité des déplacements. Les réunions en ligne ont pris le relais mais ne peuvent remplacer les pratiques syndicales antérieures à la crise sanitaire. Dès que cela sera possible, la FSU réexaminera les possibilités de coopération, notamment dans le cadre du CSFEF. La FSU s'inquiète de la situation que connaissent de nombreux pays. Elle poursuivra son action de solidarité internationale en portant une attention particulière aux propositions des organisations avec lesquelles elle est en contact ainsi qu'avec les syndicats membres du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), avec lesquelles elle réexaminera les possibilités de coopération, en veillant à ne pas reproduire les rapports de domination Nord/Sud.

La FSU continue d'agir au sein d'inter-syndicales, pour œuvrer contre la répression syndicale dans le monde, comme par exemple en Iran.

III.4.e. Activités du CSFEF

Le CSFEF a multiplié les interventions pour appeler au respect des droits humains et syndicaux en raison de multiples atteintes (Haïti, République Centrafricaine, Mali, Djibouti, Niger, Tchad...). La démocratie, les droits et les libertés ont été encore davantage mis à mal pendant cette crise sanitaire. La FSU continuera à poursuivre son implication sur des thématiques ciblées telles que la lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation (avec l'Internationale de l'Éducation), le renforcement des capacités des syndicats, le respect des droits humains et syndicaux, la santé au travail et les questions relatives au dialogue social.

Modifications statutaires

Le CDFN des 13 et 14 septembre 2021 a enregistré la proposition de modification statutaire régulièrement déposée avant le 31 juillet 2021 conjointement par les tendances *Unité & Action* et *École Émancipée*. Aucune autre proposition n'a été déposée par un SN ni par une tendance, ni par une SD.

Projet de modification statutaire déposée par Unité et Action et École

Émancipée, portant sur l'article 7

A la fin du premier paragraphe, remplacer « d'une année » par « de trois années ».

« *Tout syndicat national ou tout syndicat non structuré au plan national regroupant des personnels mentionnés à l'article premier, qui en fait la demande peut devenir, après décision du CDFN, membre associé pendant une*

durée maximale ~~d'une année~~ de trois années. »

Motivation : il s'agit de se donner du temps pour la mise en œuvre de la dernière phrase du 3^e alinéa : « *Dans le respect de la libre détermination des personnels concernés, la Fédération favorisera les regroupements de syndicats et la constitution de syndicats nationaux* ».

Rapport financier 2022

Ce rapport financier concerne les exercices comptables 2018-2019 et 2019-2020. En effet, le 10^e congrès de la FSU intervient deux ans seulement après celui de Clermont-Ferrand, dont les dates avaient été modifiées pour tenir compte de la date des élections professionnelles de décembre 2018. Par ce « rétablissement » du rythme initial, ce 10^e Congrès national de Metz a lieu exactement six ans après le 8^e congrès (Le Mans 2016).

Les comptes de résultats que vous trouverez en annexe agglomèrent les éléments qui concernent le siège de la FSU, les Sections Départementales et les Conseils Fédéraux Régionaux et sont vérifiés par un expert-comptable et un commissaire aux comptes. Lors de la publication des comptes certifiés au *Journal Officiel*, les comptes du Centre de Formation et de l'Institut de Recherche de la FSU y sont associés. La période est évidemment marquée par le début de la crise sanitaire, en particulier avec le premier confinement en mars 2020. Ceci aura un impact sur le bilan financier de l'année 2020-2021 qui sera présenté au CDFN de mai 2022 (baisse des frais militants, nécessité d'équipements sanitaires, d'outils numériques, etc.).

Les faits marquants au niveau des dépenses

La FSU emploie trois salariées représentant 2,33 ETP. Sur le plan des éléments récurrents, la

période a été marquée par l'organisation du congrès national de Clermont-Ferrand (pour un budget de 710 000 € hors publications) et la publication *POUR* qui représente un coût croissant du fait de l'augmentation continue de l'affranchissement (1 420 337 € en 2019-2020). Pour diminuer cette charge, la FSU a mis en place un kiosque numérique permettant aux adhérent-es qui le souhaitent de lire *POUR* en format numérique. Il y a à ce jour près de 30 000 adhérent-es qui ont opté pour cette possibilité mise en place de manière volontariste par plusieurs SN. Une étape supplémentaire vers cette dématérialisation, source d'économie notable et positive en terme d'impact environnemental, pourrait être franchie avec la participation effective de l'ensemble des SN.

Sur le plan de la communication, la FSU poursuit son développement sur plusieurs supports pour renforcer sa visibilité : compte Facebook, compte Twitter, newsletter du CESE, livret de présentation de la FSU, plaquette numérique action sociale et livret femmes. Cette politique de communication est évidemment très importante avec la perspective des élections professionnelles de décembre 2022 d'où découlent les moyens de la FSU.

Concernant le siège de la FSU, les dépenses engagées se situent dans le domaine de l'entretien des locaux, les grosses dépenses de bâtiment ayant été faites sur l'exercice précédent. Une opti-

misaiton a été entreprise sur plusieurs points (informatique, téléphonie) avec une réduction attendue de l'ordre de 9 000 €/an avec de nouvelles technologies moins onéreuses. Les serveurs présents à la FSU ont été mis à jour.

Il a fallu à partir de la première crise Covid équiper les locaux en matériels adaptés : bornes de gel hydro-alcoolique, masques, écrans de séparation. La salle du BDFN a été équipée d'un matériel pour la tenue de visio-conférence.

Enfin, un des postes de dépenses les plus importants pour les SD/CFR et plus particulièrement le national, celui des frais militants (déplacement, hébergement, restauration...), se situe autour de 450 000 € par an. La crise du Covid aura un impact sur ce point sur l'exercice 2020-2021 avec la mise en place généralisée de la visio-conférence et l'impossibilité de se déplacer ou de se réunir.

Les aides aux Syndicaux Nationaux et aux Sections Départementales

La FSU s'est portée caution d'un prêt de 250 000 € au SNUEP. Trois prêts d'un montant total de 141 245 € accordés précédemment courent encore (88 000 € au SNUTEFI, 40 000 € au SNUEP et 5 900 € au SNESUP).

Sur le plan technique, le logiciel comptable des SD et CFR (grigri) a été adapté pour plusieurs SN (SNES, SNASUB, SNICS, SNPI, SNUEP et SNUPDEN) pour leur permettre de gérer les comp-

tabilités de leurs sections locales ou leur comptabilité nationale.

En ce qui concerne les sections départementales, la « ferme » de sites départementaux sur une maquette graphique proposée en Wordpress a été adoptée par la plupart et leur a permis de bénéficier d'un site internet rénové sur le plan technique et graphique, avec des outils collectifs plus faciles à mettre en place. La FSU assure l'hébergement et la maintenance de ces sites.

Les faits marquants au niveau des recettes

Les recettes de la FSU nationale proviennent très majoritairement des cotisations des SN (2 236 933 € en 2019-2020 dont 421 000 € reversés aux SD) et leur niveau est lié à la syndicalisation de chaque SN :

- 2014/2015, 157 271 syndiqué.es ;
- 2015/2016, 157 209 syndiqué.es ;
- 2016/2017, 157 083 syndiqué.es ;
- 2017/2018, 158 471 syndiqué.es ;
- 2018/2019 : 158 420 syndiqué.es ;
- 2019/2020 : 155 168 syndiqué.es.

Les autres sources de revenus de la FSU nationale proviennent de notre représentation au CESE (Gérard Aschieri remplacé depuis 2020 par Bernadette Groison), à hauteur de 30 000 € environ et de la subvention Fonction Publique à hauteur de 363 034,50 €. Cette dernière sert, en grande partie, à financer les actions de formation et de recherche du Centre de Formation (130 000 €) et de l'Institut de Recherche de la FSU (80 000 €). 65 % des recettes de la FSU nationale proviennent donc de la syndicalisation des SN.

Au niveau des SD et CFR, les subventions des différentes collectivités sont souvent revues à la baisse.

Le bilan et les perspectives

Le niveau des réserves de la FSU siège représente une année budgétaire. Ces réserves permettent d'assurer l'organisation du congrès national et des élections professionnelles ainsi que de faire face aux dépenses liées à l'action, variables en fonction de l'actualité.

Au niveau des SD et des CFR, les

finances sont également saines mais certaines sections départementales ont des budgets restreints.

Pour l'avenir, outre les événements cités précédemment, l'adhésion de la FSU à des fédérations syndicales européennes et ou internationales peut avoir un impact financier non négligeable. Cependant, cette démarche, si elle aboutissait enfin, élargirait la visibilité de la FSU.

Les comptes agglomérés de la FSU ont été certifiés sans réserve sur les deux derniers exercices comptables et sont publiés à N+1. Cette régularité serait impossible sans le concours des trésorier.es des SD et CFR qui ont appréhendé tout l'intérêt des règles comptables introduites par la loi du 20 août 2008 au titre de la transparence financière.

Comme pour les congrès nationaux précédents, un stage de formation « Trésorerie SD/CFR » sera organisé lors du deuxième trimestre 2022 pour faciliter l'intégration des nouvelles équipes issues des congrès départementaux.



Comptes de résultats 2018-2019/2019-2020

| Charges | Nature de la dépense | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---------|---|--------------------|--------------------|
| | Énergie | 30 592 € | 31 350 € |
| | Fournitures administratives et autres | 190 492 € | 208 189 € |
| | Locations et charges locatives | 360 578 € | 306 322 € |
| | Entretiens réparation et Maintenance | 76 378 € | 94 173 € |
| | Assurances | 37 923 € | 22 917 € |
| | Documentation, colloques... | 26 627 € | 26 122 € |
| | Honoraires | 139 404 € | 80 954 € |
| | Publicité, relation publique et action | 609 421 € | 584 096 € |
| | Publications | 775 996 € | 836 241 € |
| | Frais militants | 499 139 € | 425 616 € |
| | Affranchissements téléphone et internet | 124 430 € | 120 323 € |
| | TVA sur frais Généraux | 76 666 € | 85 151 € |
| | Impôts taxes et frais bancaires | 82 026 € | 51 051 € |
| | Salaires | 143 134 € | 150 549 € |
| | Intérêts sur emprunts | 197 140 € | 1 017 € |
| | Dons, solidarité et cotisations | 98 094 € | 39 120 € |
| | Centre de formation | 130 000 € | 130 000 € |
| | Institut de recherche | 80 000 € | 80 000 € |
| | Charges exceptionnelles | 39 266 € | 5 502 € |
| | Amortissements | 190 070 € | 201 126 € |
| | Congrès | | 613 964 € |
| | Divers | 35 196 € | 84 060 € |
| | TOTAL | 3 942 572 € | 4 177 843 € |

| Produits | Nature du produit | 2018/2019 | 2019/2020 |
|----------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Vente de produits | 5 401 € | 39 783 |
| | CSA et autres | 60 000 € | 84 000 |
| | Publicité | 264 993 € | 227 486 |
| | Subvention fonction publique | 363 035 € | 363 035 |
| | Subventions diverses | 413 522 € | 501 676 |
| | Produits financiers | 82 182 € | 24 232 |
| | Congrès | | |
| | Reversement CESE et CESER | 255 369 € | 254 012 |
| | Recettes exceptionnelles | 448 € | 11 263 |
| | Cotisations des syndicats nationaux | 2 658 976 € | 2 670 216 |
| | <i>Dont reversement SD</i> | 431 243 € | 433 283 |
| | Divers | 223 623 € | 259 017 |
| | TOTAL | 3 896 305 € | 4 001 437 € |
| | RÉSULTAT | - 46 267 € | - 176 406 € |

10^{ème}

CONGRÈS NATIONAL

METZ

31 janvier au 4 février 2022

Metz



2022

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



F.S.U.